

Royaume du Maroc



Projet de Loi de Finances pour l'année budgétaire



2024

RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER

RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER

«... Les répercussions de la crise mondiale, conjuguées à des années de sécheresse successives au niveau national, ont contribué au renchérissement du coût de la vie et au ralentissement de la croissance économique.

Aussi, Nous avons orienté le gouvernement pour qu'il adopte les mesures nécessaires afin d'atténuer leur impact négatif sur les franges de la population et les secteurs les plus touchés, et d'assurer l'approvisionnement des marchés en produits de base.

Aujourd'hui, alors que des signes d'un recul progressif des tensions inflationnistes commencent à se préciser à l'international, il est urgent pour nous de faire preuve de sérieux pour instaurer un climat de confiance et saisir les nouvelles opportunités. Le but est de renforcer la relance et la résilience de l'économie nationale... ».

*Extrait du Discours de
Sa Majesté Le Roi
Mohammed VI, à
l'occasion de la fête du
Trône le 29 juillet 2023*

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE	5
PARTIE I : L'ECONOMIE MONDIALE DANS UN CONTEXTE D'INCERTITUDES PERSISTANTES	7
Chapitre 1 : L'économie mondiale en ralentissement, dans un contexte incertain	7
1.1. Croissance mondiale lente et différenciée, impactée par le durcissement des conditions financières	8
1.2. Marché des matières premières : des prix globalement modérés	11
1.3. Persistance d'inflation élevée, malgré le resserrement monétaire	15
1.4. Ralentissement du commerce mondial en 2023	18
1.5. Repli des flux d'IDE au niveau mondial	20
1.6. Dynamisme des marchés de l'emploi dans les pays avancés	24
Chapitre 2 : Implications de la conjoncture internationale sur l'économie nationale	26
2.1. Allègement du déficit commercial du Maroc	26
2.2. Incertitudes sur l'évolution des IDE au niveau national en 2023	30
2.3. Evolution de la parité euro-dollar et ses répercussions sur le dirham	32
2.4. Trajectoire baissière de l'inflation au cours de l'année 2023	33
Chapitre 3 : Principaux enjeux et risques au niveau international	34
3.1. Perspectives de maintien prolongé des taux d'intérêt élevés en vue de maîtriser l'inflation	34
3.2. Surendettement des économies du monde	35
3.3. Enjeux liés au changement climatique	36
PARTIE II : L'ECONOMIE MAROCAINE A L'EPREUVE DES CHOCS EXOGENES : FACTEURS DE RESILIENCE, DEFIS ET PRINCIPAUX ENJEUX	38
Chapitre 1 : Reprise de l'activité économique nationale en 2023 après une croissance modérée en 2022	39
Chapitre 2 : Accélération de la transformation structurelle clé de voûte pour la résilience de l'économie nationale	42
2.1. Transformation structurelle des secteurs porteurs de croissance	42
2.2. Dynamique de croissance régionale en faveur d'une convergence économique des territoires	49
Chapitre 3 : Grands Enjeux et Défis	54
3.1. Pour un capital humain renforcé et mieux orienté vers l'avenir	55
3.2. Enjeux de la double sécurité énergétique et hydrique	68
Chapitre 4 : Dynamiser les leviers de transformation et les secteurs d'appui	72

4.1. La transition digitale : un levier incontournable pour le développement économique	72
4.2. Transition vers l'Economie Bleue : un gisement d'opportunités à saisir et des défis à relever.....	74
4.3. Le secteur du transport et de la logistique : des acquis à consolider et des gaps à combler	77
PARTIE III : POURSUITE DU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES DANS UN CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL DIFFICILE	79
Chapitre 1 : Evolution du profil des finances publiques dans un contexte national et international difficile.....	80
1.1. Rebondissement des recettes après des crises successives	80
1.2. Maintien du niveau des dépenses de l'Etat pour stimuler la dynamique économique et atténuer l'effet de l'inflation.....	82
1.3. Redressement progressif du déficit budgétaire	84
1.4. Soutenabilité de la dette du Trésor	86
Chapitre 2 : Poursuite de la mise en œuvre des réformes.....	88
2.1. Poursuite de la mise en œuvre de la loi cadre relative à la réforme fiscale.....	88
2.2. Poursuite de la restructuration des Entreprises et Etablissements Publics	90
2.3. Poursuite des réformes en faveur de la dynamisation des investissements publics et privés	91
2.4. Projet de réforme de la Loi Organique relative à la loi de Finances.....	93
Chapitre 3 : Projet de Loi de Finances 2024	94
3.1. Contexte macroéconomique du Projet de Loi de Finances 2024.....	94
3.2. Objectifs prioritaires du projet de loi de finances 2024.....	97
3.3. Prévisions des recettes et des dépenses de l'Etat au titre de l'année 2024	105
ANNEXES STATISTIQUES	108

Liste des acronymes

A

AAP	Asset Purchase Programme
ADD	Agence pour le Développement du digital
AIE	Agence Internationale de l'Energie
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
ANR	Agence Nationale des Registres
ANGSPE	Agence nationale de gestion stratégique des participations de l'Etat et de suivi des performances des EEP

B

BCE	Banque Centrale Européenne
BoJ	Banque Centrale du Japon
BTP	Bâtiment et Travaux Publics

C

CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CFC	Casablanca Finance City
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CMC	Cités des Métiers et des Compétences
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COVID-19	Maladie à Corona Virus 2019
CPU	Contribution Professionnelle Unique
CST	Comptes Spéciaux du Trésor
CVM	Chaînes de Valeur Mondiales

D

DAP	Di-Ammonium Phosphate
-----	-----------------------

E

EEP	Etablissements et Entreprises Publics
ESSB	Etablissements de Soins de Santé de Base

F

FAO	<i>Food and Agriculture Organisation</i> (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FED	<i>Federal Reserve Board</i>
FMI	Fonds Monétaire International

H

HAS	Haute Autorité de Santé
HCP	Haut-Commissariat au Plan

I

IA	Intelligence Artificielle
IDE	Investissements Directs Etrangers
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
IPC	Indice des Prix à la Consommation
IR	Impôt sur le Revenu
IRENA	<i>International Renewable Energy Agency</i> (Agence internationale pour les énergies renouvelables)
IS	Impôt sur les Sociétés
ISO	<i>International Sugar Organization</i> (Organisation internationale du sucre)

L

LF	Loi de Finances
LOF	Loi Organique relative à la loi de Finances

	LGV	Ligne à Grande Vitesse
	LPR	Taux préférentiel des prêts à un an
M	MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
	MENA	<i>Middle East and North Africa</i> (Moyen Orient et Afrique du Nord)
	MRE	Marocains Résidant à l'Etranger
N		
O	NMD	Nouveau Modèle de Développement
	OC	Office des Changes
	OCP	Office Chérifien des Phosphates
	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
	ODD	Objectifs de Développement Durable
	OIT	Organisation Internationale du Travail
	OMC	Organisation Mondiale du Commerce
	OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
	ONEE	Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable
	ONMT	Office National Marocain du Tourisme
	OPCI	Organismes de Placement Collectif Immobilier
	OPEP+	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole et plusieurs de leurs alliés dont la Russie
P		
	PBOC	<i>People's Bank of China</i> (Banque populaire de Chine)
	PDR	Plans de Développement Régional
	PED	Pays en Développement
	PIB	Produit Intérieur Brut
	PLF	Projet de Loi de Finances
	PMI	Purchasing Manager's Index
	PMV	Plan Maroc Vert
	PNL	Plan National du Littoral
	PNAEPI	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Irrigation
R		
	RAM	Royal Air Maroc
	RAMED	Régime d'Assistance Médicale
	REF	Rapport Economique et Financier
	RNP	Registre National de la Population
	RSU	Registre Social Unifié
S		
	SEGMA	Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome
	SMAG	Salaire Minimum Agricole Garanti
	SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
	SNEB	Stratégie Nationale d'Economie Bleue
	SRW	<i>Soft Red Winter</i> (Blé tendre américain rouge)
T		
	TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
	TIC	Taxe Intérieure de Consommation
	TPE	Très Petites Entreprises
	TSAV	Taxe Spéciale Annuelle sur les Véhicules
	TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
U		
	UE	Union Européenne
V		
Z		
	ZAI	Zones d'Accélération Industrielle
	ZEE	Zone Économique Exclusive

Liste des graphiques

Graphique 1 : Croissance du PIB des pays avancés (en %)	8
Graphique 2 : Croissance du PIB de la Zone euro (en %)	9
Graphique 3 : Croissance du PIB des pays émergents (en%)	10
Graphique 4 : Cours du Brent (\$/b)	12
Graphique 5 : Cours du gaz butane (\$/t)	12
Graphique 6 : Cours du phosphate et du DAP (\$/t)	13
Graphique 7 : Cours des céréales (\$/t)	14
Graphique 8 : Cours du sucre brut (\$/t)	15
Graphique 9 : Taux d'inflation (variation de l'IPC)	16
Graphique 10 : Taux d'intérêt directeurs (en %)	16
Graphique 11 : Taux d'inflation (variation de l'IPC en %)	17
Graphique 12 : Volume des échanges de marchandises en 2022 par région	18
Graphique 13 : Commerce mondial de marchandises (base 100 au T1-2014)	19
Graphique 14 : Evolution du commerce des biens et services (Indice 1 en 2005)	20
Graphique 15 : Exportations des services par niveau de développement (moyenne 2010-2019)	20
Graphique 16 : IDE par région en 2022 (en milliards de dollars)	21
Graphique 17 : Top 10 des pays bénéficiaires et émetteurs d'IDE dans le monde (En milliards de dollars)	22
Graphique 18 : Top 10 des pays bénéficiaires et émetteurs d'IDE en Afrique (Part en %)	23
Graphique 19 : Top 10 des économies en développement par investissement international dans les énergies renouvelables durant la période 2015-2022 (En milliards de dollars et part en %)	24
Graphique 20 : Situation du marché de l'emploi aux Etats-Unis	25
Graphique 21 : Taux de chômage dans la Zone euro (%)	26
Graphique 22 : Croissance des importations du Maroc par groupement d'utilisation au titre des huit premiers mois (En glissement annuel)	27
Graphique 23 : Croissance des exportations du Maroc par secteur au titre des huit premiers mois (En glissement annuel)	27
Graphique 24 : Evolution de la balance commerciale du Maroc	28
Graphique 25 : Evolution de la part de marché du Maroc sur le marché mondial	29
Graphique 26 : Profil des exportations marocaines (2017-2022)	29
Graphique 27 : Contenu technologique des exportations marocaines comparativement à la structure mondiale	30
Graphique 28 : Evolution du nombre de marchés à l'export du Maroc	30
Graphique 29 : Répartition géographique des entrées d'IDE au Maroc	31
Graphique 30 : Répartition sectorielle des entrées d'IDE au Maroc	31
Graphique 31 : Evolution des investissements directs étrangers (Cumul Janvier-août)	31
Graphique 32 : Evolution du taux de change de l'euro par rapport au dollar	32
Graphique 33 : Evolution du taux de change du dirham par rapport à l'euro et au dollar	33
Graphique 34 : Evolution de l'inflation mensuelle (en %, glissement annuel)	33
Graphique 35 : Evolution de l'inflation et de l'inflation sous-jacente (en %, glissement annuel)	34
Graphique 36 : Contribution des éléments de l'IPC au taux d'inflation	40
Carte 1 : PIB par habitant et contribution régionale au PIB sur la période 2011-2021	50
Graphique 37 : PIB nominal par habitant et par région en dirham (moyenne 2011-2021)	51
Graphique 38 : Créations des entreprises par région sur la période 2018-2021	52

Carte 2 : Diversité industrielle par préfecture et province en 2018.....	54
Graphique 39 : Evolution des créations nettes d'emploi en milliers.....	64
Graphique 40 : Evolution du taux chômage en %.....	65
Graphique 41 : Evolution des recettes ordinaires par principales composantes	81
Graphique 42 : Evolution des dépenses ordinaires par principales composantes	83
Graphique 43 : Evolution du taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes fiscales.....	83
Graphique 44 : Evolution des dépenses d'investissement	84
Graphique 45 : Evolution du solde budgétaire en pourcentage du PIB.....	85
Graphique 46 : Evolution du besoin de financement (en % du PIB)	85
Graphique 47 : Evolution de l'encours de la dette du Trésor (en % du PIB).....	86
Graphique 48 : Evolution de la structure de la dette du Trésor.....	87
Graphique 49 : Evolution du Taux d'intérêt apparent de la dette du Trésor.....	87
Graphique 50 : Evolution mensuelle du cours du Brent (dollars/baril).....	95
Graphique 51 : Evolution mensuelle du taux de change euro/dollar.....	95
Graphique 52 : Evolution de la demande étrangère adressée au Maroc hors OCP en volume (en %).....	96

INTRODUCTION GENERALE

Le Projet de Loi de Finances pour l'année 2024 intervient dans un contexte économique et financier particulier. Sur le plan international, l'économie mondiale se trouve prise en étau entre des tensions géopolitiques persistantes, la recrudescence des événements climatiques extrêmes et un durcissement marqué des conditions financières, générant, ainsi, des risques baissiers pour la croissance économique mondiale.

Dans ce sillage, l'économie marocaine, se trouve confrontée à un environnement international incertain et en constante mutation et un contexte national affecté par les effets de multiples de chocs successifs et concomitants (sanitaire, climatique, ...) et marqué, de surcroît, par la survenance du plus puissant séisme de l'histoire récente de notre pays.

Conscient que l'équilibre entre la réponse immédiate aux crises et la poursuite des grandes réformes demeure un défi crucial à relever en vue de consolider l'élan transformationnel que connaît notre pays, le Maroc a fait preuve d'une capacité avérée de résilience grâce à un processus ininterrompu de réformes structurelles et sectorielles engagées au cours de ces deux dernières décennies sur la voie de la diversification économique et de l'émergence d'écosystèmes intégrés et résilients. Cette capacité de résilience s'est renforcée davantage durant ces trois dernières années grâce au déploiement efficace et ciblé de mesures de soutien adaptées permettant de contenir et d'atténuer l'ampleur des impacts socio-économiques de la pandémie, de la sécheresse et de l'envolée des matières premières.

S'appuyant sur cette dynamique de réformes et de mesures proactives, l'économie nationale a, en effet, réussi, courant 2023, à infléchir les tensions inflationnistes et à marquer un net rebond de sa croissance pour se situer à 3,4% après une année 2022 marquée par un ralentissement de la croissance sous l'effet de la conjonction de la sécheresse et les conséquences de la crise en Ukraine.

Toutefois et en dépit de ce dynamisme, la succession de crises de différentes natures a mis en lumière l'ampleur des défis actuels et futurs auxquels notre pays est confronté. Dans cette perspective, poursuivre et améliorer les gains en capital humain demeure une priorité majeure pour libérer son plein potentiel en vue d'assurer une croissance durable et inclusive. Par ailleurs, la garantie de la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique reste un pilier fondateur de la souveraineté nationale et de résilience face aux crises. De même, la mobilisation du plein potentiel de nos territoires relève de l'ordre des priorités en vue de renforcer leurs résiliences et consolider leur rôle en tant que moteurs de croissance et de création de richesses.

Tenant compte d'un contexte mondial complexe et incertain, l'édition 2024 du Rapport Économique et Financier développe dans sa première partie les

tendances récentes de l'environnement international en mettant l'accent sur les principaux enjeux et risques qui se profilent à l'horizon.

La deuxième partie du Rapport esquisse les facteurs de résilience de l'économie marocaine en mettant en exergue les avancées de notre pays dans sa dynamique de grandes réformes sectorielles, sociales et spatiales. Cette partie éclaire, de surcroît, les enjeux et les défis auxquels notre pays devrait faire face dans ce contexte particulier.

La troisième partie du Rapport Économique et Financier 2024 aborde la question du profil des finances publiques à l'épreuve du contexte national et international perturbé et met en lumière les efforts déployés et les réformes engagées par le Maroc pour préserver la soutenabilité et l'efficacité de ses finances publiques. Enfin, elle présente le contexte macroéconomique et les grandes orientations qui sous-tendent le Projet de Loi de Finances 2024.

PARTIE I : L'ÉCONOMIE MONDIALE DANS UN CONTEXTE D'INCERTITUDES PERSISTANTES

Dans un contexte d'incertitudes persistantes, marqué par des crises qui se succèdent et s'entremêlent, la croissance économique mondiale devrait s'infléchir pour s'établir à 3% en 2023 et 2,9% en 2024, selon le FMI, contre 3,5% en 2022. La croissance mondiale semble se poursuivre à un rythme modéré au cours des derniers mois de 2023, impactée par les niveaux encore élevés de l'inflation et par le resserrement des conditions financières. La persistance de l'inflation, particulièrement sa composante sous-jacente qui reste obstinément élevée, pourrait contraindre les banques centrales à maintenir les hausses du taux d'intérêt, ce qui pourrait freiner la reprise économique et exacerber les risques financiers à l'échelle internationale.

Sur le plan des échanges internationaux, la croissance du volume du commerce mondial de marchandises a affiché une résilience en 2022, avant de connaître un ralentissement en 2023, en ligne avec l'évolution de la croissance économique mondiale. S'agissant des flux d'investissement, la CNUCED prévoit une poursuite des pressions à la baisse sur les IDE au niveau mondial sous l'effet, notamment, de la montée des tensions géopolitiques et des turbulences du secteur financier.

Sur le plan national, l'impact de l'évolution de la conjoncture mondiale se fait ressentir particulièrement au niveau du flux des échanges commerciaux impactant, ainsi, la demande mondiale adressée à notre pays.

A la lumière de ces constats, cette première partie du Rapport Economique et Financier 2024 examine, dans un premier temps, les tendances récentes et les évolutions de l'environnement international, en mettant l'accent sur les répercussions persistantes des crises concomitantes sur les différents maillons de l'économie mondiale. Ensuite, elle aborde les implications du contexte mondial sur l'économie nationale, avant de conclure avec une esquisse des principaux risques et défis qui se profilent à l'horizon dans un contexte perturbé.

Chapitre 1 : L'économie mondiale en ralentissement, dans un contexte incertain

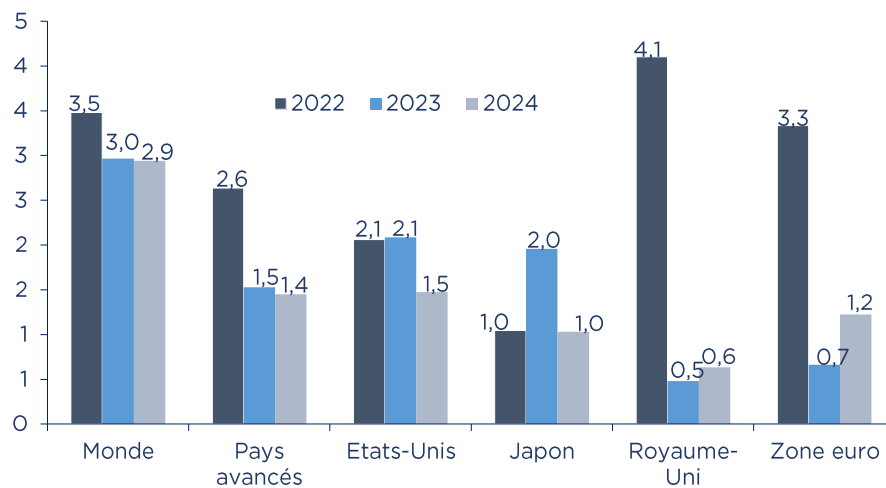
En 2023, les perspectives de croissance dans les pays avancés s'inscriraient en ralentissement, affectées par les niveaux élevés de l'inflation et des taux d'intérêt. Pour les économies émergentes, la croissance attendue resterait variable selon les pays et les régions. Au niveau des matières premières, bien que les cours demeurent élevés, ils afficheraient des niveaux globalement modérés, suite à une atténuation des contraintes sur l'offre et une baisse de la demande. Sur le plan des échanges, le commerce mondial et les flux des IDE enregistreraient un ralentissement. Cependant, les marchés de l'emploi dans les pays avancés continueraient à faire preuve d'une résilience avérée avec des taux de chômage historiquement bas.

1.1. Croissance mondiale lente et différenciée, impactée par le durcissement des conditions financières

L'activité économique mondiale est impactée par la persistance de niveaux élevés d'inflation et par le resserrement des conditions financières. Dans ce contexte, le FMI prévoit un ralentissement de la croissance du PIB mondial à 3% en 2023 et 2,9% en 2024 contre 3,5% en 2022.

La croissance économique s'avère relativement résiliente en 2023 dans plusieurs économies développées et émergentes, en particulier les États-Unis, la zone euro (hormis l'Allemagne), le Royaume-Uni et le Brésil.

Les économies émergentes et en développement demeurent le moteur de la croissance mondiale en 2023-2024, soutenues, notamment, par la reprise de l'activité intérieure, en particulier des investissements et du tourisme. Cependant, les perspectives varient selon les pays et les régions. L'Asie émergente continue de surperformer, tandis que la reprise de la Chine perd de son élan. Par ailleurs, les perspectives de croissance en 2023 s'avèrent plus faibles que prévu initialement dans les régions MENA et Afrique subsaharienne.



Source : FMI, WEO Octobre 2023

Graphique 1 : Croissance du PIB des pays avancés (en %)

1.1.1. Pays avancés : perspectives de croissance ralentie, affectée par les niveaux élevés d'inflation et des taux d'intérêt

Aux **Etats-Unis**, les perspectives de croissance s'avèrent plus fortes que prévu initialement. Le FMI prévoit désormais une hausse du PIB de 2,1% en 2023 (contre 1,6% dans ses projections d'avril). L'activité a été résiliente au premier semestre, grâce à un marché d'emploi robuste et à des dépenses de consommation solides. Toutefois, la reprise devrait se modérer au second semestre, affectée par la hausse marquée des taux d'intérêt et la persistance de l'inflation. En 2024, la croissance américaine devrait ralentir à 1,5% selon le FMI. Les perspectives sont menacées par un resserrement plus accentué du crédit.

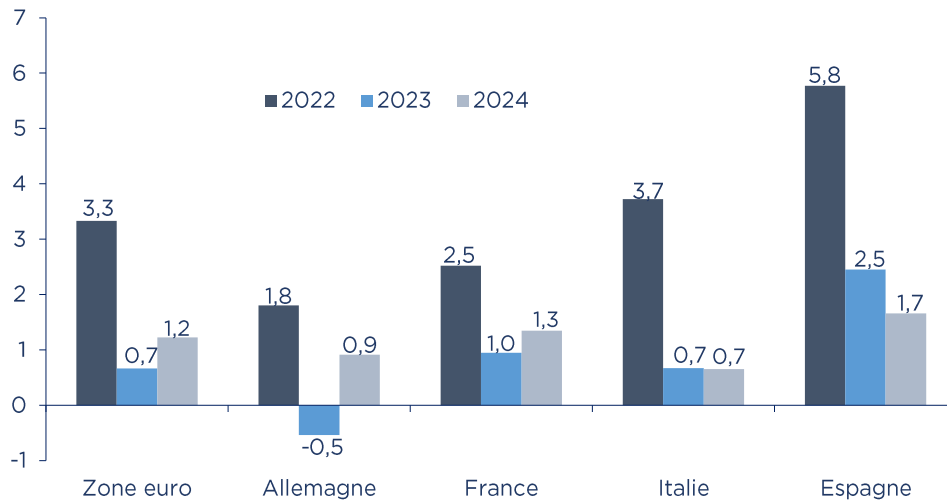
Pour l'économie de la **zone euro**, la croissance devrait nettement ralentir en 2023, passant à 0,7% contre 3,3% en 2022, selon le FMI, freinée par une modération de la demande et une récession en Allemagne. Toutefois, la croissance devrait se redresser

en 2024 pour se hisser à 1,2%, en lien avec la dissipation progressive de l'impact négatif de l'inflation élevée sur les revenus réels.

L'économie allemande devrait connaître une récession en 2023 (-0,5% après 1,8% en 2022), affectée par les niveaux élevés d'inflation et des taux d'intérêt et par la faiblesse de la demande extérieure, notamment de la Chine. En outre, l'Allemagne est plus impactée par les effets induits par la crise ukrainienne, en raison de sa forte dépendance des importations de gaz naturel en provenance de la Russie.

Parmi les autres grandes économies de la zone, la croissance s'avère plus résiliente en 2023 en France (1,0% après 2,5% en 2022), en Italie (0,7% après 3,7%) et en Espagne (2,5% après 5,8%), à la faveur de la baisse du chômage et de l'inflation. En effet, hormis l'Allemagne, l'économie de la zone euro a fait preuve de résilience relative au premier semestre 2023, grâce à une reprise vigoureuse des services, dont le tourisme, un dynamisme continu du marché d'emploi, une atténuation des contraintes de l'offre, une modération des cours de l'énergie et une diversification des sources d'approvisionnement. Cependant, la conjoncture économique s'est détériorée au troisième trimestre 2023 et devrait rester faible sur le reste de l'année, faisant planer le spectre de stagflation. L'activité du secteur privé de la zone euro s'est nettement contractée, comme le montre l'indice PMI composite (47,5 au T3 après 52,3 au T2). Le repli du secteur des services s'ajoute à la faiblesse persistante de l'activité manufacturière.

En 2024, la croissance devrait se redresser en Allemagne (à 0,9%), se consolider en France (1,3%) et se poursuivre au même rythme en Italie (0,7%) mais devrait ralentir en Espagne (1,7%).



Source : FMI, WEO Octobre 2023

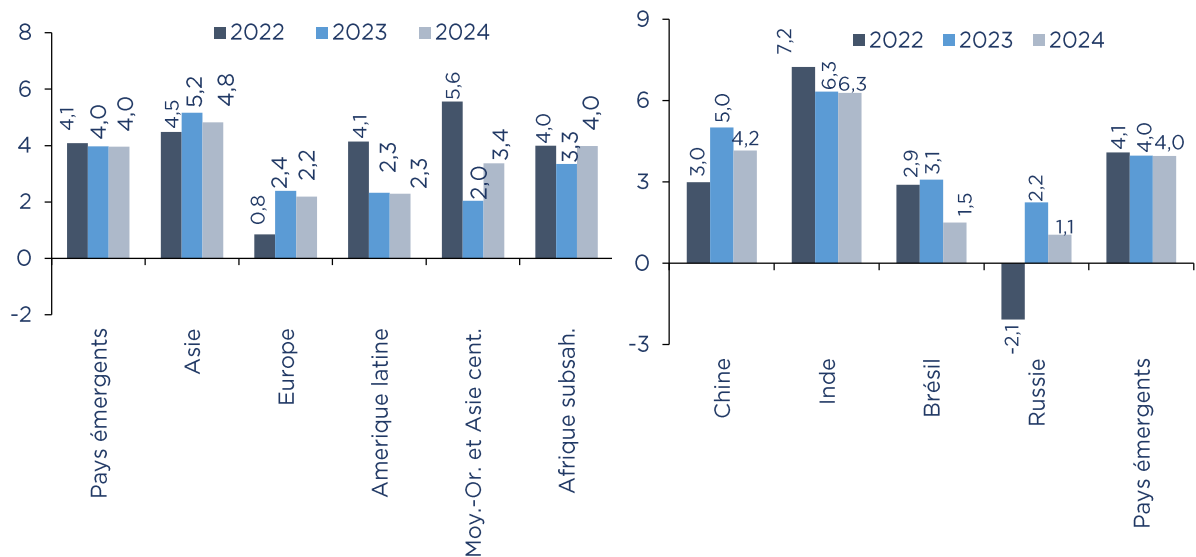
Graphique 2 : Croissance du PIB de la Zone euro (en %)

De son côté, le **Royaume-Uni** devrait éviter une récession en 2023, avec une croissance modeste projetée à 0,5% après 4,1% en 2022. La reprise est perturbée par le choc d'inflation et par une politique monétaire plus stricte. Le pays reste confronté à des perspectives économiques difficiles, avec une faible reprise de 0,6% attendue en 2024, selon le FMI.

Par ailleurs, l'économie du **Japon** devrait rebondir de 2% en 2023, après avoir ralenti à 1% en 2022, selon le FMI. La reprise est soutenue par la demande refoulée, la réouverture des frontières post-pandémique, l'amélioration des chaînes d'approvisionnement et le maintien de politiques économiques ultra-souples. L'économie japonaise devrait continuer de croître modérément, pour se rapprocher de sa tendance en 2024, à 1%, soutenue par une hausse des salaires et des bénéfices des entreprises.

1.1.2. Economies émergentes : croissance variable selon les pays et les régions, freinée par la faiblesse du commerce mondial

La croissance des pays émergents et en développement reste globalement solide. Elle devrait enregistrer 4% en 2023 et 2024, selon le FMI, soit un rythme comparable à celui de 2022 (4,1%). Toutefois, cette moyenne stable masque des rythmes variables selon les pays et les régions. Hormis l'Asie émergente, où l'activité reste particulièrement dynamique, la croissance économique devrait être modeste dans les autres zones en 2023.



Source : FMI, WEO Octobre 2023

Graphique 3 : Croissance du PIB des pays émergents (en%)

En **Asie émergente**, la croissance devrait se renforcer en 2023 pour atteindre 5,2% après 4,5% en 2022, selon le FMI, soutenue par une demande intérieure solide, des conditions financières stables et des secteurs de services résilients. En **Chine**, l'économie devrait marquer un rebond (5% après 3% en 2022), suite à la levée de la politique zéro-Covid, ouvrant la voie à une reprise de la consommation et des services. Toutefois, la reprise de la demande post-pandémique a perdu de son élan initial. En 2024, la croissance du PIB chinois devrait ralentir à 4,2%. Les perspectives économiques restent confrontées à la faiblesse persistante du secteur immobilier, des pressions désinflationnistes, une montée du chômage chez les jeunes et une faiblesse du commerce mondial. En **Inde**, les perspectives de croissance économiques restent robustes (6,3% en 2023 et 2024). L'expansion de la demande intérieure est stimulée par des dépenses publiques élevées et des entrées importantes d'investissements étrangers. En Indonésie, le rythme de croissance devrait rester relativement stable, à 5% en 2023 et 2024 après 5,3% en 2022.

Dans la **région d'Amérique latine et Caraïbes**, les perspectives de croissance s'annoncent modérées (2,3% en 2023 et 2024 après 4,1% en 2022). La reprise est freinée

par la dissipation des effets de la réouverture de l'économie après la crise pandémique de la Covid 19, ainsi qu'à la modération des prix des matières premières. La résilience de l'activité au **Brésil** (3,1% en 2023 après 2,9% en 2022) et au **Mexique** (3,2% après 3,9%) contraste avec une nette contraction de l'économie argentine (-2,5% après 5%).

La **région de l'Europe Centrale et Orientale** devrait enregistrer une nette reprise en 2023 (2,4% après 0,8% en 2022). L'économie russe devrait sortir de la récession (2,2% après -2,1%), malgré la persistance du conflit et des sanctions internationales. D'autres grandes économies de cette région devraient connaître un ralentissement, comme c'est le cas pour la Turquie (4% après 5,5%) ou encore la Pologne (0,6% après 5,1%). En 2024, la croissance régionale devrait ralentir à 2,2%, en lien avec une faiblesse de la reprise en Russie (1,1%) et en Turquie (3%).

En **Afrique Subsaharienne**, la croissance devrait se poursuivre à un rythme modéré en 2023 (3,3% après 4% en 2022), notamment au Nigeria (2,9% après 3,3%) et en Afrique du Sud (0,9% après 1,9%). Dans la **région MENA**, les perspectives de croissances se sont affaiblies (2% après 5,6%), impactées par la faiblesse de l'activité en Egypte (4,2% après 6,7%) et, surtout, dans les pays producteurs de pétrole, notamment l'Arabie Saoudite (0,8% après 8,7%). Pour 2024, la croissance devrait se renforcer aussi bien dans l'Afrique subsaharienne (pour se hisser à 4%) que dans la région MENA (3,4%).

1.2. Marché des matières premières : des prix globalement modérés

Les cours des produits de base se sont globalement inscrits en baisse en 2023, en lien avec l'atténuation des contraintes sur l'offre et la faiblesse de la demande.

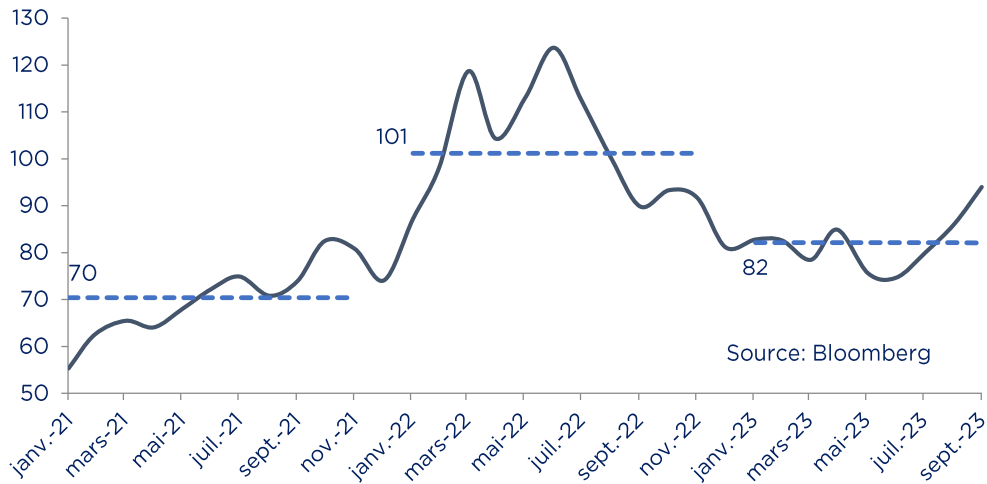
Ainsi, sur les neuf premiers mois de 2023, l'indice synthétique des prix des produits de base, calculé par la Banque mondiale, a chuté de 26% en glissement annuel. La baisse est généralisée aux produits énergétiques (-32%), aux fertilisants (-37%), aux métaux de base (-13%) et aux denrées alimentaires (-9%).

En termes de perspectives, les prix des matières devraient rester globalement modérés à l'horizon 2024, avec, toutefois, des évolutions contrastées selon les groupes de produits.

1.2.1. Produits énergétiques : des prix volatils, affectés par des réductions de la production de l'OPEP+

Les prix du **pétrole** (Brent) ont enregistré 82 dollars le baril en moyenne sur les neuf premiers mois de 2023, en baisse de 21% en glissement annuel. Ils se sont établis à 94 dollars en moyenne en septembre, en hausse de 26% depuis leur creux de juin (75 dollars), portant leurs gains à 4% sur un an.

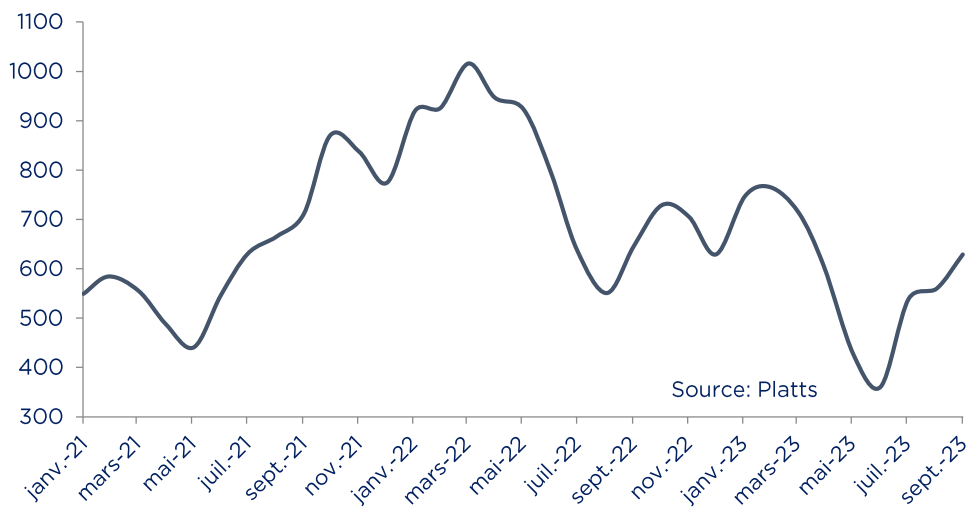
Le marché pétrolier est resté excédentaire début 2023 en raison, notamment, d'une faible demande de l'OCDE (activité industrielle atone, temps chaud). Toutefois, le marché devrait devenir nettement déficitaire au second semestre 2023, sous l'effet des réductions de l'offre de l'OPEP+ et de la reprise de la mobilité en Chine.



Graphique 4 : Cours du Brent (\$/b)

En termes de perspectives, les prix de pétrole devraient rester globalement modérés et évoluer aux environs des 80 dollars le baril en 2023 contre une moyenne de 100 dollars le baril en 2022. Le maintien des réductions de la production par l'OPEP+ au cours du second semestre 2023 semble lié à des craintes de faiblesse de la demande mondiale. Pour l'année 2024, le marché pétrolier devrait renouer avec l'excédent grâce, notamment, à l'annulation des réductions de production au début de l'année envisagée par l'Arabie Saoudite et la Russie. Selon les prévisions de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la croissance de la demande mondiale de pétrole devrait se modérer en 2024 (+1,0 mbj après +2,2 mbj en 2023) contre une nette reprise de l'offre mondiale (+1,8 mbj après +1,5 mbj).

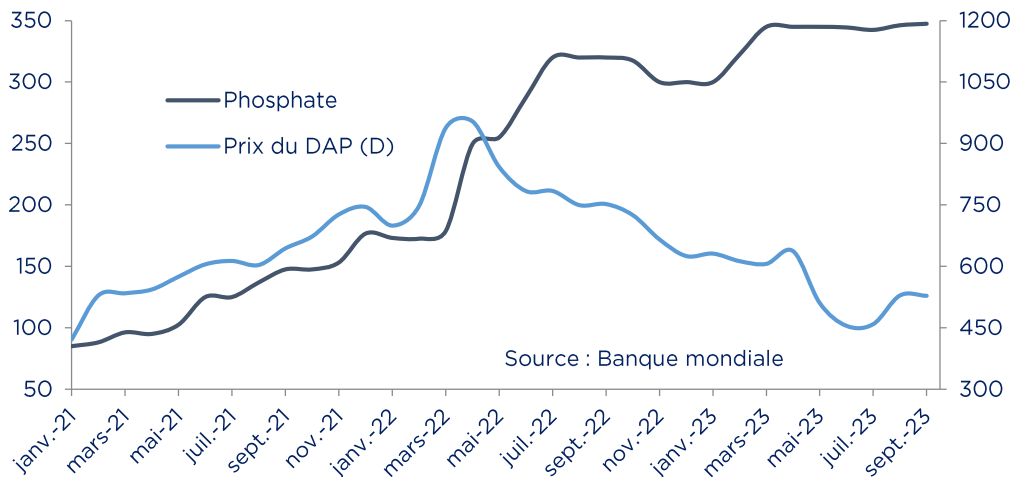
Les prix du gaz **butane** ont enregistré 595 dollars la tonne en moyenne sur les neuf premiers mois de 2023, en repli de 27% en glissement annuel, suite à une demande faible et une offre abondante. Ainsi, après avoir atteint un creux de 361 dollars la tonne en juin, les prix du butane se sont inscrits en hausse pour s'établir à 629 dollars la tonne en septembre. Cette remontée s'inscrit dans le sillage du renchérissement du prix du pétrole et du gaz naturel.



Graphique 5 : Cours du gaz butane (\$/t)

1.2.2. Produits phosphatés : une résilience des prix du phosphate brut qui contraste avec le repli de ceux du DAP

Les cours du **phosphate** brut ont atteint 347,5 dollars la tonne en septembre, en hausse de 16% depuis début 2023. De leur côté, les prix du **DAP** se sont établis à 528 dollars la tonne en septembre, en hausse de 16% depuis leur creux de juin, ramenant leurs pertes à 16% depuis début 2023 et à 30% sur un an. Sur les neuf premiers mois de 2023, la forte hausse des cours du phosphate brut (+33% en glissement annuel) contraste avec une chute de ceux du DAP (-31%).



Graphique 6 : Cours du phosphate et du DAP (\$/t)

La reprise modérée des cours phosphatés au troisième trimestre est liée, notamment, à une augmentation saisonnière de la demande sur les marchés clés de l'Inde, du Brésil et d'autres marchés régionaux d'Asie et d'Amérique latine, ainsi qu'à une remontée des prix énergétiques.

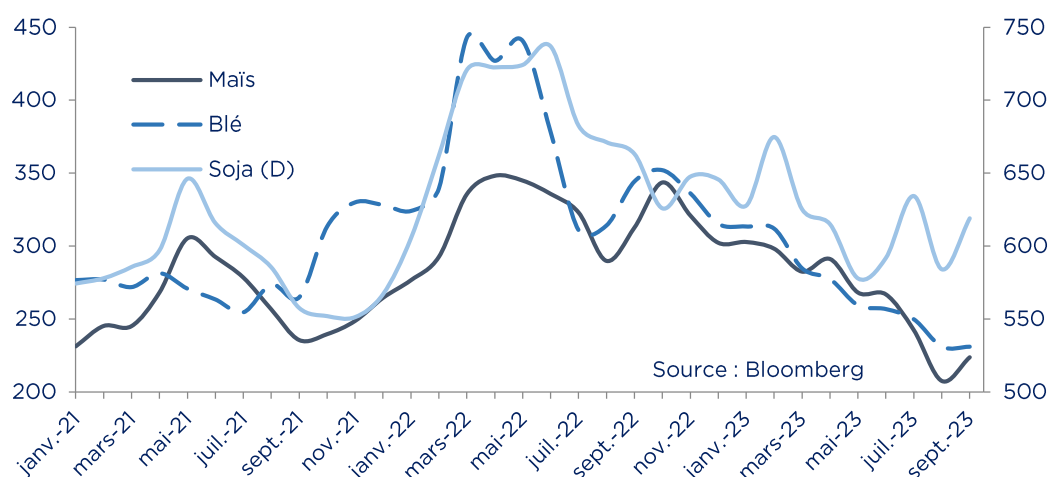
Les prix des produits phosphatés sont, notamment, soutenus par une demande ferme de l'Inde, le plus grand importateur mondial de DAP. Les subventions publiques encouragent les agriculteurs indiens à utiliser les engrais. L'OCP et l'Inde ont scellé des accords pour la fourniture de 1,7 million de tonnes d'engrais phosphatés en 2023.

Toutefois, la reprise des cours des produits phosphatés est freinée par la hausse des exportations de la Chine et de la Russie, la baisse des prix des céréales et la modération des coûts du gaz naturel et des intrants (ammoniac, soufre).

En termes de perspectives, le marché des phosphates reste confronté à des incertitudes sur l'offre, la demande et l'évolution des prix énergétiques et agricoles. En particulier, les prix des phosphates pourraient être soutenus par une accentuation éventuelle des restrictions sur l'approvisionnement en engrais en provenance de la Russie et de la Chine.

1.2.3. Produits alimentaires : correction baissière des prix céréaliers et renchérissement des prix du sucre

Les cours des produits alimentaires ont enregistré un net repli en 2023, suite à l'amélioration des conditions de l'offre. Ainsi, l'Indice FAO des prix des produits alimentaires s'est établi à 121,5 en septembre, son plus bas depuis mars 2021, en baisse de 11% en glissement annuel. La diminution des prix concerne les produits laitiers (-24% sur un an), les huiles végétales (-21%), les céréales (-15%) et la viande (-5%). En revanche, les cours du sucre ont fortement augmenté (+48%).



Graphique 7 : Cours des céréales (\$/t)

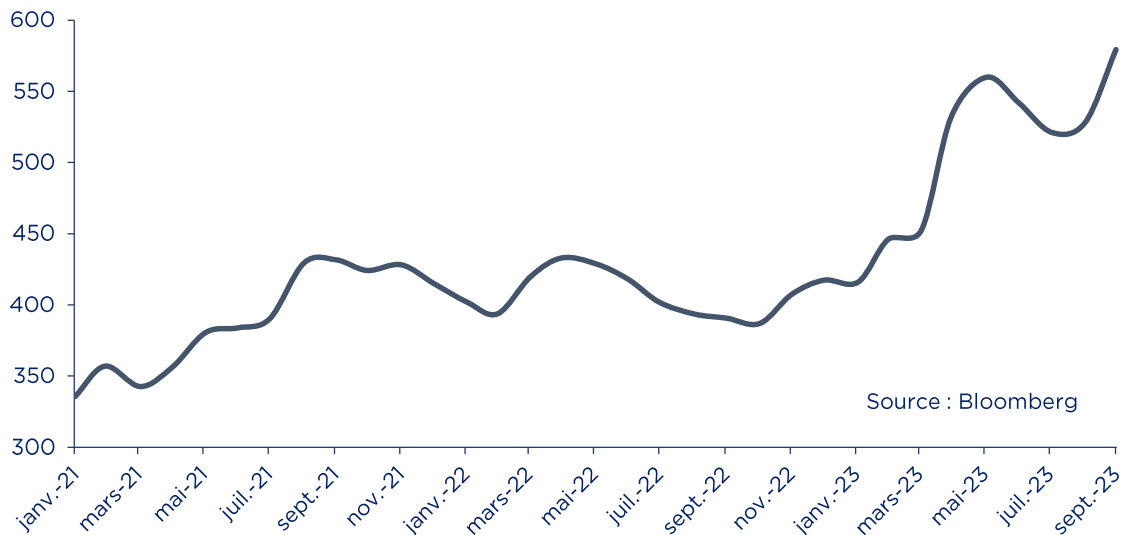
Les cours du **blé** tendre (SRW) ont affiché 268 dollars la tonne en moyenne sur les neuf premiers mois de 2023, en baisse de 27% en glissement annuel. Ils se sont établis à 231 dollars la tonne en moyenne en septembre, comme en août, le plus bas niveau depuis septembre 2020, marquant un repli de 27% depuis début 2023. La correction baissière des prix est liée à une surabondance de l'offre mondiale. Toutefois, un plus grand effondrement des cours du blé est freiné par la décision de la Russie de suspendre sa participation à l'Initiative céréalière qui permettait à l'Ukraine d'exporter via les ports de la mer Noire.

Selon les estimations de la FAO, la production mondiale de blé a atteint un nouveau record de 803 millions de tonnes (Mt) en 2022/2023, en hausse de 25 Mt (+3,2%) par rapport à la saison précédente. Les récoltes abondantes en Russie, au Canada et en Australie compensent la faiblesse de la production en Ukraine, affectée par le conflit persistant, et en Argentine, ravagée par une sécheresse sévère. Pour la campagne 2023/2024, les perspectives s'annoncent moins favorables (-2,3% par rapport au record précédent). Le repli prévu des récoltes en Australie et en Russie contraste, toutefois, avec la hausse attendue en Inde, en Argentine et aux États-Unis.

Les cours du **maïs** ont enregistré 265 dollars la tonne en moyenne sur les neuf premiers mois de 2023, en repli de 17% en glissement annuel. Après avoir atteint leur plus bas niveau depuis 2020 en août, les prix du maïs ont rebondi de 8% pour s'établir à 224 dollars la tonne en septembre, ramenant ainsi leur baisse à 26% depuis début 2023. Ce repli est lié à une hausse saisonnière des approvisionnements en provenance du Brésil et à l'amélioration des conditions des cultures aux États-Unis.

Selon la FAO, la production mondiale de maïs pour la saison 2022/2023 est estimée à 1166 Mt, en baisse de 46 Mt (-3,8%) par rapport à la récolte précédente. Pour la campagne 2023/2024, la FAO prévoit une production mondiale record de maïs (+4,3% à 1216 Mt), grâce à des perspectives d'offre abondante aux États-Unis et en Argentine.

Les cours du **sucre** brut (ISA) ont affiché, en moyenne, 509 dollars la tonne sur les neuf premiers mois de 2023, en hausse de 24% en glissement annuel. Ils ont atteint 580 dollars la tonne en septembre, leur plus haut niveau depuis 12 ans, en progression de 10% sur un mois et de 39% depuis début 2023. La hausse des prix du sucre est liée à des préoccupations sur le resserrement de l'offre.



Graphique 8 : Cours du sucre brut (\$/t)

L'offre sucrière mondiale s'avère plus serrée, compte tenu des faibles perspectives de production en Inde, en Thaïlande, en Chine et en Europe. Cette situation s'est traduite par une montée des craintes d'une interdiction des exportations indiennes au cours de la saison 2023/2024, qui débute en octobre. L'Inde avait réduit fortement le quota d'exportations de sucre en 2022/2023, privilégiant le marché intérieur.

Dans ce contexte, l'Organisation internationale du sucre (ISO) prévoit un important déficit mondial de sucre pour la saison 2023/2024 (-2,1 Mt contre +0,5 Mt en 2022/2023). La production mondiale devrait enregistrer un repli (-1,2% à 174,8 Mt), alors que la consommation devrait connaître une légère hausse (+0,2% à 177 Mt).

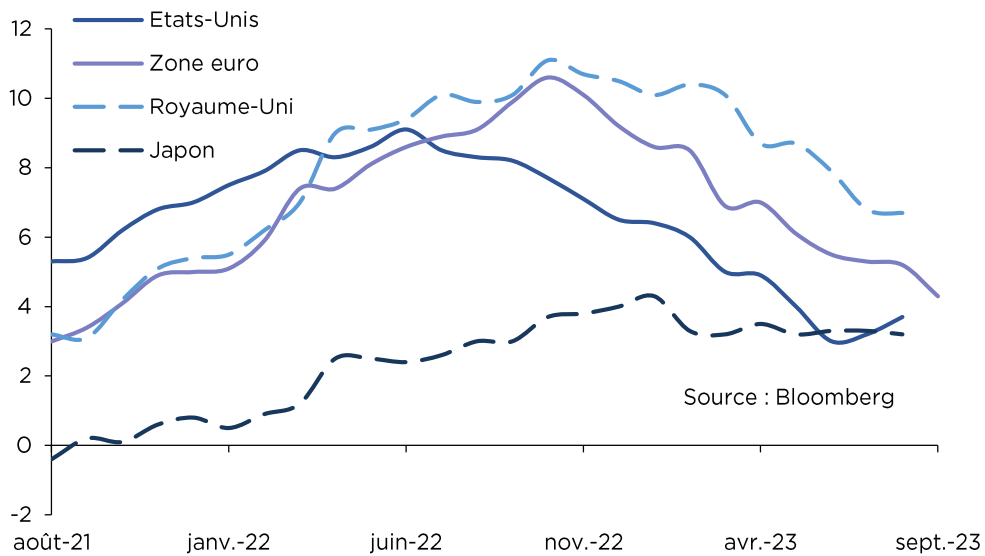
1.3. Persistance d'inflation élevée, malgré le resserrement monétaire

L'inflation globale s'est atténuée à travers le monde au cours de 2023, en lien avec la modération des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, suite à amélioration de l'offre et des chaînes d'approvisionnement mondiales. Selon l'OCDE, l'inflation globale dans les pays du G20 devrait passer de 7,8% en 2022 à 6,0% en 2023 et 4,8% en 2024. Néanmoins, les taux d'inflation restent encore supérieurs aux objectifs officiels de plusieurs banques centrales. De son côté, l'inflation sous-jacente, qui exclut l'énergie et l'alimentation, demeure plus persistante. Elle est alimentée par la reprise de l'activité dans le secteur des services et par des pénuries de main d'œuvre dans certains pays.

Dans ce contexte, les banques centrales, en particulier celles des grandes économies avancées, ont continué de resserrer leurs politiques monétaires en 2023, quoiqu'à un rythme moins rapide qu'au second semestre 2022. La réduction des bilans des banques centrales (resserrement quantitatif) s'est également poursuivie, de façon accélérée dans la zone euro, mais moins prononcée aux États-Unis en raison des tensions bancaires qui ont suscité l'intervention de la Fed.

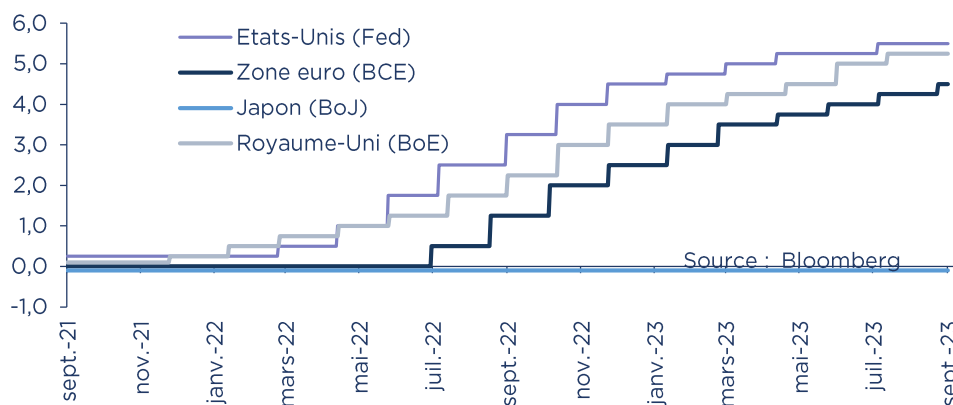
Aux États-Unis, les pressions inflationnistes semblent persister. L'inflation globale a enregistré une remontée pour le deuxième mois consécutif en août (3,7% après 3,2% en juillet), alimentée par le rebond des prix de l'énergie. De son côté, l'inflation sous-jacente continue de se modérer mais reste encore élevée (4,3% après 4,7%). Dans ce contexte, dans sa réunion de septembre, la Fed a maintenu ses taux directeurs dans une fourchette de 5,25% à 5,50%, leur plus haut niveau depuis 2001, après les avoir relevé

d'un cumul de 525 pb entre mars 2022 et juillet 2023. Néanmoins, les responsables de la Fed ont indiqué qu'ils envisageaient une nouvelle hausse des taux d'ici la fin de 2023.



Graphique 9 : Taux d'inflation (variation de l'IPC)

Dans la zone euro, l'inflation globale continue de se modérer, mais reste encore élevée (4,3% en septembre après 5,2% en août). De même, l'inflation sous-jacente reste également forte (4,5% après 5,3%). Pour faire face à la persistance des pressions inflationnistes, la Banque centrale européenne (BCE) poursuit son cycle de resserrement monétaire. Elle a relevé ses 3 taux directeurs de 25 pb en septembre, portant le cumul des hausses à 450 pb depuis juillet 2022. Ainsi, le taux de refinancement est porté à 4,50%, le taux de dépôt à 4,0% et le taux de la facilité de prêt marginal à 4,75%.



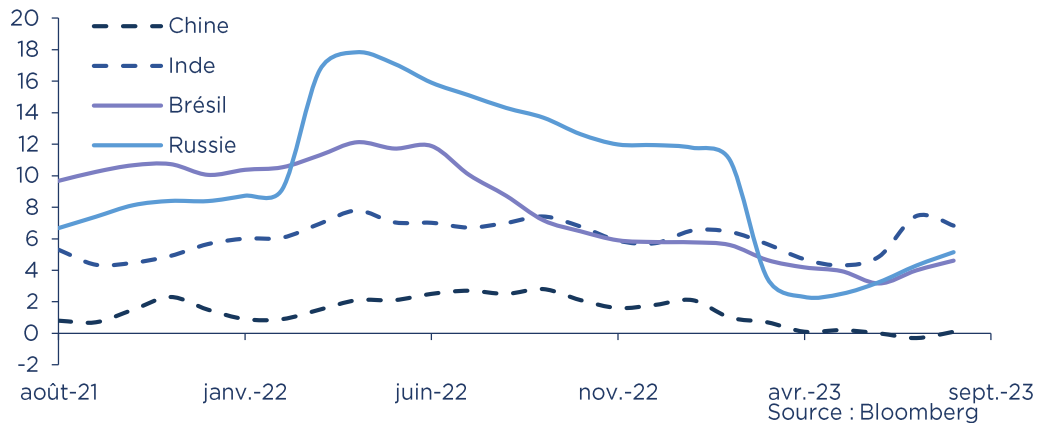
Graphique 10 : Taux d'intérêt directeurs (en %)

Au Japon, l'inflation globale reste relativement élevée (3,2% en août après 3,3% en juillet), soit un niveau bien au-dessus de l'objectif de la Banque du Japon (BOJ). Néanmoins, le policy-mix devrait rester accommodant, fournissant le soutien nécessaire à l'économie.

La banque centrale maintient une politique ultra-souple, se démarquant de la vague mondiale de resserrement monétaire. Lors de sa réunion de septembre, la BOJ a

maintenu inchangés ses taux d'intérêt ultra-bas et ses objectifs de contrôle de la courbe des taux (YCC). Elle a, toutefois, pris des mesures pour permettre aux taux d'intérêt à long terme d'augmenter plus librement en fonction de l'évolution de l'inflation et de la croissance.

L'inflation s'avère également persistante dans plusieurs économies émergentes et en développement, alimentée par la remontée des coûts de l'énergie au troisième trimestre. En conséquence, l'orientation des politiques monétaires reste globalement restrictive. Toutefois, certaines banques centrales ont marqué une pause des hausses des taux alors que d'autres ont entamé un assouplissement graduel, comme la banque centrale chinoise qui tente d'apporter un soutien à une économie confrontée à des pressions déflationnistes.



Graphique 11 : Taux d'inflation (variation de l'IPC en %)

En Inde, l'inflation des prix de détail, encore élevée, s'est atténuée en août (6,8% après 7,4% en juillet), sous l'effet de la modération des prix des denrées alimentaires. Le taux d'inflation reste, néanmoins, au-dessus de la limite supérieure de tolérance (6%) de la banque centrale (RBI). Dans ce contexte, la RBI a maintenu son principal taux repo à 6,5% pour sa troisième réunion d'affilée en août, après six hausses consécutives, d'un cumul de 250 pb entre mai 2022 et février 2023.

Au Brésil, l'inflation s'est nettement atténuée, passant d'un pic de 12,1% en avril 2022 à un creux de 3,2% en juin 2023, suite, notamment, à un cycle de resserrement monétaire très agressif en 2021-2022, durant lequel les taux directeurs ont été relevés de 1175 pb à un sommet de 13,75%. Suite à cette modération d'inflation, la Banque centrale du Brésil (BCB) a entamé un assouplissement de sa politique, réduisant ses taux en août et en septembre, de 50 pb chacun. Toutefois, la remontée récente de l'inflation (à 4,6% en août, niveau supérieur à l'objectif officiel de 3,25%) soulève des doutes quant à l'intention de la BCB de continuer à réduire ses taux d'intérêt au même rythme rapide que les dernières réunions d'août et de septembre.

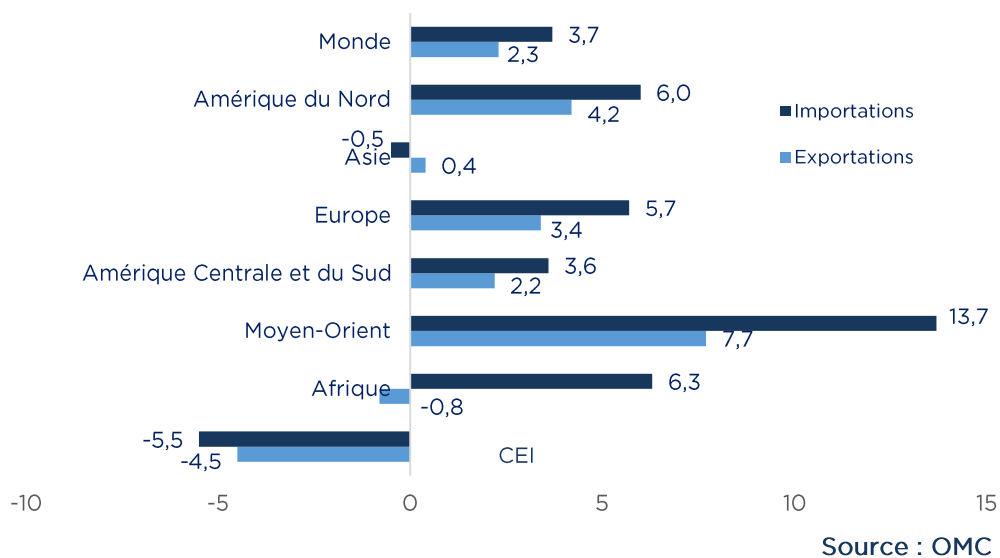
En Chine, dans un contexte marqué par une très faible inflation (0,1% en août après -0,3% en juillet), les politiques monétaire et budgétaire accommodantes continueront de soutenir la reprise économique. La banque centrale chinoise (PBOC) poursuit l'assouplissement graduel de sa politique, avec une série de baisses des taux d'intérêt directeurs et du taux de réserves obligatoires des banques. En particulier, le taux préférentiel des prêts à un an (LPR) – le taux de référence pour la plupart des prêts aux ménages et aux entreprises – a été abaissé de 10 pb à 3,45% en août, portant le cumul à 40 pb depuis décembre 2021. D'autres mesures d'assouplissement s'avèrent nécessaires pour soutenir une économie qui fait face à des risques liés à une aggravation de la crise immobilière et à la faiblesse des dépenses de consommation.

1.4. Ralentissement du commerce mondial en 2023

En 2022, le commerce mondial de marchandises s'est montré résilient malgré la persistance des tensions géopolitiques et des effets de la Covid-19. Affaibli par la contre-performance du 4^{ème} trimestre, il a réalisé une croissance de 3,0% seulement en volume contre 13% en valeur¹, pour atteindre 25,3 trillions de dollars² et ce, en raison de la poursuite de la hausse des prix de l'énergie.

Le repli du volume du commerce au dernier trimestre de l'année 2022 s'explique, notamment, par l'arrêt des approvisionnements de l'Europe en gaz en provenance de la Russie, les mesures strictes de confinement liées à la COVID-19 en Chine, et les hausses des taux d'intérêt dans les économies avancées ayant eu pour effet de contenir la demande.

Sur l'ensemble de l'année, le commerce en Asie en développement était particulièrement faible. Les exportations sont restées peu dynamiques en Afrique et en Amérique Latine.



Graphique 12 : Volume des échanges de marchandises en 2022 par région

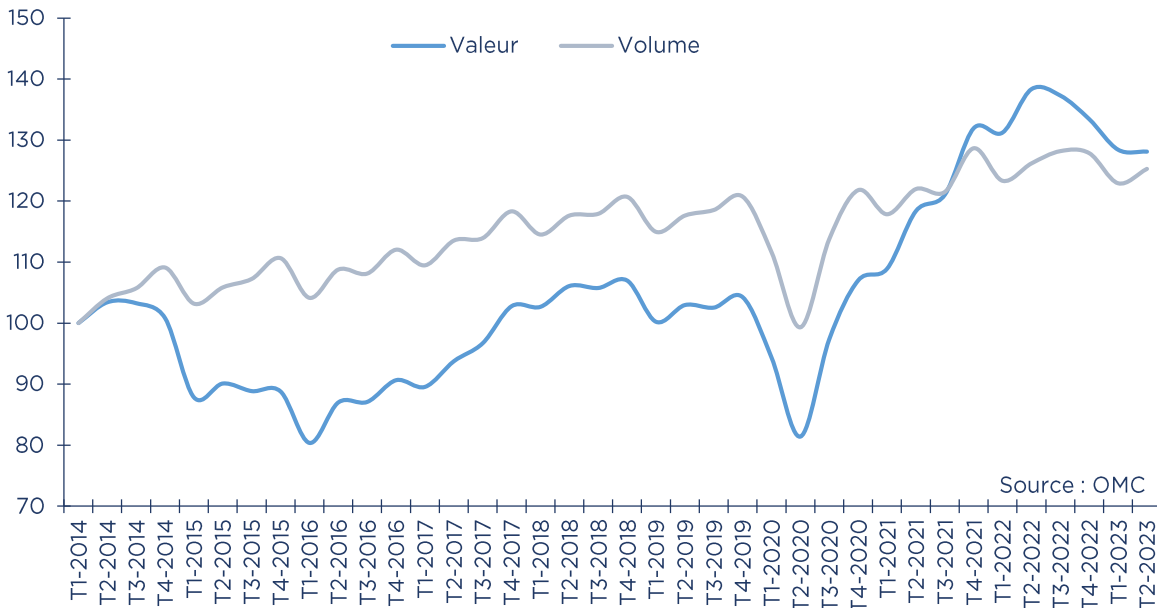
En valeur, le commerce mondial de marchandises a dépassé, en 2022, son niveau pré-pandémique de près de 32%, en raison d'une hausse quasi généralisée des prix. Le secteur des combustibles a enregistré la croissance la plus rapide, en glissement annuel, de l'ordre de 61%. Les prix européens du gaz naturel ont grimpé de 48% entre janvier et août 2022, avant de retrouver les niveaux enregistrés en fin 2021. Les prix des engrais ont augmenté de 63% par rapport à 2021 et ceux des denrées alimentaires ont progressé de 18% (y compris une hausse de 21% des prix des céréales).

De son côté, le commerce des services a progressé de 14,8% à 6,8 trillions de dollars, représentant désormais 21,1% du commerce mondial. Les voyages ont affiché une reprise de 70%, mais n'ont toujours pas pu retrouver leur niveau pré-pandémique. Le commerce des services de transport se serait accru de 23%.

¹ Source : Communiqué OMC du 5 octobre 2023.

² Après un rebond de 27% en 2021.

Au 1^{er} semestre de 2023, le volume du commerce des marchandises s'est rétracté de 0,5%, en glissement annuel. Ce ralentissement a concerné un large éventail de secteurs, en particulier le fer et l'acier, les équipements de bureau et de télécommunications, le textile et les vêtements, à l'exception des véhicules de tourisme.



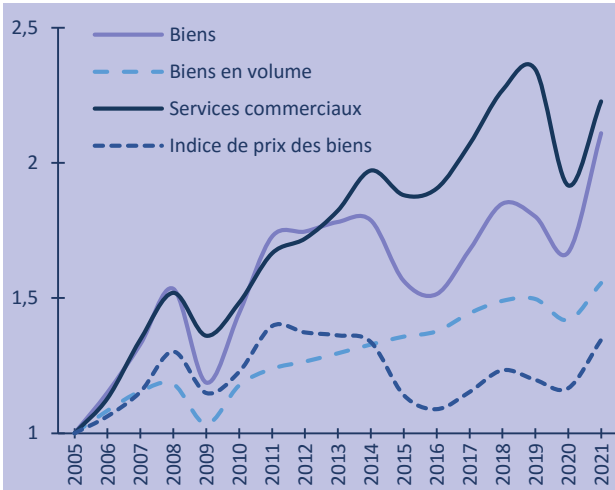
Graphique 13 : Commerce mondial de marchandises (base 100 au T1-2014)

Selon les dernières prévisions de l'OMC, le volume des échanges mondiaux de marchandises devrait augmenter de 0,8% en 2023³, affecté par les effets d'une inflation persistante et d'une politique monétaire plus stricte, notamment aux États-Unis et dans l'Union européenne, les conséquences du conflit en Ukraine, ainsi que par le ralentissement de la croissance chinoise suite aux difficultés de son marché immobilier. Le volume du commerce devrait progresser de 3,3% en 2024.

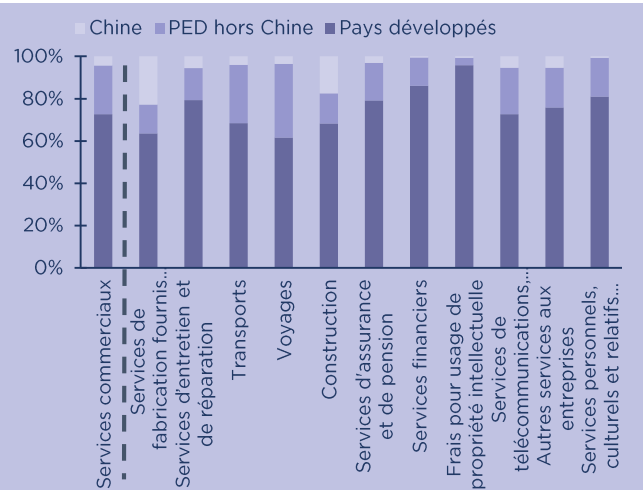
Un commerce des services dynamique dominé par les pays développés, principalement les États-Unis

Le commerce des services est devenu le segment le plus dynamique des échanges, grâce aux avancées technologiques dans le domaine de l'information et des télécommunications et aux efforts de libéralisation des secteurs de services dans le monde. Ainsi, leur part dans la valeur du commerce mondial s'est établie à 21% en 2022. Ceci s'explique par une progression plus rapide de leurs échanges en comparaison avec ceux des marchandises (x1,6 contre x1,2 respectivement entre 2010 et 2019), qui ont connu un repli de leur prix moyen entre 2011 et 2016, entraînant une baisse de la valeur de leurs exportations. Il est à signaler, toutefois, que les services ont été le segment le plus affecté par la pandémie du Covid-19, en enregistrant une chute de 18% contre 7% seulement pour les biens en 2020.

³ Les prévisions précédentes de l'OMC, établies en avril dernier, tablaient sur une croissance du volume du commerce mondial de 1,7% en 2023 et de 3,2% en 2024.



Graphique 14 : Evolution du commerce des biens et services (Indice 1 en 2005)



Graphique 15 : Exportations des services par niveau de développement (moyenne 2010-2019)

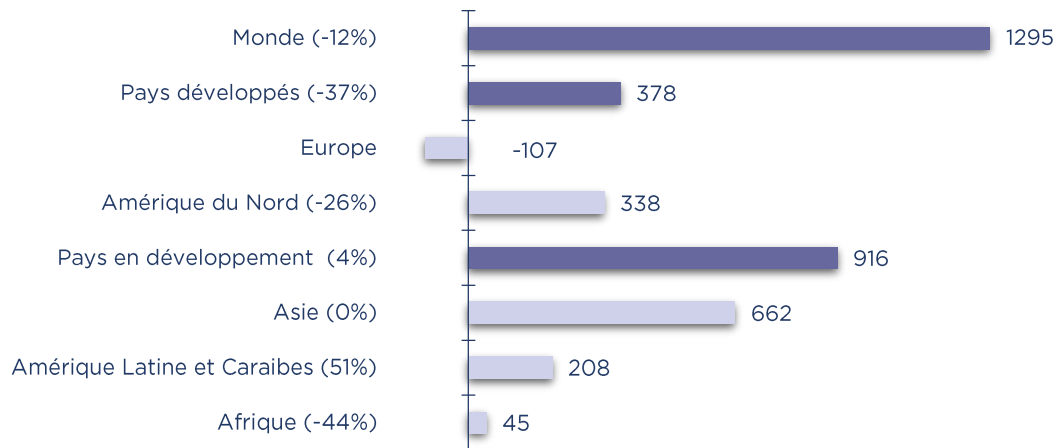
La part des pays développés dans les échanges des services est restée majoritaire autour des deux tiers depuis 2010. L'Europe représente près de la moitié des flux (47%), suivie de l'Asie (26%, dont 16% assurés par l'ensemble Chine, Japon, Singapour et Inde) et de l'Amérique du Nord (15%). Les autres régions détiennent une part marginale dans le commerce des services, notamment l'Afrique (3%).

Le classement par pays révèle une forte concentration du commerce des services autour de 10 pays qui en représentent une part cumulée de 54%. Les Etats-Unis sont le premier pays exportateur et importateur mondial des services (14% et 10% respectivement).

Le croisement entre secteur exporté et niveau de développement révèle que la part des pays en développement dans les exportations mondiales des services varie en fonction de chaque rubrique. Alors qu'ils représentent une part importante dans les exportations des services de voyages (38%), de fabrication (36%), de construction (33%) ou de transports (32%), les PED sont peu représentés en matière de propriété intellectuelle (5%), de services financiers (14%) ou de services culturels et de loisirs (19%). Il convient, néanmoins, de préciser que la Chine serait, à elle seule, à l'origine de près de 60% des exportations des PED pour les services de fabrication ou de construction.

1.5. Repli des flux d'IDE au niveau mondial

Selon la dernière édition du rapport de la CNUCED « World Investment Report 2023 », les flux mondiaux d'investissements directs étrangers (IDE) ont chuté de 12% en 2022, pour s'établir à 1.300 milliards de dollars, après un fort rebond en 2021, qui faisait suite à la chute brutale induite par la crise sanitaire en 2020. Ce repli s'explique par les crises mondiales, notamment le conflit en Ukraine, les prix élevés de l'énergie et des denrées alimentaires, ainsi que la flambée de la dette publique.



Source : Elaboration DEPF, données de la CNUCED

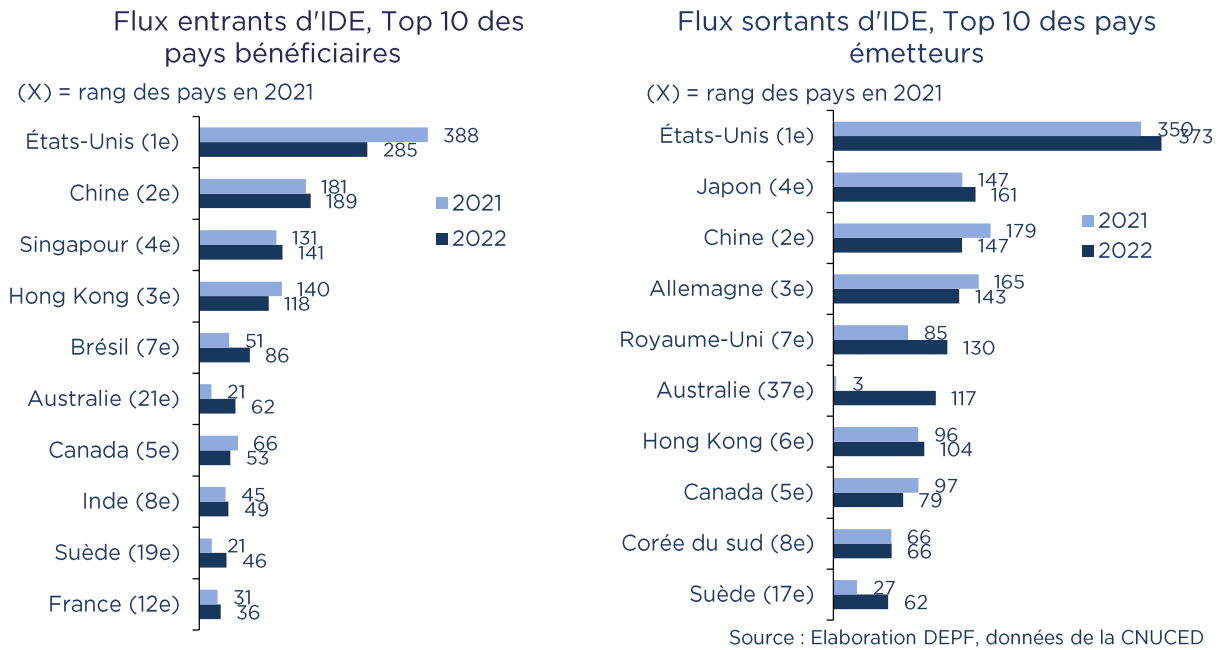
Graphique 16 : IDE par région en 2022 (en milliards de dollars)

Cette baisse est particulièrement due à la diminution des volumes de flux financiers et de transactions des entreprises multinationales dans les économies développées, où l'IDE a chuté de 37%, pour se chiffrer à 378 milliards de dollars.

Dans les pays en développement, l'IDE a augmenté de 4%, pour atteindre 916 milliards de dollars. Ils ont ainsi enregistré, pour la première fois, une part record de plus de 70% des flux mondiaux d'IDE. Le nombre de nouveaux projets d'investissement annoncés dans les pays en développement a augmenté de 37%, et les opérations de financement de projets internationaux de 5%.

L'augmentation de l'IDE dans les pays en développement a été inégalement répartie. Les entrées d'IDE dans les pays en développement d'Asie sont restées stables, mais représentent toujours plus de la moitié de l'IDE mondial. L'Inde et l'ASEAN ont été les bénéficiaires les plus dynamiques, avec des augmentations de 9% et 5%, respectivement. Les flux vers l'Amérique latine et les Caraïbes ont augmenté de 51%, atteignant 208 milliards de dollars, le niveau le plus élevé jamais enregistré. Les prix élevés des matières premières ont fait grimper les bénéfices réinvestis des filiales étrangères dans les industries extractives. En Afrique, l'IDE a rechuté au niveau enregistré en 2019, soit 45 milliards de dollars.

Les tendances dans l'industrie au niveau mondial ont montré une augmentation du nombre de projets dans les infrastructures et les industries à forte intensité de chaîne de valeur mondiale (CVM), une stabilité dans le secteur de l'énergie et un ralentissement dans les secteurs de l'économie numérique (après le boom de 2020 et 2021). Les industries à forte intensité de CVM qui sont confrontées à des pressions de restructuration de la chaîne d'approvisionnement, notamment l'électronique, l'automobile et les machines, ont vu le nombre et la valeur de leurs projets augmenter. Trois des cinq plus grands projets d'investissement annoncés concernaient les semi-conducteurs, en réponse à la pénurie mondiale de puces électroniques.



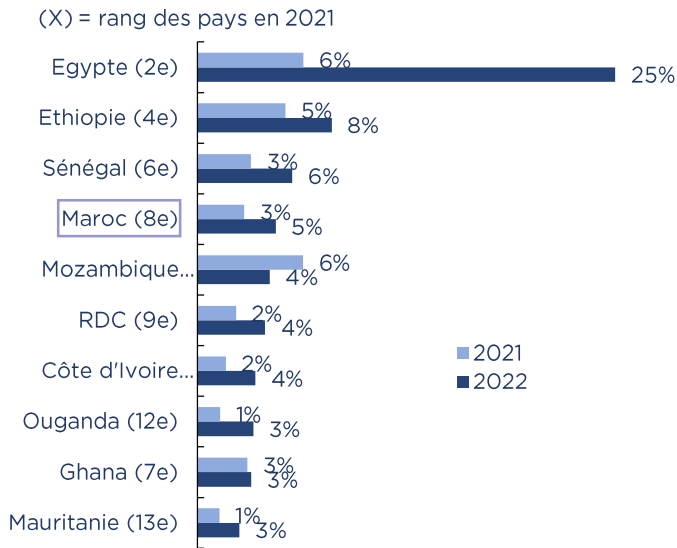
Graphique 17 : Top 10 des pays bénéficiaires et émetteurs d'IDE dans le monde (En milliards de dollars)

Les États-Unis constituent, à la fois, le premier pays d'accueil (avec 285 milliards de dollars) et le premier investisseur (avec 373 milliards de dollars) au monde en 2022. En tant que récepteur des IDE, il est suivi de quatre pays émergents, à savoir la Chine (189 milliards), qui a connu une augmentation de ses entrées d'IDE de 5%, puis Singapour (141 milliards), Hong-Kong (118 milliards) et le Brésil (86 milliards).

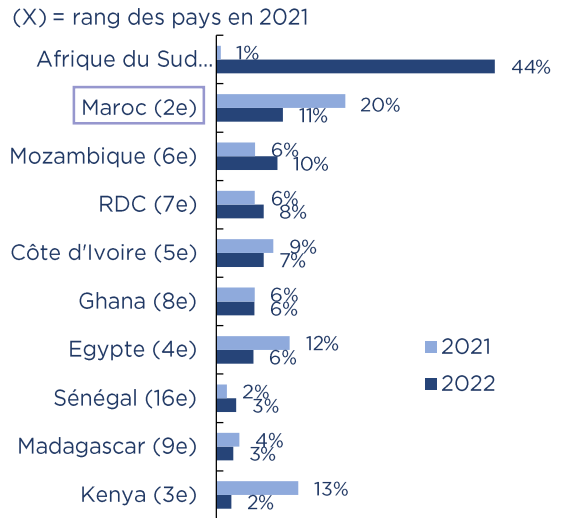
En ce qui concerne les sorties d'IDE, le Japon est classé en tant que 2^{ème} investisseur mondial en 2022, après les États-Unis, alors qu'il occupait le 4^{ème} rang en 2021. Il dépasse ainsi la Chine (3^{ème}), dont les sorties de capitaux ont connu une baisse de 18% en 2022, pour enregistrer 147 milliards de dollars.

Les flux d'IDE vers l'Afrique ont chuté de 44% en 2022, après une année record en 2021, due à une seule transaction financière intra-entreprise en Afrique du Sud. Six des 15 principaux mégaprojets d'investissement Greenfield (d'une valeur supérieure à 10 milliards de dollars) annoncés en 2022 se trouvaient en Afrique. Les investisseurs européens restent les plus grands détenteurs de stocks d'IDE en Afrique, menés par le Royaume-Uni (60 milliards de dollars), la France (54 milliards de dollars) et les Pays-Bas (54 milliards de dollars).

Part des IDE reçus en Afrique, top 10 des pays bénéficiaires



Part des IDE en provenance de l'Afrique, top 10 des pays émetteurs



Source : Elaboration DEPF, données de la CNUCED

Graphique 18 : Top 10 des pays bénéficiaires et émetteurs d'IDE en Afrique (Part en %)

Les sorties d'IDE en provenance d'Afrique ont atteint 5,8 milliards de dollars en 2022, contre 3,1 milliards de dollars en 2021. L'Afrique du sud est devenu en 2022 le premier investisseur africain à l'étranger, avec une part de 44% dans le total des flux sortants du continent africain. Il est suivi du Maroc (11%), du Mozambique (10%) et de la RDC (8%).

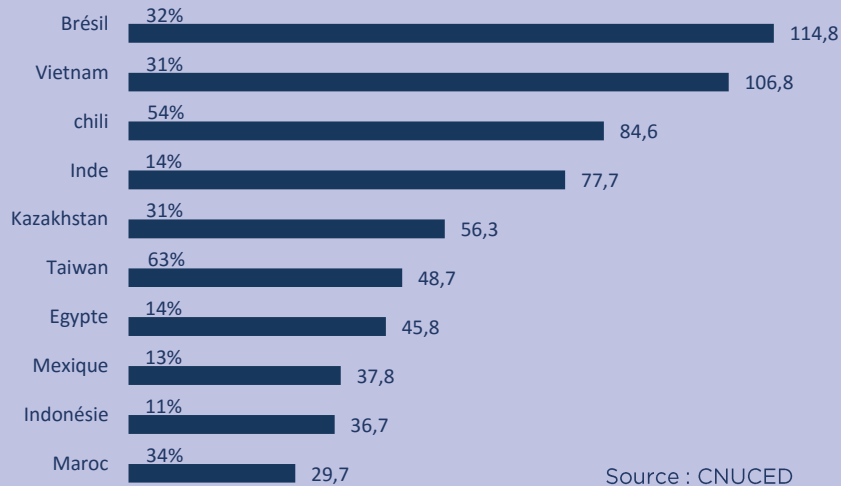
Selon la CNUCED, l'environnement mondial pour le commerce et l'investissement connaît toujours des difficultés en 2023. La CNUCED prévoit, ainsi, une poursuite des pressions à la baisse sur l'IDE mondial en lien, notamment, avec la persistance des tensions géopolitiques et des turbulences du secteur financier. En effet, les premiers indicateurs pour le premier trimestre 2023 montrent des tendances faibles dans le financement de projets internationaux et de fusions-acquisitions.

INVESTISSEMENTS ETRANGERS DANS LES ENERGIES RENOUVELABLES

Les besoins d'investissement liés à la transition énergétique sont énormes. Selon le dernier rapport de la CNUCED, le monde a besoin d'environ 1,5 fois le PIB mondial actuel en investissements d'ici à 2050 pour rester proche de l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5°C. Depuis l'adoption des objectifs de développement durable (ODD) et de l'Accord de Paris en 2015, les investissements internationaux dans le secteur des énergies renouvelables ont presque triplé. Toutefois, cette croissance a été déséquilibrée dans la mesure où une grande partie est concentrée dans les pays développés.

Dans les pays en développement, les besoins totaux de financement au titre de la transition énergétique sont beaucoup plus importants et comprennent des investissements dans les réseaux électriques, les lignes de transmission, le stockage et l'efficacité énergétique. Ces besoins sont estimés à 1 700 milliards de dollars par an d'investissements, alors qu'ils n'ont attiré que 544 milliards de dollars d'IDE dans les énergies propres en 2022.

Dans la plupart des 10 pays en développement ayant les niveaux les plus élevés d'investissement international dans les énergies renouvelables, ce type d'investissement représente entre un dixième et un tiers du total des IDE. Le Maroc fait partie de ces pays, avec un taux d'investissement étranger dans les énergies renouvelables de 34% au cours de la période 2015-2022, soit 29,7 milliards de dollars.



Source : CNUCED

Graphique 19 : Top 10 des économies en développement par investissement international dans les énergies renouvelables durant la période 2015-2022 (En milliards de dollars et part en %)

Le rapport propose un Pacte d'action mondial pour l'investissement dans l'énergie durable pour tous. Il contient un ensemble de principes directeurs couvrant les trois objectifs de la transition énergétique : atteindre les objectifs climatiques, fournir une énergie abordable pour tous et assurer la sécurité énergétique.

Pour ce qui est du financement, le rapport préconise de réduire les risques liés aux investissements dans la transition énergétique dans les pays en développement au moyen de prêts, de garanties, d'instruments d'assurance et de prises de participation du secteur public et des banques multilatérales de développement. L'allègement de la dette pourrait également offrir aux pays en développement une marge de manœuvre budgétaire leur permettant de réaliser les investissements nécessaires à la transition vers les énergies propres.

1.6. Dynamisme des marchés de l'emploi dans les pays avancés

Malgré le ralentissement de la croissance économique mondiale depuis son pic en 2021, les marchés de l'emploi des pays avancés demeurent robustes, avec des taux de chômage au plus bas niveau depuis les années 1970. Cependant, la persistance de l'inflation exerce une pression sur les salaires, entraînant une diminution des salaires réels dans la plupart de ces pays.

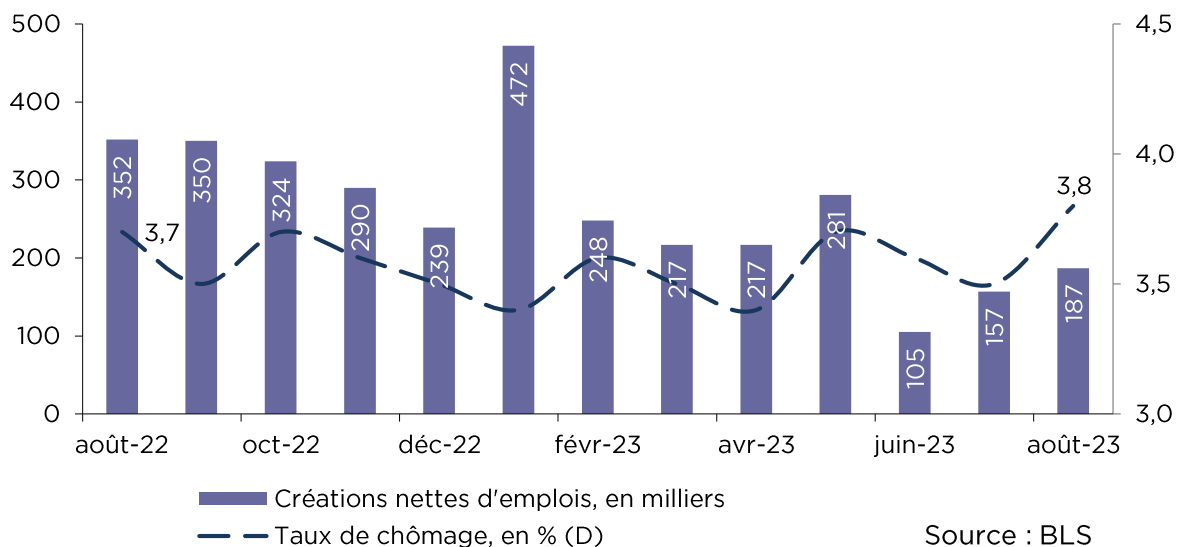
Selon les Perspectives de l'emploi de l'OCDE pour 2023, la croissance de l'emploi devrait se poursuivre dans la zone OCDE. Après avoir atteint un niveau historiquement bas de 4,7% en juin 2023, le taux de chômage devrait légèrement augmenter d'ici fin 2024, en particulier dans certains pays comme les États-Unis et le Royaume-Uni.

Pour atténuer les pertes de pouvoir d'achat, qui pèsent particulièrement sur les travailleurs à revenu modeste, des mesures, telles que l'augmentation du salaire minimum et les négociations collectives sont recommandées.

Par ailleurs, l'impact croissant de l'intelligence artificielle (IA) sur le marché du travail suscite des préoccupations, mais, aussi, des opportunités, avec des compétences en IA de plus en plus demandées. Des actions concertées au niveau international sont suggérées pour gérer les défis liés à l'IA tout en maximisant ses avantages et en garantissant l'inclusivité sur les marchés du travail.

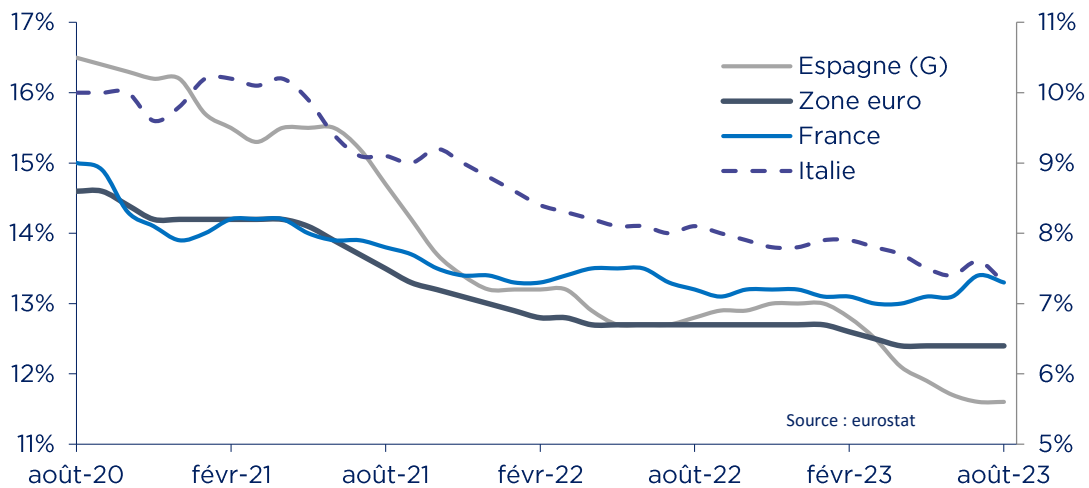
Aux Etats-Unis, le marché d'emploi reste relativement dynamique, avec des créations d'emplois encore solides. L'économie américaine a créé 336 000 emplois nets en septembre après 227 000 en août, portant le cumul à 2,3 million depuis début 2023. Toutefois, le taux de chômage est resté stable à 3,8% en septembre après avoir marqué 3,5% en juillet et un creux de 3,4% en avril. Par ailleurs, la croissance du salaire horaire moyen a ralenti (+0,2% sur un mois en août et septembre contre +0,4% en juin et juillet), reflétant une baisse des tensions sur le marché du travail.

Toutefois, le taux de chômage est reparti à la hausse pour atteindre 3,8% en août contre 3,5% en juillet et un creux de 3,4% en avril. Par ailleurs, la croissance du salaire horaire moyen a ralenti en août (0,2% après 0,4% en juillet), reflétant une baisse des tensions sur le marché du travail.



Graphique 20 : Situation du marché de l'emploi aux Etats-Unis

Dans l'Union Européenne, le marché du travail demeure globalement solide, soutenant la croissance économique. En particulier, dans la zone euro, le taux de chômage est resté stable pour le troisième mois consécutif en août à 6,4%, un plus bas historique, marquant un repli de 0,3 point en glissement annuel. Parmi les grands pays membres de la zone, le chômage a baissé en Espagne (-1,1 point sur un an pour se situer à 11,6% en août), en Italie (-0,8 à 7,3%) et en Allemagne (-0,1 à 2,9%), mais a augmenté légèrement en France (+0,1 à 7,4%). La pénurie de main-d'œuvre reste un défi majeur pour les entreprises européennes.



Graphique 21 : Taux de chômage dans la Zone euro (%)

Cependant, dans un rapport publié en mai 2023, l'Organisation internationale du travail (OIT) met en garde contre l'impact dévastateur de la hausse de la dette, de l'inflation et des taux d'intérêt sur les demandeurs d'emploi dans les pays en développement. Le taux de chômage y est bien plus élevé qu'ailleurs, dépassant les 21% dans les pays à faible revenu et ceux en situation de surendettement (contre 8,2% pour les pays à revenu élevé). Bien que le taux de chômage mondial devrait baisser à 5,3% en 2023, les pays à faible revenu, notamment, en Afrique et dans la région arabe, devraient ne pas connaître d'amélioration significative de l'emploi cette année.

Enfin, le rapport préconise un renforcement de la protection sociale pour stimuler l'économie, tout en soulignant l'importance d'investir dans des politiques cohérentes, basées sur les données, pour préparer la main-d'œuvre aux évolutions rapides du monde du travail.

Chapitre 2 : Implications de la conjoncture internationale sur l'économie nationale

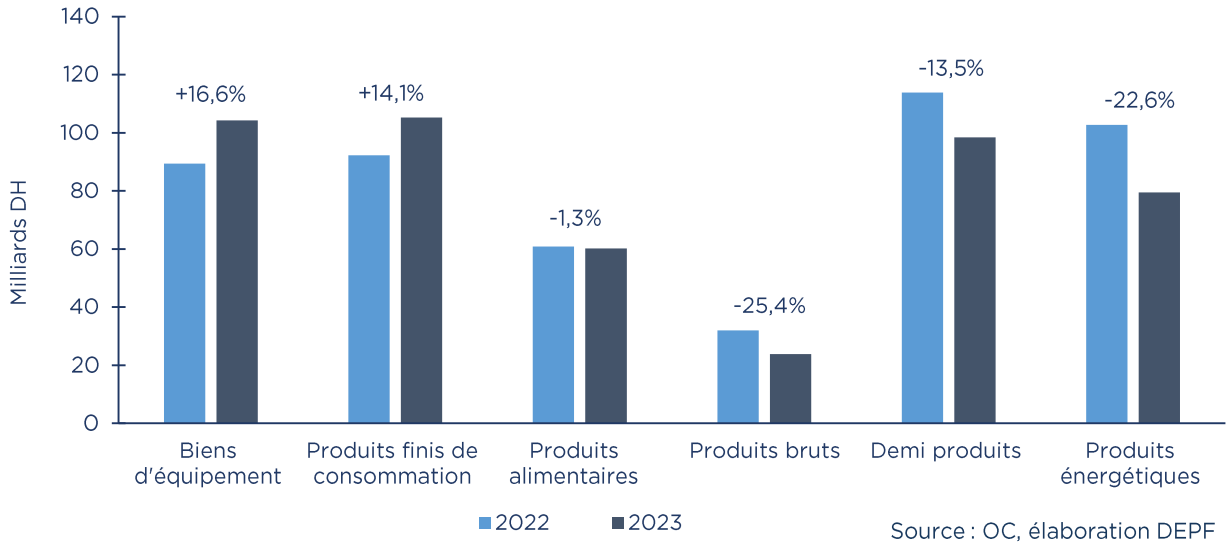
Les évolutions récentes de la conjoncture internationale ne manqueraient pas d'avoir des impacts sur certains maillons de l'économie nationale, particulièrement le commerce extérieur et les autres flux financiers, ainsi que sur le taux de change et le niveau général des prix domestiques.

2.1. Allègement du déficit commercial du Maroc

Dans un contexte économique international marqué par la persistance de l'inflation et des perturbations du secteur financier, les exportations marocaines jusqu'à fin août ont affiché une légère augmentation de 0,2%, par rapport à la même période de 2022, se situant ainsi à 280 milliards de dirhams. En parallèle, les importations ont connu une baisse de 3,9%, soit l'équivalent de 19 milliards de dirhams, s'établissant à 472 milliards de dirhams. De ce fait, le déficit commercial s'est établi, au titre des huit premiers mois de l'année à 192 milliards de dirhams, enregistrant un allègement de 9,4%. Le taux de couverture a affiché une légère amélioration, se situant à 59,3% contre 56,9% une année auparavant.

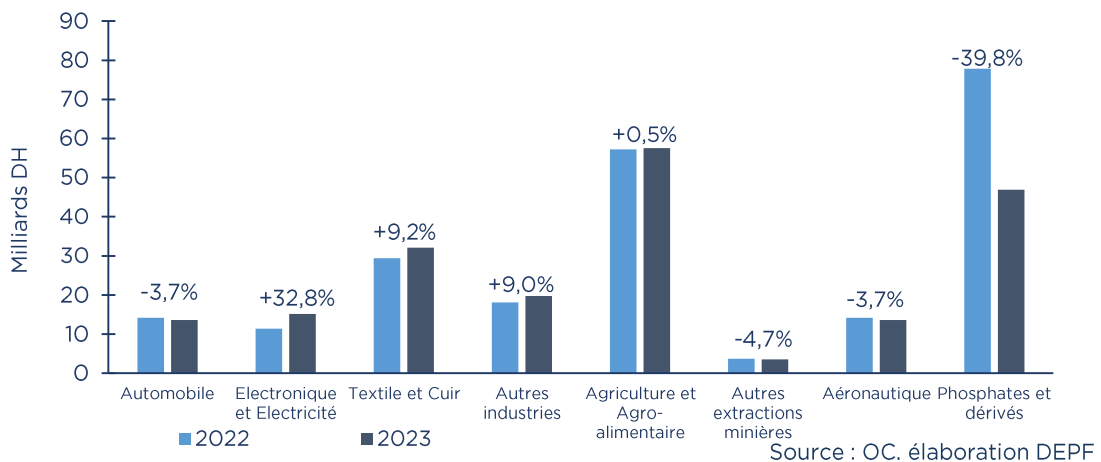
Par groupement d'utilisation, la plus forte hausse des importations a été enregistrée au niveau des achats de biens d'équipement qui ont progressé de 16,6%, tirés par les appareils des circuits électriques, les fils et câbles et les moteurs à piston. En revanche, les importations des produits énergétiques ont enregistré une baisse de 22,6%,

attribuée, notamment, au recul des approvisionnements en gas-oils et fuel-oils de 28%, sous l'effet conjugué de la baisse des prix et des quantités. De même, les importations des produits alimentaires, des demi produits et des produits bruts ont accusé des baisses respectives de 1,3%, 13,5% et 25,4%.



Graphique 22 : Croissance des importations du Maroc par groupement d'utilisation au titre des huit premiers mois (En glissement annuel)

Par ailleurs, la hausse des exportations marocaines de marchandises a concerné, notamment, le secteur de l'automobile, celui de l'électronique et de l'électricité ainsi que celui du textile et cuir. Les ventes du secteur automobile ont affiché la plus importante hausse de 35,6% à fin août 2023. Pour leur part, les ventes du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire ont connu une légère hausse de 0,5%. En revanche, les ventes du secteur aéronautique ont reculé de 3,7%. De même, les exportations des phosphates et dérivées ont baissé de 39,8%, pour s'établir à 46,8 milliards de dirhams à fin août 2023 contre 77,9 milliards de dirhams au cours de la même période de l'année précédente. Malgré cette baisse, le niveau des ventes des phosphates et dérivées demeure supérieur à ceux enregistrés durant la même période entre 2019 et 2021.

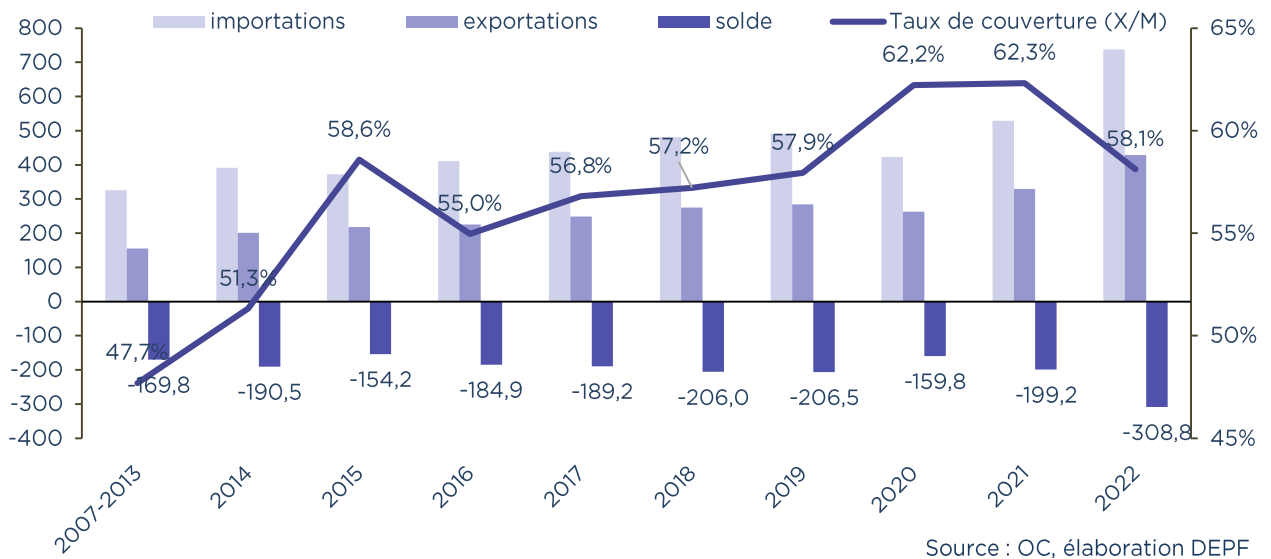


Graphique 23 : Croissance des exportations du Maroc par secteur au titre des huit premiers mois (En glissement annuel)

Performance structurelle de l'offre exportable marocaine

Au-delà de l'aspect conjoncturel, des améliorations notables ont été observées au niveau de la compétitivité structurelle des exportations marocaines, reflétées par l'évolution favorable des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, comme le taux de couverture, la part de marché ou le contenu technologique.

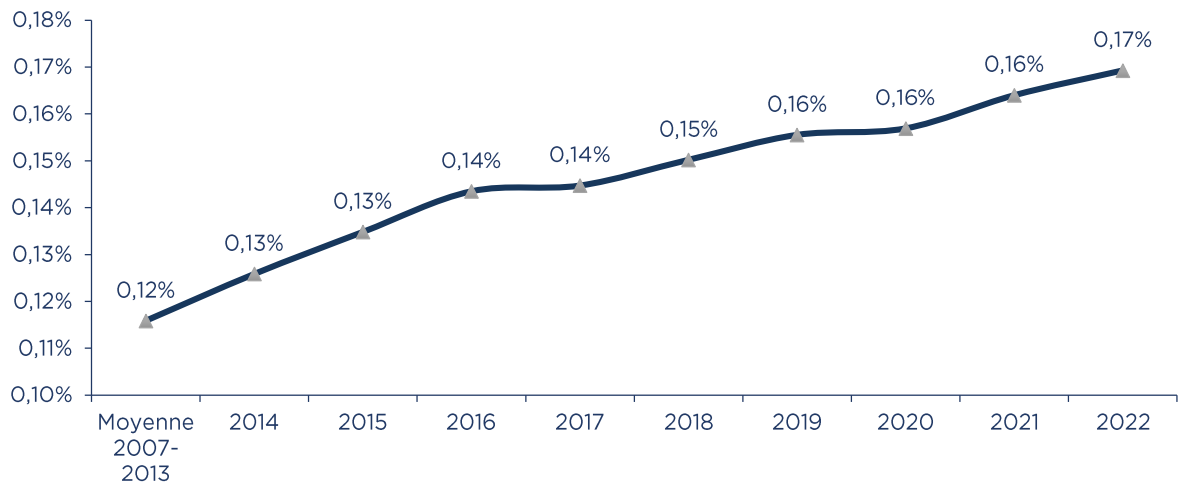
Grâce aux efforts déployés en matière de politiques sectorielle et commerciale, les exportations marocaines ont connu un dynamisme au cours des dernières années en affichant une nette progression de 9,9% entre 2014 et 2022, contre 6,7% en moyenne annuelle entre 2007 et 2013, soit un rythme supérieur à celui enregistré par les importations (8,2% entre 2014 et 2022).



Graphique 24 : Evolution de la balance commerciale du Maroc

Le taux de couverture a connu une amélioration notable passant de 47,7% en moyenne entre 2007 et 2013 à 57,7% au cours de la deuxième période, soit un gain de 10 points. Cette évolution devrait se poursuivre compte tenu de l'orientation de notre pays vers une politique de substitution aux importations qui s'est concrétisée par le lancement en septembre 2020 de la mise en place d'une banque de projets dans l'objectif de substituer 34 milliards d'importations identifiées sur les 183 milliards de dirhams importés chaque année.

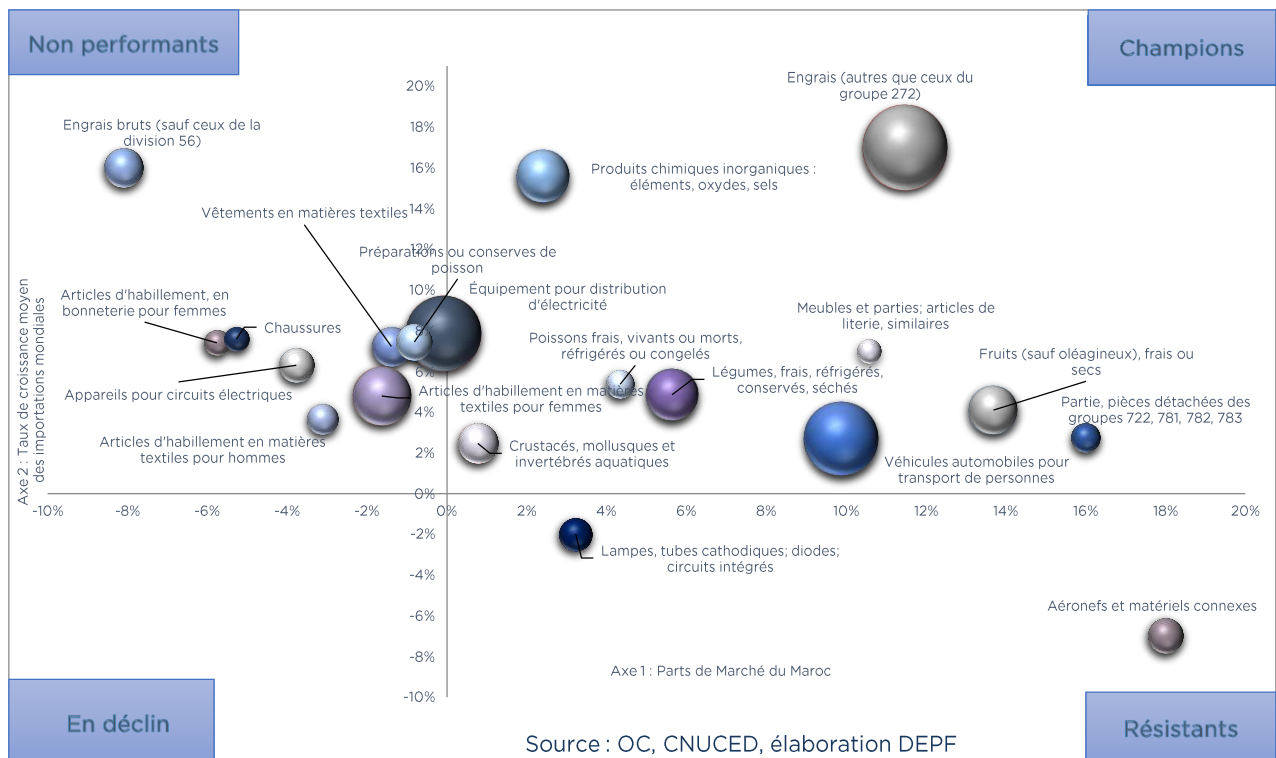
De son côté, la part du Maroc sur le marché mondial poursuit sa tendance haussière à partir de 2013, pour atteindre son niveau le plus élevé (0,17%) en 2022 contre 0,12% en moyenne annuelle au cours de la période 2007-2013.



Source : OC, OMC, élaboration DEPF

Graphique 25 : Evolution de la part de marché du Maroc sur le marché mondial

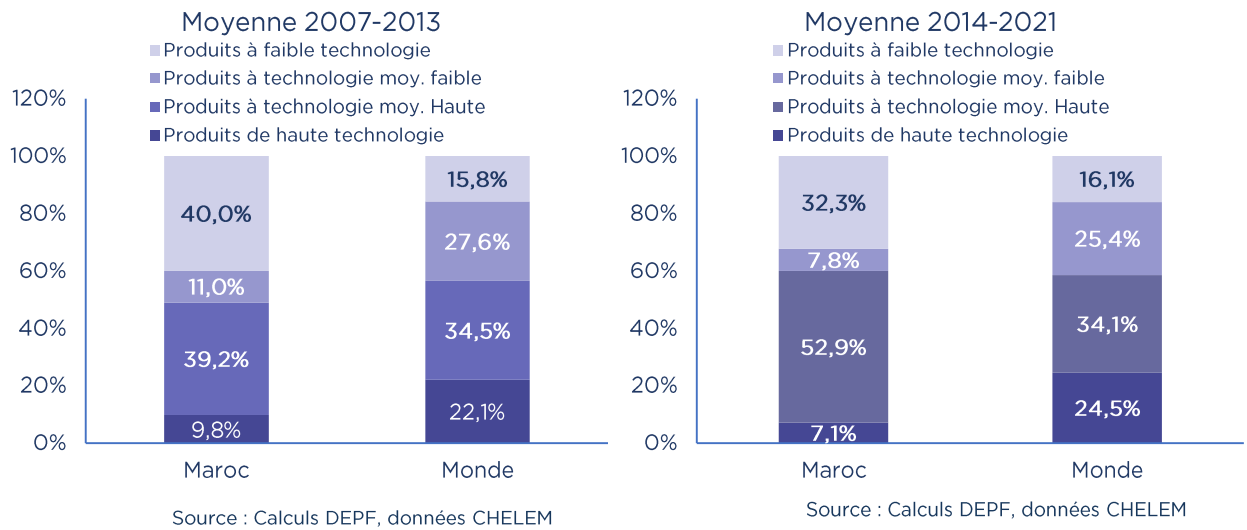
Par ailleurs, le profil des exportations marocaines est globalement en ligne avec celui de la demande mondiale. En effet, les produits champions, caractérisés à la fois par une croissance du commerce international et des gains de parts de marché pour le Maroc, représentent 30% des exportations totales marocaines, en moyenne, entre 2017 et 2022. Ils sont constitués, principalement, des engrais, des véhicules automobiles pour transport de personnes, des produits chimiques inorganiques, des légumes, frais, réfrigérés, conservés, séchés, des fruits, des crustacés et mollusques, et de certains produits pour la distribution d'électricité.



Source : OC, CNUCED, élaboration DEPF

Graphique 26 : Profil des exportations marocaines (2017-2022)

L'analyse du contenu technologique des exportations marocaines montre un renforcement de la part des produits manufacturés à technologie moyenne élevée et haute (52,9% entre 2014 et 2021 contre seulement 39,2% entre 2007 et 2013), suite à la part croissante des voitures et appareils électriques dans les exportations totales.



Graphique 27 : Contenu technologique des exportations marocaines comparativement à la structure mondiale

L'analyse par marché montre la poursuite de l'extension de l'offre exportable marocaine à de nouveaux marchés en Afrique, en Amérique et en Asie. Le nombre de marchés d'exportation a augmenté de 9% entre 2007 et 2022, passant de 171 à 187 marchés en 2022.

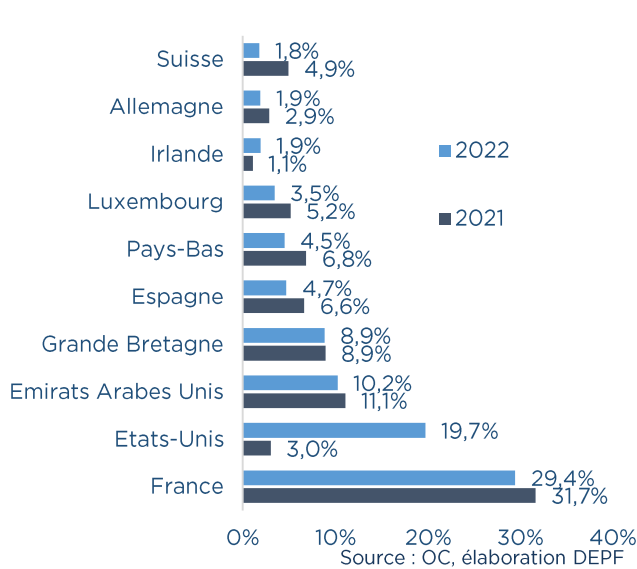


Graphique 28 : Evolution du nombre de marchés à l'export du Maroc

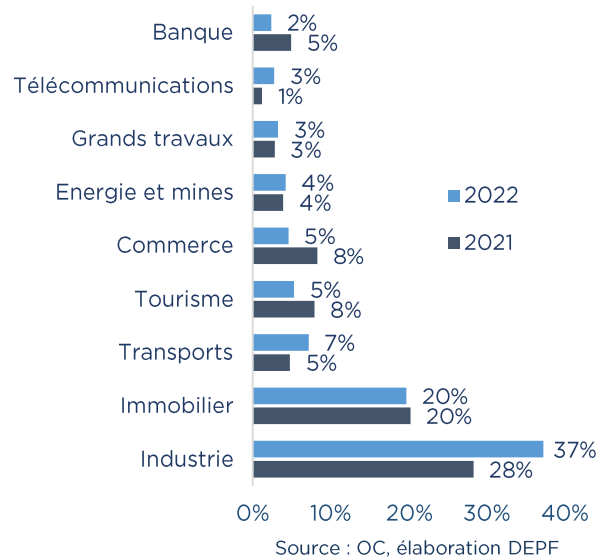
2.2. Incertitudes sur l'évolution des IDE au niveau national en 2023

Selon les données de l'Office des Changes, le flux net des IDE au Maroc a connu une augmentation de 6,8% en 2022, enregistrant 21,7 milliards de dirhams, contre 20,4 milliards de dirhams en 2021. Ce résultat s'explique par une hausse des recettes des IDE de 21,6%, pour s'établir à 39,5 milliards de dirhams, et une augmentation des dépenses de 46,3%, pour se situer à 17,8 milliards de dirhams.

La répartition géographique des IDE au Maroc montre que la France reste le premier pays investisseur au Maroc, avec 29% du total des investissements étrangers en 2022. Elle est suivie des Etats-Unis (avec une part de 20% du total des IDE), des Emirats Arabes Unis (10%), de la Grande-Bretagne (9%) et de l'Espagne (5%).



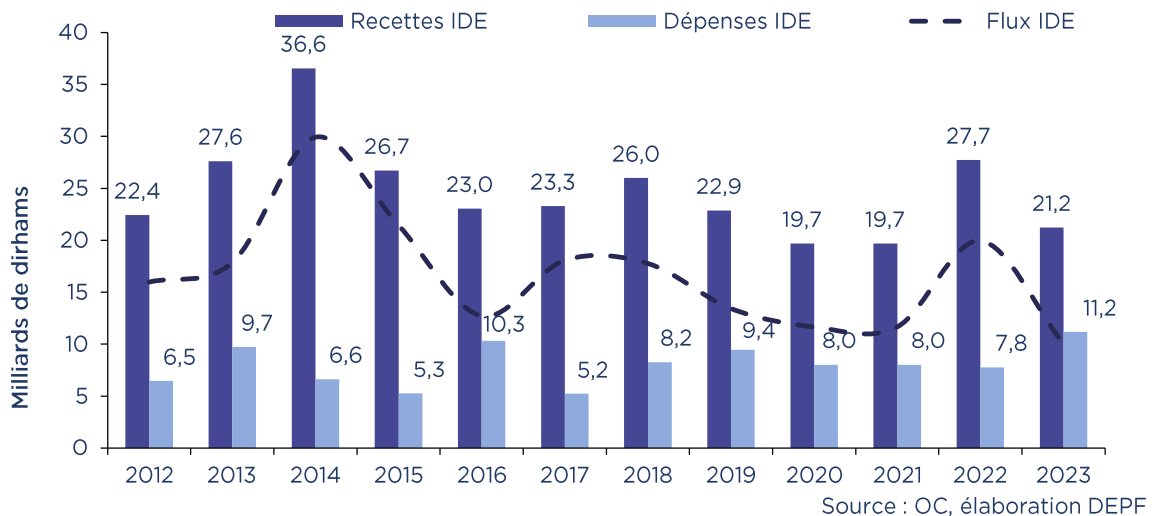
Graphique 29 : Répartition géographique des entrées d'IDE au Maroc



Graphique 30 : Répartition sectorielle des entrées d'IDE au Maroc

Sur le plan sectoriel, l'industrie et l'immobilier ont été les secteurs les plus attractifs au Maroc en 2022, avec des parts respectives de 37% et 20% dans le total des IDE reçus. Ils sont suivis du transport (7%) et du tourisme (5%).

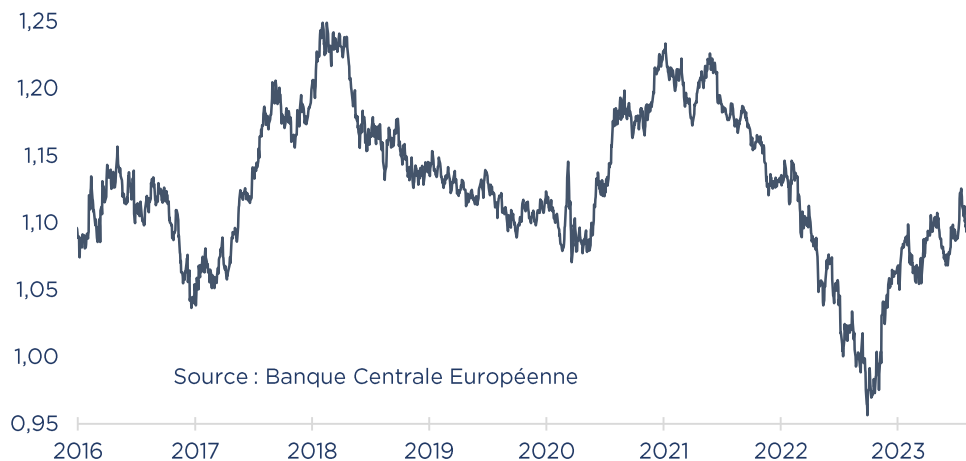
A fin août 2023, le flux net d'IDE a baissé de 49,6%, affichant une valeur de 10,1 milliards de dirhams. Cette évolution est attribuable à une diminution des recettes de 23,4% à 21,2 milliards de dirhams. Les dépenses, de leur côté, ont connu une augmentation de 44%, passant à 11,2 milliards de dirhams.



Graphique 31 : Evolution des investissements directs étrangers (Cumul Janvier-août)

2.3. Evolution de la parité euro-dollar et ses répercussions sur le dirham

L'euro a repris de la vigueur en 2023 après une forte dégradation au cours de l'année dernière, ayant plongé la monnaie européenne à son plus bas niveau depuis 20 ans⁴. Ainsi, l'euro s'est établi en moyenne, à 1,08\$ sur la période allant de janvier jusqu'en septembre 2023⁵, atteignant une valeur maximale de 1,12 \$ en mi-juillet.



Graphique 32 : Evolution du taux de change de l'euro par rapport au dollar

Les principaux facteurs derrière cette embellie sont le retournement de la balance des opérations courantes de la zone euro qui est devenue excédentaire suite à l'amélioration des termes de l'échange⁶, après avoir enregistré un solde négatif l'année dernière⁷, et, le rétrécissement du différentiel de taux d'intérêt à un an avec la FED depuis l'automne 2022. Depuis mi-juillet, le repli observé de l'euro s'explique par des perspectives incertaines sur la hausse de taux, dans un contexte de croissance lente dans la zone euro.

Dans le sillage d'un euro légèrement haussier, le dirham⁸ s'est déprécié depuis le début de l'année à la fois face à l'euro et au dollar et (+3,7% et +2,2% respectivement à 10,97 dh/€ et 10,12 dh/\$), entre janvier et septembre 2023 en comparaison avec l'année dernière. Après s'être rapproché de la limite supérieure de la bande de fluctuation (+5%) fin 2022, le dirham s'en est progressivement éloigné, restant globalement au-dessus du milieu de la bande.

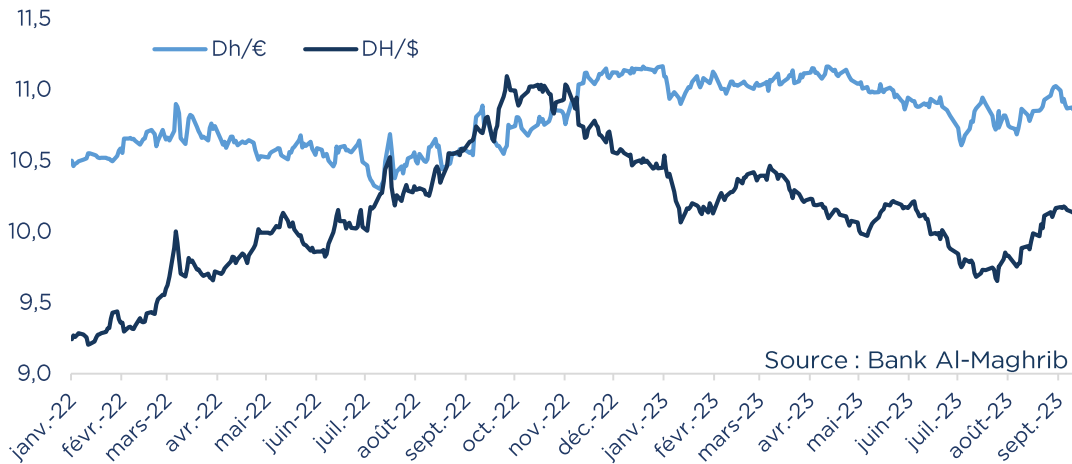
⁴ Pour s'établir à 0,9565 \$ en fin septembre 2022.

⁵ Au 11 septembre, date des dernières données disponibles.

⁶ Baisse des prix de l'énergie.

⁷ L'amélioration s'explique par la balance des biens qui enregistre de nouveau un excédent et par l'augmentation de l'excédent des services.

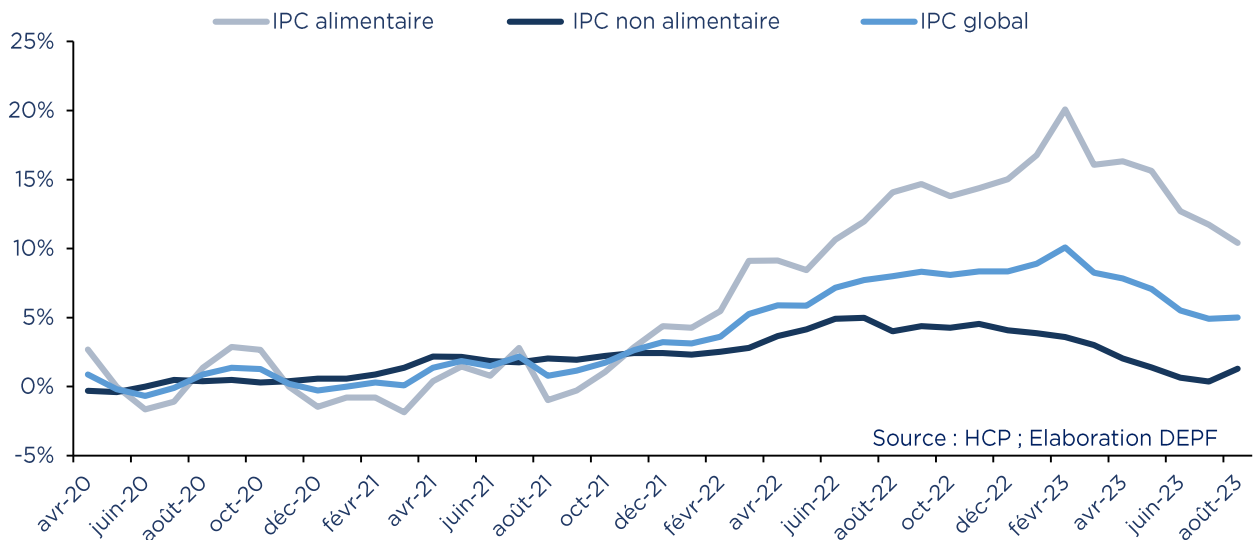
⁸ Défini par rapport à un panier composé de 60% de l'euro et 40% du dollar, avec une marge de fluctuation de $\pm 5\%$ autour du taux central.



Graphique 33 : Evolution du taux de change du dirham par rapport à l'euro et au dollar

2.4. Trajectoire baissière de l'inflation au cours de l'année 2023

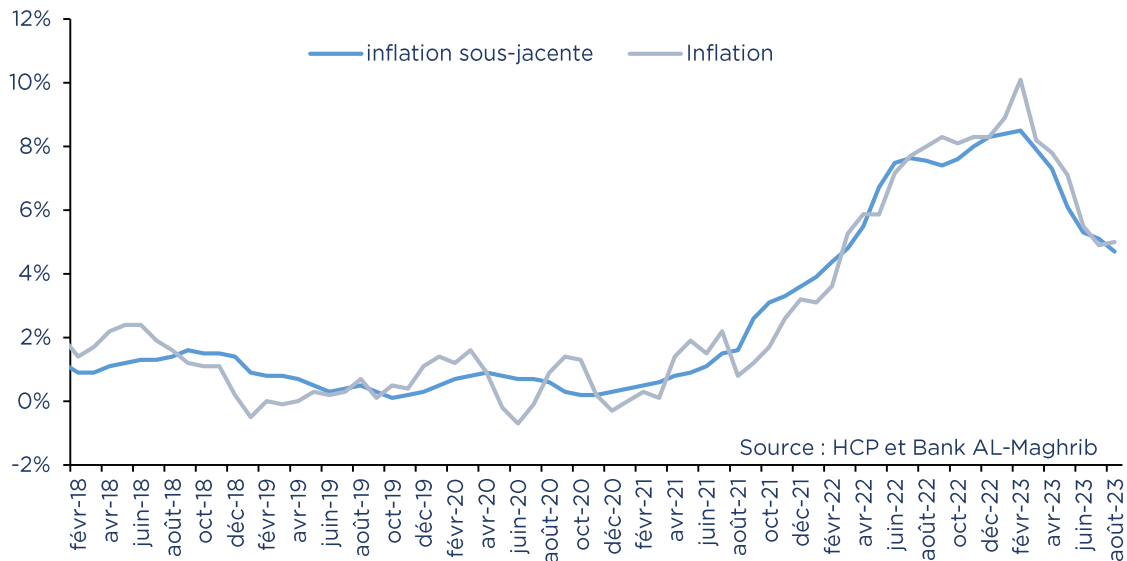
L'évolution du taux d'inflation en 2023 a été, principalement, marquée par son trend baissier depuis le mois de mars dernier. Ainsi, comparée au même mois de l'année précédente, la hausse de l'indice des prix à la consommation était de 5% en août, après +5,5% en juin, +7,1% en mai, +7,8% en avril et +8,2% en mars. La croissance de la composante alimentaire de l'inflation a accusé un ralentissement progressif depuis mars dernier, passant de +20,1% en glissement annuel à +10,4% en août 2023. De même, au niveau de la composante non alimentaire, les prix du Transport, secteur impacté directement par les prix des carburants, ont enregistré un net repli passant de +5,1% en mois de mars à -1,8% en août 2023.



Graphique 34 : Evolution de l'inflation mensuelle (en %, glissement annuel)

Ce niveau de l'inflation demeure, néanmoins, contenu grâce aux actions d'envergure engagées par les pouvoirs publics pour en atténuer l'impact, notamment, sur le pouvoir d'achat des ménages. De même, il reste inférieur à celui enregistré à fin août 2023 par des pays voisins comme la Tunisie (+9,8%) et l'Egypte (+32,9%).

Pour sa part, l'inflation sous-jacente, qui exclut les produits à prix volatiles et les produits réglementés, s'est inscrite également en baisse passant à 4,9% en mois d'août 2023 après +8,1% en mars 2023.



Graphique 35 : Evolution de l'inflation et de l'inflation sous-jacente (en %, glissement annuel)

Chapitre 3 : Principaux enjeux et risques au niveau international

3.1. Perspectives de maintien prolongé des taux d'intérêt élevés en vue de maîtriser l'inflation

L'inflation continue de refluer mais devrait rester élevée pendant une période prolongée, à des niveaux globalement supérieurs aux objectifs des banques centrales. Ainsi, l'inflation moyenne dans les pays du G20 devrait passer de 7,8% en 2022 à 6% en 2023 et 4,8% en 2024, selon l'OCDE. L'inflation pourrait être plus persistante que prévu en cas de perturbations éventuelles des marchés de l'énergie et des produits alimentaires.

Pour éviter un désencrage des anticipations, susceptible d'attiser une inflation plus persistante, les banques centrales seraient amenées à maintenir une orientation restrictive des politiques monétaires avec, notamment, des taux d'intérêt plus élevés plus longtemps.

Aux Etats-Unis, les taux d'intérêt élevés seraient maintenus jusqu'en 2024 pour faire face à une inflation qui ralentit, certes, mais qui devrait rester élevée (3,8% en 2023 et 2,6% en 2024 contre 6,3% en 2022, selon l'OCDE). En effet, les projections de la Fed indiquent des taux des fonds fédéraux à 5,6% fin 2023 et 5,1% fin 2024. Lors de sa réunion de septembre 2023, la Fed a maintenu ses taux d'intérêt directeurs dans la fourchette cible de 5,25%-5,50%, tout en évoquant la possibilité d'une nouvelle hausse avant la fin de l'année.

Dans la zone euro, la BCE a relevé en septembre ses trois taux directeurs de 25 points de base, pour la dixième fois consécutive. Elle a indiqué qu'elle maintiendrait ses taux à des niveaux suffisamment restrictifs, aussi longtemps que nécessaire, pour faire face à

une inflation qui « devrait rester trop forte pendant une trop longue période » (5,5% en 2023 et 3% en 2024 après 8,4% en 2022, selon l'OCDE). Restant déterminée à combattre l'inflation, la BCE s'efforce, aussi, d'accélérer le processus de réduction de son bilan, après avoir mis fin en juillet aux réinvestissements du portefeuille APP (Asset Purchase Programme).

Au Japon, la politique monétaire devrait rester accommodante, avec des taux d'intérêt bas, dans un contexte d'inflation relativement modérée (3,1% en 2023 et 2,1% en 2024 contre 2,5% en 2022). La banque centrale (BOJ) a, toutefois, pris des mesures pour permettre aux taux d'intérêt à long terme d'augmenter plus librement en fonction de l'évolution de l'inflation et de la croissance.

En Inde, les dirigeants de la RBI envisagent de maintenir une position de statu quo, gardant des conditions monétaires strictes, face à une inflation persistante (5,3% et 4,8% prévu respectivement en 2023 et 2024 après 6,7% en 2022).

Au Brésil, l'orientation future de la politique monétaire dépendra de l'évolution de l'inflation et de la mise en œuvre des nouvelles règles budgétaires rigoureuses. L'inflation devrait continuer de s'atténuer (passant de 9,3% en 2022 à 4,9% en 2023 et 3,6% en 2024), tout en restant supérieure à l'objectif de 3,0%. La persistance d'inflation élevée soulève des doutes quant à la poursuite de réduction des taux d'intérêt au même rythme rapide qu'en août et septembre (50 pb chacun).

En somme, dans un contexte d'incertitude, la tâche devient de plus en plus compliquée pour plusieurs banques centrales. En effet, la politique monétaire doit être suffisamment restrictive pour ramener l'inflation à la cible, mais pas au point de provoquer une récession ou des turbulences dans le secteur financier.

3.2. Surendettement des économies du monde

La dette publique mondiale a connu une croissance importante au fil des décennies, enregistrant une accélération notable ces dernières années en raison de crises successives (crise sanitaire Covid-19, crise ukrainienne, changements climatiques, flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, des taux d'intérêt plus élevés, etc.). Elle a augmenté plus rapidement (plus de 5 fois depuis l'année 2000) que le PIB mondial (3 fois), soulignant les défis économiques mondiaux actuels.

A la fin 2022, la dette publique mondiale a atteint un record de 91 trillions de dollars, avec les pays en développement représentant une part significative (près de 30% du total), dont une grande partie (environ 70%) est imputable à la Chine, l'Inde et le Brésil.

Le ratio dette mondiale/PIB a atteint un pic de 100,4% en 2020, avant de s'inscrire en baisse pour se situer à 92,4% en 2022, grâce à la forte reprise économique post-Covid-19. Toutefois, ce ratio reste bien supérieur au niveau d'avant la pandémie (84,9% en 2019).

La dette publique pourrait retrouver sa tendance haussière. En particulier, le surendettement des pays émergents et en développement risque de s'aggraver, suite au durcissement des conditions financières mondiales (resserrement du crédit, accentué par la hausse des taux d'intérêt et la dépréciation des monnaies face au dollar). En particulier, le renforcement de la monnaie américaine pourrait avoir des effets néfastes sur les pays confrontés à une dette croissante libellée en dollars.

La dette publique a augmenté plus rapidement dans les pays en développement que dans les pays développés au cours de la dernière décennie, en raison, principalement, des besoins croissants en financement du développement, exacerbés par les crises

successives, et de l'absence d'autres sources de financement. Par conséquent, un nombre croissant de pays se trouvent confrontés à des niveaux élevés de dette.

Selon le FMI, plus de la moitié des pays en développement à faible revenu sont en situation de surendettement ou sont devenues des débiteurs à haut risque. Le surendettement menace d'autres pays à revenu intermédiaire. Une inflation persistante, des taux d'intérêt élevés et un ralentissement de la croissance économique pourraient entraîner certains pays émergents et en développement dans des crises financières similaires à celles vécues au début des années 1980.

Sur le plan budgétaire, de nombreux pays ont des marges de manœuvre déjà plus réduite en raison des dépenses incontournables liées aux crises successives. Cependant, certains grands pays émergents, tels que l'Inde, le Brésil et le Mexique connaissent une augmentation des coûts d'emprunt relativement moins importante, en grande partie grâce aux mesures préventives prises pour lutter contre l'inflation et à l'adoption de politiques efficaces qui renforcent leur résilience face aux chocs extérieurs.

En ce qui concerne les perspectives futures, l'accumulation de dettes, tant souveraines que privées, rend la reprise économique mondiale plus vulnérable, mettant ainsi à l'épreuve la capacité du système financier à résister aux défis multiples.

3.3. Enjeux liés au changement climatique

Le changement climatique représente le plus grand défi de notre époque et ses impacts, immédiats et potentiels, sur la planète sont devenus un sujet de préoccupation majeur, partout dans le monde. Ses impacts deviennent de plus en plus tangibles et se traduisent par un nombre important de phénomènes extrêmes (tempêtes, pluies intenses, inondations, canicules, feux de forêt plus importants, sécheresses, fonte des glaces, élévation du niveau de la mer...). De plus, les modèles climatiques projettent l'accentuation de ces phénomènes et de leurs fréquences et intensité. Ces effets désastreux font peser sur les sociétés humaines et les écosystèmes naturels (menaces à la vie, sécurité alimentaire, bien être, perte biodiversité, stabilité, inégalités sociales...) et risquent de produire des effets néfastes sévères et irréversibles⁹.

Sur le plan économique, le réchauffement climatique provoque des dommages qui se manifestent par une réduction de la production et par ricochet du PIB¹⁰. De même, certaines projections estiment que d'ici à 2050, le changement climatique risque de contraindre 216 millions de personnes¹¹ à migrer à l'intérieur de leur pays dont 86 millions en Afrique.

Sur le plan sectoriel, étant donné sa dépendance aux conditions climatiques, l'agriculture est un secteur particulièrement vulnérable. Le réchauffement et les modifications du régime des précipitations devraient avoir un effet négatif direct sur les rendements agricoles dans la plupart des régions, touchant près de 90% de la

⁹ Le 6ème rapport d'évaluation du GIEC atteste d'une augmentation des risques (vagues de chaleur, précipitations extrêmes, sécheresses, fonte de la cryosphère, changement du comportement de nombreuses espèces...) pour un même niveau de réchauffement par rapport au 5ème rapport d'évaluation de 2014. Il précise également que les risques climatiques et non climatiques vont s'aggraver et se multiplier, ce qui rendra leur gestion plus complexe et difficile.

¹⁰ Selon un rapport publié par Deloitte (2022), le changement climatique coûtera à l'économie mondiale 178.000 milliards de dollars au cours des 50 prochaines années, soit une réduction de 7,6% du PIB mondial d'ici 2070, si le réchauffement de la planète et les événements extrêmes ne sont pas maîtrisés. Selon le cabinet d'analyse Oxford Economics, un réchauffement climatique de 3 °C d'ici 2100 pourrait se traduire par une baisse du PIB mondial de 21%. Un scénario bien inquiétant pour l'économie mondiale. Cela risque d'être encore plus compliqué pour les pays en développement.

¹¹ Groundswell Part 2: Acting on Internal Climate Migration. World Bank 2021.

population en 2100. Et les défis du secteur agricole pourraient potentiellement fragiliser la sécurité alimentaire dans de nombreuses régions du monde.

Cette réalité indéniable que tous les pays doivent prendre en considération lors de la mise en place de leurs politiques de développement rend l'adaptation des modèles de production et de consommation vers des pratiques durables absolument nécessaire.

Ainsi, face à l'urgence et à la complexité de la situation, la lutte contre ces changements climatiques est érigée comme l'une des principales priorités d'action collective au niveau international. Depuis entrée en vigueur de l'Accord de Paris en novembre 2016, la quasi-totalité des pays du monde se sont engagés dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et dans l'adaptation au changement climatique. Les grands bailleurs s'engagent également au côté des pays les moins développés pour la lutte contre le changement climatique bien que des efforts importants doivent être consentis particulièrement en termes de financement des politiques d'adaptation des pays en développement.

De son côté, le Maroc accorde une attention particulière aux impacts croissants du changement climatique qui constitue un défi majeur pour sa trajectoire de développement. Au-delà de la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) classée parmi les plus ambitieuses au monde, de son engagement volontariste dans les différentes initiatives mondiales et régionales de lutte contre les changements climatiques qui lui confèrent un rôle de leadership en matière de transition durable au niveau du continent africain, le Maroc a institutionnalisé le développement durable à travers l'adoption d'un arsenal de lois et de cadres stratégiques, le déploiement de stratégies novatrices (énergie, eau, agriculture...) favorisant la transformation structurelle de l'économie et sa transition vers un modèle durable, résilient et inclusif.

PARTIE II : L'ECONOMIE MAROCAINE A L'EPREUVE DES CHOCS EXOGENES : FACTEURS DE RESILIENCE, DEFIS ET PRINCIPAUX ENJEUX

Au cours de ces dernières années, le Maroc a dû faire face à une succession de chocs exogènes complexes et de différentes natures mettant en lumière la résilience avérée de son économie et sa grande capacité de réaction. L'un des facteurs clés de cette résilience réside dans le processus continu de réformes structurelles et sectorielles engagé au cours des deux dernières décennies. Ces réformes ont contribué à renforcer le rayonnement du Maroc sur la scène régionale et mondiale. Le choix de la diversification économique engagé par notre pays sur le plan sectoriel et géographique a également joué un rôle déterminant dans l'atténuation de la vulnérabilité de notre tissu productif face aux différents chocs qui ont marqué le contexte mondial au cours de ces dernières années.

En effet, les réformes sectorielles audacieuses engagées au cours de ces deux dernières décennies dans des secteurs névralgiques à l'instar de l'agriculture, l'industrie, le tourisme, les infrastructures... ont permis de renforcer substantiellement la résilience de notre économie et l'attractivité de notre pays en tant que plateforme de production et d'exportation compétitive et résiliente à l'échelle régionale et mondiale. Dans le même sillage, et de par l'importance des territoires en tant que lieux de création de richesses, les efforts entrepris par le Maroc en matière de mise en valeur de leurs potentialités ont permis de desserrer jusqu'à une certaine mesure les contraintes qui pèsent sur l'essor des territoires. Notre pays a, dans ce sens, entrepris plusieurs réformes ayant pour ambition d'asseoir les bases d'un développement territorial équilibré.

Par ailleurs, le Maroc est résolument engagé à relever les grands défis liés au renforcement de son capital humain, placé en tant que priorité centrale des pouvoirs publics. Dans cette perspective, le gouvernement s'active au parachèvement des grands chantiers structurants en cours et l'accélération de leur rythme d'avancement, notamment, le Chantier Royal de la généralisation de la protection sociale, la refonte globale du système de l'éducation et de la formation ainsi que la consécration de la justice sociale au niveau territorial. En outre, des efforts soutenus sont déployés pour relever le défi de la double sécurité hydrique et énergétique, qui constitue l'un des chantiers prioritaires qui bénéficie de la Haute Sollicitude de Sa Majesté le Roi que Dieu L'assiste.

Tout en faisant preuve de résilience face aux différents chocs, l'économie marocaine demeure, toutefois, confrontée à des défis complexes dans un contexte d'incertitudes persistantes et de mutations continues. La résilience de notre pays repose, en effet, sur sa capacité à anticiper et à s'adapter aux changements, tout en préservant sa trajectoire d'un développement durable et inclusif.

Tenant compte de ce qui précède, la deuxième partie du Rapport Economique et Financier 2024 se propose de mettre en exergue les facteurs clés de résilience de l'économie marocaine et d'éclairer sur les enjeux et les défis auxquels notre pays devrait faire face dans ce contexte particulier.

Chapitre 1 : Reprise de l'activité économique nationale en 2023 après une croissance modérée en 2022

Après un net rebond de 8% en 2021, l'économie nationale a connu en 2022 une décélération de son rythme de croissance économique. Elle suit en cela la tendance mondiale marquée par la modération de la croissance après une année de reprise exceptionnelle en 2021.

La décélération observée en 2022 s'explique par le déficit pluviométrique qui a affecté la campagne agricole. Elle s'explique également par la conjoncture internationale marquée par la décélération de la croissance, impactée notamment par les politiques monétaires restrictives adoptées dans la plupart des pays pour faire face à l'inflation.

L'année 2023 devrait connaître une reprise de la croissance pour se situer autour de son niveau moyen d'avant la pandémie. Les prévisions tablent sur une croissance de l'ordre de 3,4% en 2023, soit plus de 2 points de pourcentage par rapport à 2022.

Sur le plan de l'offre, en 2022, les différentes branches d'activités ont connu des évolutions hétérogènes, mais un trait général semble s'en dégager : hormis l'extraction et l'industrie chimique, les branches qui sont les plus exposées à l'environnement international sont celles qui réalisent les meilleurs résultats : textile et habillement, équipements électriques, matériel de transport, et hôtels et restaurants.

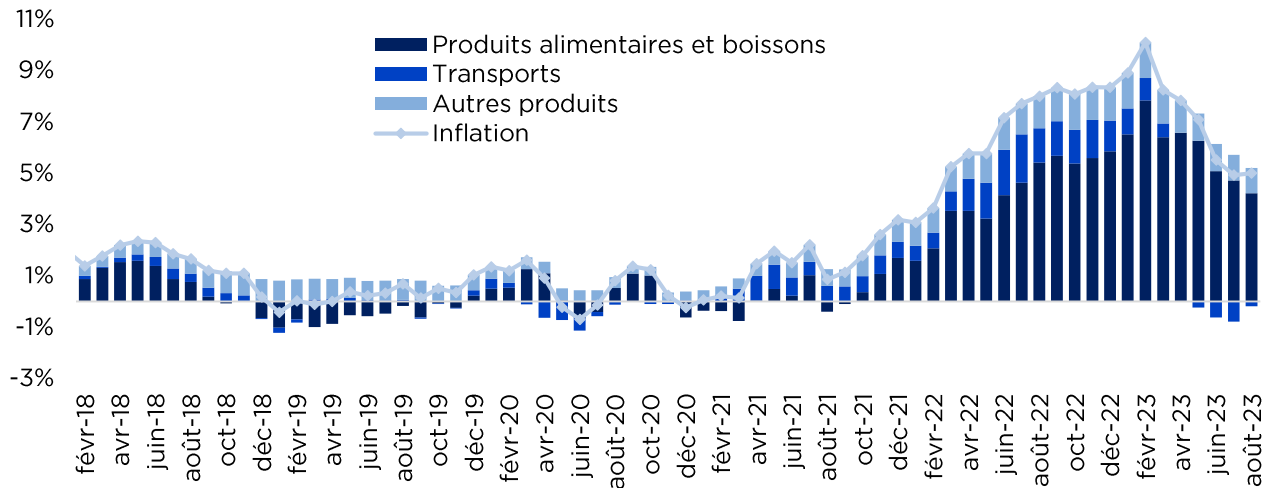
En 2023, la reprise attendue serait due au retour à la croissance de la valeur ajoutée agricole. Ainsi, après une récolte céréalière 2021/2022 faible de l'ordre de 33,4 millions de quintaux, la récolte de 2022/2023, qui s'élève à 55,1 millions de quintaux constitue une amélioration relative. L'accélération de la croissance devrait, aussi, bénéficier du retour à la croissance du secteur secondaire, après la légère contraction en 2022, et de la consolidation de la croissance du secteur des activités tertiaires.

Du côté de la demande, la croissance du PIB en 2022 a été, principalement, tirée par le dynamisme exceptionnel des exportations. En enregistrant une croissance de 20,4% (en volume), les exportations ont contribué à hauteur de 6,8 points de pourcentage à la croissance. En observant, en plus, que les importations ont augmenté de 9% et ont contribué à hauteur de 3,8 points de pourcentage à la croissance du PIB, il apparaît que les échanges extérieurs ont contribué positivement à la croissance à hauteur de 2,9 points de pourcentage. Ce qui fait des échanges extérieurs, le premier contributeur à la croissance en 2022. Pour sa part, la consommation finale des ménages a connu une légère contraction de -0,7% et la formation brute de capital fixe, quant à elle, a reculé de -2,2%.

En 2023, la consommation des ménages aurait bénéficié du comportement globalement positif des indicateurs de revenu dont, notamment, les crédits à la consommation (+1% à fin août 2023) et les transferts des MRE (+7,2% à fin août 2023) et de la création d'emplois rémunérés (+112.000 au T2-2023). Elle profiterait, également, de l'atténuation progressive de la hausse des prix enregistrée depuis le mois de mars dernier.

En parallèle, le comportement favorable des importations des biens d'équipement et des crédits à l'équipement (+16,6% et +9,3% respectivement à fin août 2023) indiquent une amélioration de la dynamique d'investissement. Une amélioration qui se justifie, aussi, par l'évolution des dépenses d'équipement du Budget Général de l'Etat qui se sont accrues de 25,4% à fin septembre.

Au niveau de l'inflation, l'année 2022 a été marquée par la hausse des prix de plusieurs produits qui s'explique, essentiellement, par le déficit pluviométrique et par la conjoncture internationale marquée par le déséquilibre entre l'offre et la demande et par la crise en Ukraine. En 2023, le taux d'inflation a commencé à opérer un fléchissement même s'il reste à des niveaux élevés. Un pic d'inflation mensuel a été atteint en février 2023 où le taux d'inflation par rapport à février 2022, qui correspond au début du déclenchement de la crise en Ukraine, a atteint 10,1%. Ce taux a commencé à décélérer à partir du mois suivant pour atteindre finalement 4,9% en juillet 2023 et stagné autour de 5% en mois d'août.



Graphique 36 : Contribution des éléments de l'IPC au taux d'inflation

Mesures prises par le Gouvernement pour limiter l'impact de l'inflation

Le Maroc a mis en œuvre plusieurs mesures budgétaires et fiscales destinées à soutenir les ménages et les entreprises dans un contexte d'inflation élevée.

Il a également mobilisé plus de 40 milliards de dirhams comme dépenses supplémentaires au cours de l'année 2022 et a programmé pour l'année 2023 près de 17 milliards de dirhams de dépenses extrabudgétaires additionnelles destinées, entre autres, à limiter l'impact de l'inflation et à soutenir les entreprises et le pouvoir d'achat des ménages. Ainsi, ces mesures ont concerné :

- La subvention exceptionnelle au profit des professionnels du transport routier, du fait que le secteur des transports a des effets sur les prix du transport des marchandises et des passagers ;
- Le lancement du programme exceptionnel de soutien aux agriculteurs et aux éleveurs qui vise à réduire l'impact de la sécheresse et les effets de conjoncture et de restaurer l'équilibre des chaînes de production. Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire de 10 milliards de dirhams dont 5 milliards de dirhams sont dédiés à la protection du capital animal, plus particulièrement à travers la subvention de l'orge et des aliments importés destinés au bétail et à la volaille. Aussi, 4 milliards de dirhams visent à protéger le capital végétal et soutenir les filières. En outre, une enveloppe de 1 milliard de dirhams est dédiée au renforcement des capacités financières de la banque Crédit Agricole en vue de soutenir les agriculteurs ;
- L'adaptation de la politique tarifaire aux exigences imposées par la forte hausse des cours internationaux des produits alimentaires et la situation de l'offre interne en ces

produits et ce à travers, notamment, : i) La suppression des droits de douanes appliqués au blé tendre et l'instauration d'une prime forfaitaire au blé tendre panifiable importé ; ii) la suspension des droits de douanes sur les importations d'huiles brutes et de plantes oléagineuses ; iii) la prise en charge par le budget de l'Etat des droits de douanes appliqués au lait en poudre fixés à 50% et des droits de douanes sur les importations de beurre depuis le 17 novembre 2022 ; iv) la suspension du droit d'importation fixé à 100% sur les importations de 200.000 veaux destinés à l'abattage et prise en charge par le budget de l'Etat de la TVA fixée à 20% sur ces importations à partir du 3 février 2023 ; v) la suppression, depuis fin janvier 2023, du poids minimum des bovins domestiques importés et destinés à l'abattage et, depuis octobre 2022, du droit d'importation des bovins domestiques pesant plus de 550 Kg), vi) la mise en place d'un programme exceptionnel d'approvisionnement du marché intérieur en ovins d'importation destinés à la fête El Aid Adha 1444 (2023). Au-delà de la suppression des droits d'importation et de la TVA, ce programme consiste en l'octroi d'une prime à l'importation des ovins. Cette mesure vise à réduire le prix d'importation et, par conséquent, le prix de vente au Maroc ;

- Le maintien des prix de l'électricité, subventionnés par l'Etat depuis des années, compte tenu de leur importance et leur impact sur le pouvoir d'achat des marocains ;
- Le renforcement du contrôle dans les marchés, l'approvisionnement suffisant et régulier en produits de première nécessité et la lutte contre la spéculation ;
- La revalorisation du salaire minimum légal interprofessionnel garanti (SMIG) et du salaire minimum agricole garanti (SMAG) à partir du mois de septembre 2022. Ainsi, pour les professions libérales et les secteurs de l'industrie et du commerce, le SMIG est passé à 2970 dirhams par mois en septembre 2022 pour atteindre 3.119 dirhams en septembre 2023. Concernant le SMAG, il a été revalorisé de 10% en septembre 2022 puis de 5% en septembre 2023 pour se situer à 2.303 dirhams par mois ;
- L'augmentation de 5%, des pensions de retraite, versées par la Caisse nationale de sécurité sociale, est entrée en vigueur le 1er décembre 2022.

Le déficit budgétaire par rapport au PIB poursuit, quant à lui, son amélioration. Après un creux de -7,1%, en 2020 en raison de la pandémie de la Covid 19, et un redressement significatif à -5,5% en 2021, le déficit a atteint -5,2% en 2022. Si l'amélioration est moins marquée, la tendance est toujours positivement orientée et présage d'une poursuite de cette tendance en 2023. En effet, les recettes ordinaires ont enregistré un taux de réalisation de 74,7% par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2023 et une hausse de 0,9% par rapport à leur niveau à fin septembre 2022 pour atteindre 233,5 milliards de dirhams à fin septembre 2023. Cette évolution recouvre un accroissement des recettes fiscales, atténué par le repli des recettes non fiscales.

En parallèle, à fin septembre 2023, les dépenses ordinaires ont enregistré un taux de réalisation de 74,5% par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2023 et une hausse de 2,7% par rapport à leur niveau à fin septembre 2022 pour atteindre 217 milliards de dirhams. Cette évolution recouvre une augmentation des dépenses au titre des biens et services et des intérêts de la dette, atténuée par la baisse des charges de la compensation.

Sur le plan monétaire, Bank Al Maghrib a décidé d'augmenter deux fois successives le taux directeur en 2022, en septembre et en décembre, et une fois en mars 2023 de 50 points de base chacune pour atteindre 3%. L'impact de ces mesures sur les taux débiteurs a commencé à se faire ressentir fin 2022. En effet, tous les taux débiteurs ont augmenté en 2022, induisant une hausse du taux moyen de 26 points de base. Malgré

ces hausses, le crédit au secteur privé demeure dynamique avec une augmentation de 7,1%, tirée essentiellement par la hausse de 10,3% du crédit au secteur des sociétés non financières privées.

A fin août 2023, les crédits bancaires ont reculé par rapport au mois précédent de 0,2% pour s'établir à 1.061,5 milliards de dirhams. Cette évolution incorpore la hausse des crédits au secteur financier de 1%, contrebalancée par la baisse des crédits au secteur non financier de 0,4%, sous l'effet conjoint du repli des crédits aux sociétés non financières de 1% et de l'accroissement de ceux aux ménages de 0,2%. Par objet économique, cette évolution recouvre principalement la baisse des crédits de trésorerie de 2,7%, conjuguée à la hausse des crédits à la consommation de 0,4% et des crédits à caractère financier de 1,4%, et la quasi-stagnation des crédits à l'immobilier et à l'équipement (+0,1% chacun).

Lors de sa troisième session de l'année 2023 tenu le mardi 26 septembre, le Conseil de Bank Al-Maghrib a décidé de maintenir le taux directeur inchangé à 3% et ce, au regard du niveau élevé d'incertitude liée à l'évolution de la conjoncture internationale et au contexte national au lendemain du séisme.

Chapitre 2 : Accélération de la transformation structurelle clé de voûte pour la résilience de l'économie nationale

L'accélération de la transformation structurelle de l'économie marocaine constitue la pierre angulaire d'une résilience renforcée de notre pays. En s'engageant dans des réformes sectorielles et structurelles gagnantes, le Maroc garantit l'essor d'une économie plus diversifiée, compétitive et capable de faire face aux différents chocs. Une transformation structurelle favorisant une croissance soutenue et durable, la création d'emplois décents, et la réduction des disparités sociales et territoriales consolidant ainsi la capacité de notre pays à prospérer dans un environnement économique mondial en constante évolution.

2.1. Transformation structurelle des secteurs porteurs de croissance :

2.1.1. Consolidation de la dynamique du développement agricole : Vers une meilleure efficacité, résilience et durabilité

L'agriculture au Maroc revêt une importance capitale à la fois sur le plan socio-économique et environnemental. Au cours des dernières décennies, ce secteur a subi une transformation profonde de son modèle de développement grâce à la mise en œuvre de la stratégie « Plan Maroc Vert », renforçant ainsi sa capacité de production.

Cependant, l'agriculture marocaine est aujourd'hui en face d'importantes contraintes causées par la recrudescence des effets du changement climatique, observée au cours de ces dernières années. Ce dernier impacte négativement la disponibilité en eau pour l'agriculture plaçant ainsi les questions de la durabilité et de la valorisation au centre du modèle de développement agricole.

Pour contrecarrer ces contraintes, les autorités publiques ont lancé une stratégie ambitieuse pour la période 2020-2030, baptisée « Génération Green ». Cette stratégie vise à consolider les acquis du secteur, à améliorer l'inclusivité et la résilience ainsi que la durabilité du modèle agricole marocain.

Réelle dynamique de l'agriculture à la faveur de l'optimisation du modèle de développement agricole marocain

Depuis la fin de la décennie 2000, le secteur agricole marocain a connu une dynamique substantielle grâce aux actions stratégiques adoptées dans le cadre de la stratégie du Plan Maroc Vert (PMV). Ces actions ont, principalement, permis de renforcer l'offre de production agricole en optimisant les interventions publiques dans le secteur. Cela s'est accompli en orientant les incitations et les investissements publics vers les filières à forte productivité, à forte valeur ajoutée et résilientes face aux aléas climatiques.

Ainsi, les investissements publics ont enregistré un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 21,5% sur la période 2008-2020, totalisant près de 54 milliards de dirhams sur cette même période. Ces investissements ont porté, notamment, sur l'irrigation et l'aménagement de l'espace agricole (environ 60%), l'agriculture solidaire (15%) ainsi que sur le développement des cultures et des filières de production (13%).

Cette dynamique a également stimulé l'investissement privé, qui a évolué avec un TCAM d'environ 7,2% sur la même période, atteignant environ 79 milliards de dirhams.

Ces efforts publics conséquents ont entraîné une amélioration significative de la croissance agricole, avec une moyenne de 5,2% sur la période 2008-2020. Cette progression a été soutenue par une augmentation notable de l'offre de produits agricoles dans les principales filières, notamment l'olivier (TCAM de 7,7%), les agrumes (5,7%), les viandes rouges (4,5%), les viandes blanches (4,8%), le lait (4,2%) et les primeurs (2,1%). Ces performances notoires ont contribué au renforcement des fondamentaux de la sécurité alimentaire du pays, notamment, à travers la réalisation de niveaux favorables de satisfaction de la demande intérieure pour les fruits et légumes (100%), les viandes rouges et blanches (98%), le lait (95%), l'olive (94%), les céréales (65%) et le sucre (47%). Une tendance similaire a été observée pour les exportations agroalimentaires, qui ont enregistré une croissance moyenne annuelle de 11% sur la même période.

Les efforts déployés dans le cadre du PMV ont également renforcé la résilience du secteur agricole par le biais d'actions structurelles. Celles-ci visent, notamment, à optimiser la structure de la valeur ajoutée agricole en faveur des filières à plus forte valeur ajoutée et plus résilientes aux aléas climatiques, notamment l'arboriculture et l'élevage. Ces actions ont également englobé l'amélioration de la gestion de la ressource hydrique dans le secteur agricole, avec une augmentation des superficies sous irrigation localisée à environ 643.000 hectares en 2020, contre 160.000 hectares en 2007. Ces efforts ont conduit à une réduction significative de la vulnérabilité des performances du secteur agricole face aux aléas climatiques, comme en témoigne la diminution du coefficient de variation¹² de la croissance agricole d'environ 56,3% entre les deux périodes 1990-1999 et 2000-2020.

Parallèlement, la stratégie agricole du PMV a déployé des efforts spécifiques pour soutenir la petite agriculture, en appuyant des projets ciblés et générateurs de revenus dans plusieurs filières, notamment l'arboriculture. Les investissements engagés dans ce cadre ont atteint environ 15,5 milliards de dirhams sur la période 2008-2020, au profit de près de 730.000 agriculteurs.

¹² Le coefficient de variation de la croissance agricole est mesuré par le rapport de l'écart-type à la moyenne. Plus la valeur du coefficient de variation est élevée, plus la dispersion autour de la moyenne est grande et inversement.

Consolidation des acquis du développement agricole dans le cadre de la nouvelle stratégie agricole « Génération Green »

Capitalisant sur les réalisations de la dernière décennie, notamment en ce qui concerne l'essor de l'offre en produits agricoles et l'amélioration de la résilience du secteur, une nouvelle stratégie agricole baptisée « Génération Green 2030 » a été adoptée. Cette stratégie vise à relever les défis majeurs auxquels est confronté le secteur agricole marocain, en particulier la nécessité de promouvoir le capital humain agricole, l'impératif d'une meilleure adaptation au contexte climatique de plus en plus contraignant¹³, l'exigence d'une plus grande intégration du secteur dans son aval industriel, ainsi que la nécessité d'accélérer la transition vers un modèle de développement agricole plus durable.

En ce qui concerne la priorisation du capital humain dans le cadre de la stratégie agricole, il est prévu de créer une nouvelle classe moyenne en intégrant 350.000 à 450.000 familles agricoles, d'offrir une couverture sociale à près de 4 millions d'agriculteurs et de favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs dans le secteur agricole en valorisant près d'un million d'hectares de terres collectives.

De plus, afin de pérenniser les progrès réalisés dans l'amélioration de l'offre agricole, la nouvelle stratégie agricole vise à consolider le développement des différentes filières. À cette fin, plusieurs contrats-programmes ont été conclus lors du Salon de l'Agriculture de 2023 entre l'État et les partenaires professionnels, pour un investissement total d'environ 110,7 milliards de dirhams. Ces contrats ciblent des filières stratégiques, notamment la filière oléicole (avec un investissement d'environ 16,9 milliards de dirhams pour atteindre une production de 3,5 millions de tonnes en 2030 contre 1,7 million de tonnes en 2020), la filière des viandes rouges (14,5 milliards de dirhams d'investissement pour une production de 850 mille tonnes en 2030 contre 600 mille tonnes en 2020) et la filière arboricole (13,8 milliards de dirhams d'investissement pour une production de 3,8 millions de tonnes en 2030 contre 1,7 million de tonnes en 2020).

En outre, la nouvelle stratégie agricole prévoit des actions d'envergure pour renforcer l'adaptation du secteur agricole aux changements climatiques du pays observés ces derniers temps. Cela comprend, notamment, l'expansion significative des techniques économes en eau pour l'agriculture pour atteindre 1 million d'hectares à l'horizon 2030. De plus, la promotion de la recherche et du développement en matière d'adaptation à la sécheresse, ainsi que le recours à des variétés résilientes et à des techniques plus appropriées, telles que le semis direct, sont prévus dans le cadre de cette nouvelle stratégie.

En ce qui concerne la valorisation de la production agricole, qui demeure l'un des enjeux majeurs pour la réussite du modèle de développement agricole, la nouvelle stratégie vise à améliorer le taux de valorisation des produits agricoles à près de 70% d'ici 2030. Cela sera concrétisé, notamment, par l'accélération de l'opérationnalisation des agropoles dans différentes régions concernées¹⁴, ainsi que par l'amélioration et la modernisation des chaînes de distribution des productions, tant végétales qu'animales.

¹³ Avec l'intensification des changements climatiques, notre pays a subi des épisodes de sécheresses de plus en plus sévères et longues, comme en attestent les dernières années ayant connu une récurrence de sécheresse avec l'occurrence en 2021-2022 d'une sécheresse considérée comme la plus intense depuis quatre décennies. De fait, à fin mai 2022, le cumul pluviométrique a été de -44% par rapport à la moyenne de 30 ans.

¹⁴ Sur les sept agropoles lancés, quatre sont en phase avancée de commercialisation avec achèvement des travaux d'équipement (Meknès, Oriental, Tadla et Souss-Massa), un est en phase d'équipement de la première tranche

Pour répondre au défi de la transition vers une agriculture plus durable, et afin de se conformer aux nouvelles normes environnementales internationales de plus en plus strictes, susceptibles d'affecter la compétitivité de l'offre exportable nationale, des mesures stratégiques ont été mises en place dans le cadre de la nouvelle stratégie. Ces actions concernent, notamment, le développement de l'agriculture biologique (avec l'objectif d'atteindre 100 000 hectares d'ici 2030) et la promotion de l'agriculture de précision pour une utilisation plus éco-efficace des intrants agricoles.

2.1.2. Vers un nouveau palier dans le processus d'industrialisation du Royaume

Le Maroc s'apprête à franchir de nouvelles étapes d'inflexion prometteuse sur sa trajectoire d'industrialisation avec les prémisses de l'émergence de nouvelles filières industrielles à très forte valeur ajoutée. Il convient de souligner que notre pays a déjà réalisé d'importantes avancées en matière de transformation structurelle au niveau industriel, comme en témoigne son classement au 2^{ème} rang en 2022 (contre le 4^{ème} rang en 2010) selon l'indice d'industrialisation de l'Afrique (développé par la BAD en collaboration avec l'ONUDI). De plus, les exportations à haute et moyenne technologie ont évolué de manière positive, représentant 62% des exportations industrielles totales en 2021, ce qui constitue une augmentation significative de +13 points par rapport à 2014. La part de la valeur ajoutée à contenu technologique élevé et moyen dans la valeur ajoutée industrielle a également nettement augmenté, passant de 8% à 41% sur la même période.

Les perspectives d'industrialisation du pays restent très encourageantes, notamment, avec la montée en puissance du label « Made in Morocco » dans plusieurs branches industrielles, en particulier dans l'automobile avec le démarrage de la production de la première marque automobile marocaine (27 000 unités par an et un taux d'intégration de 65%) de la société Neo Motors, à 100% de capital marocain. Le Maroc réalise également des avancées notables dans des secteurs industriels de pointe.

Redynamisation confirmée de l'industrie nationale avec de bonnes perspectives

L'industrie nationale a fait preuve d'une résilience confirmée face aux différents chocs qu'elle a subis ces dernières années. L'année dernière marque une forte redynamisation, comme en témoigne l'évolution positive des principaux baromètres touchant aussi bien les filières industrielles classiques que les nouveaux métiers industriels du Maroc. Ainsi, l'industrie automobile a poursuivi son élan à l'export en réalisant 111 milliards de dirhams en 2022, en hausse de 33% par rapport à 2021, suivi par l'aéronautique (21 milliards de dirhams, soit une croissance de 34,9%) et le secteur des industries électroniques (18,6 milliards de dirhams, en hausse de 38,4%).

De même, les industries traditionnelles ont affiché des performances solides en 2022, avec un chiffre d'affaires à l'export du secteur du textile-habillement et du cuir et du secteur de l'agro-alimentaire respectivement de 44 milliards de dirhams et de 43,8 milliards de dirhams, soit des hausses successives de 20,7% et de 19,9% en glissement annuel. Cette tendance positive à l'export s'est maintenue en 2023, avec des hausses, jusqu'à fin août 2023, de 35,6% pour l'automobile (90,42 milliards de dirhams), 32,8% pour l'électronique et l'électricité (15,18 milliards de dirhams) et 9,2% pour le secteur textile-habillement et du cuir (32 milliards de dirhams).

Ce dynamisme a été le résultat d'un ensemble de stratégies volontaristes, en particulier le Plan d'Accélération Industrielle 2014-2020, qui a permis de poser les bases d'une

(Loukkos) et deux sont dans les phases préliminaires de réalisation : Gharb (réalisation de l'étude de faisabilité technique et financière) et Haouz (étude de faisabilité technique et financière en cours de réalisation).

industrie nationale rénovée. Dans la même lignée, et dans l'objectif de répondre aux nouveaux impératifs de souveraineté industrielle, des mesures ont été mises en place visant à susciter l'intérêt des investisseurs nationaux pour le secteur industriel. Ainsi, près de 1.542 projets ont été répertoriés dans le cadre de la Banque de Projets mise en place par le Département concerné, représentant un investissement global de près de 75,9 milliards de dirhams, dépassant largement l'objectif initial de 34 milliards de dirhams. Parallèlement, dans le but de positionner le Royaume en tant que plateforme industrielle décarbonée et circulaire, l'État œuvre à l'accélération du développement du chantier des énergies renouvelables et a mis en place d'importantes incitations pour catalyser cette transition (programme "Tatwir"...).

Avènement de la charte de l'investissement et opérationnalisation du Fonds Mohammed VI pour l'Investissement : de nouveaux leviers pour une impulsion réelle de l'investissement industriel

Promulguée le 6 décembre 2022, la nouvelle Charte Nationale de l'Investissement vise à insuffler une véritable impulsion à l'attractivité du Maroc pour les investissements privés, tant nationaux qu'étrangers. Cette dynamique sera stimulée par les divers dispositifs de soutien visant, en particulier, une équité territoriale en matière d'attractivité des investissements, un renforcement des capacités productives avec une montée en gamme favorisant les secteurs prioritaires et les métiers d'avenir (industries des énergies renouvelables, pharmaceutique, semi-conducteurs, navale...). Les premiers effets de l'entrée en vigueur de cette Charte sont fort encourageants. En effet, la 2^{ème} Commission Nationale des Investissements, instituée par la nouvelle Charte de l'Investissement, a approuvé en juillet dernier 19 projets pour 31,5 milliards de dirhams d'investissements, dominés à hauteur de 71% par le secteur de la mobilité électrique (production de véhicules électriques et batteries).

Dans le même sillage, la création du Fonds Mohammed VI pour l'Investissement constitue une autre aubaine pour catalyser l'investissement, notamment, dans le secteur industriel. L'opérationnalisation de ce fonds a été actée par le lancement récent d'un premier appel à manifestation d'intérêt pour la sélection de sociétés de gestion appelées à créer et à gérer des fonds sectoriels ou thématiques, dont le secteur industriel. Ces derniers visent à renforcer l'offre de financement en fonds propres et quasi-fonds propres en faveur des entreprises marocaines.

Nouvelles filières en émergence accélérant la transformation structurelle du Maroc

Face à sa volonté de se positionner sur des maillons supérieurs de la chaîne de valeurs de ses métiers mondiaux et d'assurer sa souveraineté industrielle, le Maroc s'est orienté vers le développement d'industries de pointe capables de parer aux différents risques liés à la garantie d'un approvisionnement continu de ses besoins en intrants industriels. Dans ce sens, et en préparation aux grandes tendances de décarbonation touchant en particulier les secteurs du transport et de la mobilité, notre pays a signé un mémorandum d'entente avec un groupe sino-européen, Gotion High-Tech, pour la mise en place d'un écosystème industriel de production de batteries pour véhicules électriques et de systèmes de stockage d'énergie au Maroc, avec un investissement estimé à 65 milliards de dirhams.

En outre, la finalisation de la construction du site de production de Maroc Biotechnologies à Benslimane ouvre la voie au Maroc pour devenir un acteur principal de la fabrication des vaccins sur le continent, avec des ambitions de pôle d'innovation biopharmaceutique et vaccinale, marquant ainsi le début d'une nouvelle ère des biotechnologies au Maroc. De même, notre pays s'apprête à se lancer dans d'autres industries de pointe, à l'instar des véhicules à hydrogène, en dévoilant son premier

prototype développé par la société NamX à capitaux marocains, et en explorant de nouvelles niches industrielles (industries de la défense...).

Toutefois, eu égard aux différentes mutations et mégatendances qui caractérisent l'industrialisation à l'échelle mondiale, il y'a lieu de citer les principales tendances du secteur industriel qui se profilent au niveau mondial et qui sont porteurs de défis majeurs et d'opportunités pour l'industrie marocaine :

- *Le verdissement de l'industrie : un enjeu majeur porteur de nouveaux avantages concurrentiels*

Les stratégies de décarbonation des pays se multiplient, avec une montée en puissance de la conscience sociale vis-à-vis de la préservation du capital naturel. Les préférences des pays et des individus se tournent de plus en plus vers les produits à faible empreinte environnementale. Le label « respectueux de l'environnement » est ainsi devenu une composante principale de la compétitivité industrielle. Conscient de cet enjeu, le Maroc œuvre à l'accélération de la décarbonation de son industrie, notamment, à l'aune de l'entrée en vigueur à partir de 2026 du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE.

- *Un raccourcissement des chaînes de valeur mondiales porteur de nouvelles opportunités*

Les ruptures d'approvisionnement induites par les crises sanitaires et les conflits géopolitiques, combinées aux ambitions de décarbonation de l'économie mondiale, ont incité à une réorganisation des chaînes de valeur mondiales. La diversification en faveur des sources d'approvisionnement plus proches et la réduction des distances de transport sont deux grandes orientations qui caractérisent désormais les stratégies commerciales. Le Maroc, en tant que pays disposant de plusieurs atouts d'ordre géographique et économique, se positionne dans une position favorable lui permettant de profiter de la relocalisation industrielle à l'œuvre (notamment de nos voisins européens) en réunissant les conditions nécessaires d'attractivité, notamment, dans le cadre de la mise en œuvre de la charte d'investissement et de l'amélioration continue de l'environnement des affaires (facilitation des procédures, justice, disponibilité du foncier, accès aux crédits...).

- *La digitalisation du tissu industriel : Une voie incontournable pour le développement industriel au Maroc*

Etant donné l'intégration de plus en plus affirmée de l'industrie marocaine dans les chaînes de valeurs mondiales, le choix de la digitalisation devient un impératif pour que les entreprises nationales puissent renforcer leur compétitivité et leur positionnement dans un marché mondial de plus en plus concurrentiel. Conscient de cet enjeu, notre pays s'active à créer l'environnement propice à la réussite de cette transition digitale en agissant sur plusieurs leviers clés (institutionnel, réglementaire et juridique, formation...).

- *La formation des profils pointus et l'attractivité des talents*

Face aux grandes aspirations de notre industrie à se positionner sur des filières de pointe et en préparation aux mégatendances qui caractérisent le secteur industriel à l'échelle internationale (verdissement, numérisation, raccourcissement des chaînes de valeur mondiales...), le Maroc œuvre activement à répondre à la demande du marché en profils pointus et de compétences techniques adaptées moyennant des formations ciblées et alignées sur les nouveaux enjeux du secteur.

2.1.3. Une relance du tourisme à consolider dans le cadre de la nouvelle feuille de route à l'horizon 2026

Après avoir été soumis à rude épreuve depuis 2020, le secteur du tourisme au Maroc montre des signes de redressement malgré des tensions géostratégiques persistantes et l'inflation qui érode le pouvoir d'achat des ménages des principaux pays émetteurs. En effet, les données conjoncturelles du tourisme national augurent un rebond important en 2023. Ainsi, les arrivées touristiques au Maroc (10,2 millions) ont enregistré une hausse de +10% à fin août 2023 relativement à la même période de 2019. Les recettes touristiques confirment davantage ce rebond avec une hausse de +35% à fin août 2023 par rapport à la même période de 2019, atteignant 71,4 milliards de dirhams. Cette dynamique s'inscrit dans le sillage de celui du trafic aérien qui a enregistré un nouveau palier à fin juillet 2023 (14,7 millions de passagers) en hausse de +4,4% par rapport à la même période de 2019 sous l'impulsion du trafic international (+7,3%).

Force est de préciser que la récupération des niveaux d'avant-crise en 2023 est très positive comparée aux prévisions de l'OMT¹⁵ qui ne prévoient un tel rétablissement qu'en 2024.

Ce rebond post pandémie du tourisme national et sa résilience en ces temps de crises sont le fruit des mesures prises par l'État pour appuyer la relance du secteur (Plan d'urgence de 2 milliards de dirhams, Opération Marhaba, renforcement de la promotion touristique, consolidation de la connectivité aérienne et maritime, adoption des e-visas, ...).

Ceci dit, suite aux crises successives survenues depuis 2020, le secteur du tourisme devrait connaître, à court terme, une forte demande, refoulée durant la période de crise, soutenue par la forte reprise de la connectivité aérienne et la récente réouverture des grands marchés asiatiques, notamment, celui de la Chine.

À long terme, de lourdes tendances sont en train de s'affirmer induisant de profondes mutations de la demande touristique. Il s'agit, en particulier, de la recherche d'expériences authentiques valorisant le patrimoine historique, culturel et naturel des destinations. Il s'agit, également, de la recherche d'offres écoresponsables et socialement inclusives avec l'émergence d'une frange de touristes sensibles aux question écologiques.

Par ailleurs, la transition digitale qui s'est enclenchée bien avant la crise pandémique, s'est, depuis, accentuée, notamment, chez les jeunes des marchés émetteurs émergents. Au même temps, les contraintes budgétaires des ménages les inciteraient de plus en plus à opter pour des voyages proches de leurs lieux de résidence et/ou offrant un rapport qualité-prix compétitif.

Aussi, pour se préparer à ces nouvelles tendances, une feuille de route stratégique a été adoptée afin de répondre aux mutations à l'œuvre, en capitalisant sur les acquis des stratégies précédentes¹⁶ (Visions 2010 et 2020) et rectifier leurs dysfonctionnements. Le déploiement de cette feuille de route de relance du tourisme à horizon 2026 se fera autour de quatre axes :

- Restructuration de l'offre touristique autour de 14 filières intégrées (9 thématiques et 5 de valorisation du patrimoine immatériel) pour accompagner un portefeuille prioritaire d'une trentaine de projets touristiques ;

¹⁵ « World Tourism Barometer », Volume 21, Issue 2, UNWTO, May 2023.

¹⁶ Ces stratégies ont pu conserver le tissu productif du secteur (capacité d'hébergement de 291970 lits en 2022), son attractivité (1ère destination en Afrique et la 2ème dans le monde arabe) et son importance socioéconomique (7,1% du PIB, 4,7% de la population active occupée, 42% des exportations des services et 9,6% du stock d'IDE en 2019). En 2022, l'investissement dans le secteur touristique a atteint 8,9 milliards de dirhams.

- Renforcement simultané des prérequis à l'amélioration de la compétitivité de la destination (doublement des capacités aériennes, plan marketing et promotion, 16 projets pilotes d'animation, mise à niveau de l'offre hôtelière, formation et renforcement du capital humain, et renforcement de la veille) ;
- Revue de la gouvernance du secteur avec une implémentation de la stratégie au niveau d'une Commission Nationale Interministérielle du Tourisme portée par le Chef du Gouvernement et appuyée par des commissions nationales thématiques (12 régionales de suivi et 10 laboratoires public-privés d'impulsion) ;
- Mobilisation d'une enveloppe globale de 6,14 milliards de dirhams pour la mise en œuvre de la feuille de route sur la période 2023-2026.

In fine, cette feuille de route a pour ambitions de porter le nombre de touristes à 17,5 millions en 2026, de générer 80.000 emplois directs pour atteindre 630.000, et d'atteindre 120 milliards de dirhams de recettes de voyages.

Conscient du rôle crucial du volet aérien dans l'accomplissement de ces objectifs, le Gouvernement a signé en juillet 2023 avec la RAM un contrat-programme 2023-2037, mis en œuvre en deux phases (2023-2027 et 2028-2037) pour accompagner l'ambition du Maroc d'attirer 65 millions de voyageurs à l'horizon 2037. En plus de l'ambition d'améliorer la connectivité internationale du Maroc à travers l'ouverture de nouvelles lignes (143 dessertes en 2037 contre 99 en 2019), le contrat-programme vise, également, le renforcement de la connectivité interrégionale nationale à travers la mise en place de 46 nouvelles dessertes domestiques.

Par ailleurs, les conseils régionaux s'inscrivent à cette dynamique du niveau central à l'échelle régionale en inscrivant des projets pour la promotion touristique au niveau de leurs Plans de Développement Régionaux.

2.2. Dynamique de croissance régionale en faveur d'une convergence économique des territoires

De par l'importance des territoires en tant que lieux de création de richesses, la mobilisation de leurs pleins potentiels relève de l'ordre des priorités pour renforcer leurs résiliences, dans un contexte en mouvance et qui regorge de nouveaux défis et enjeux. En effet, les efforts déployés par le Maroc en matière de mise en valeur des potentialités des territoires ont permis de desserrer jusqu'à une certaine mesure les contraintes qui pèsent sur l'essor des territoires.

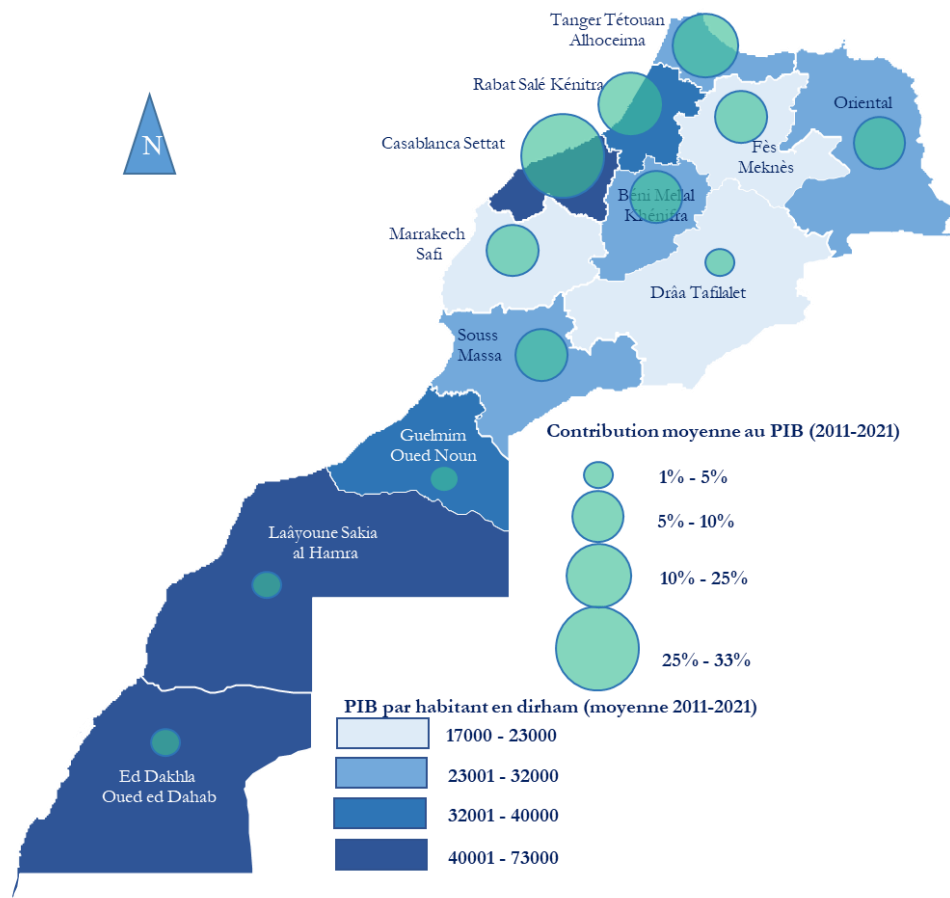
2.2.1. Trajectoires de croissance plus dynamiques pour les régions à faible contribution au PIB

Faisant le choix de la régionalisation avancée en tant que vecteur de progrès et levier de mobilisation des atouts du pays dans leur diversité, le Maroc a entrepris plusieurs réformes¹⁷ ayant pour ambition d'asseoir les bases d'un développement territorial équilibré.

Ces réformes ont permis d'insuffler un élan supplémentaire à la dynamique des territoires dans la perspective d'atteindre une répartition équilibrée du processus de création de la richesse entre les différentes régions qui demeurent portée par les provinces de la dorsale Tanger-El Jadida. Ainsi, l'analyse de la répartition régionale du PIB nominal révèle que, sur la période 2011-2021, la région de Casablanca Settat a

¹⁷ La réforme territoriale de 2015, les décrets pour la mise en œuvre des lois organiques relatives aux collectivités territoriales adoptés en 2016, la charte de la déconcentration de 2018, le renforcement du rôle des CRI en décembre 2019 ainsi que la mise en place de deux fonds de financement des régions : le Fonds de mise à niveau sociale et le Fonds de solidarité inter-régionale.

enregistré la part moyenne la plus importante du PIB s'élevant à 32,3% du total de la richesse nationale. Elle est suivie par les régions de Rabat Salé Kenitra (15,9%), Tanger Tétouan Al Hoceima (10,3%), Fès Meknès (8,7%) et Marrakech Safi (8,6%). Ensemble, Ces cinq régions totalisent 75,8% du PIB national.

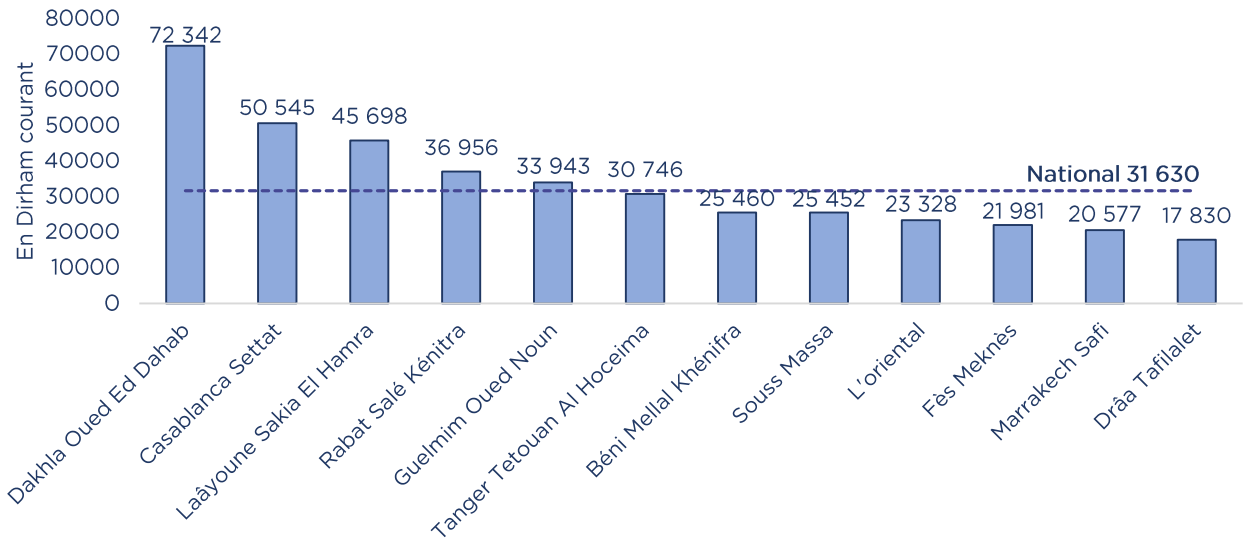


Source : DEPF

Carte 1 : PIB par habitant et contribution régionale au PIB sur la période 2011-2021

En termes de rythme de croissance nominale, ce sont les régions à faible contribution au PIB qui présentent les trajectoires les plus dynamiques, affichant des taux de croissance supérieurs à la moyenne nationale (3,7%). Il s'agit, notamment, des régions de Laâyoune Sakia Al Hamra (10,4%), de Dakhla Oued Ed Dahab (7,1%), de Guelmim Oued Noun (5,8%), de l'Oriental (4,6%) et de Drâa Tafilalet (4%). En revanche, la région de Tanger Tétouan Al Hoceima, qui figure parmi le top 5 des régions contributrices à la création de la richesse nationale, affiche un taux de croissance légèrement supérieur à la moyenne nationale, soit 4,4%. Cette performance est attribuable aux efforts déployés pour ériger cette région en tant que nouvelle plateforme industrielle et commerciale du pays. La région de Rabat Salé Kenitra a, quant à elle, maintenu un niveau de croissance de 4%, soit un rythme supérieur à la moyenne nationale.

Ces nouvelles configurations pourraient contribuer à atténuer les inégalités de création de la richesse à l'échelle territoriale. Ainsi, sur la période d'analyse, cinq régions affichent un PIB nominal par habitant supérieur à la moyenne nationale (31.630 dh/habitant). Il s'agit de Dakhla Oued Ed Dahab (72.342), de Casablanca Settat (50.545), de Laâyoune Sakia Al Hamra (45.698), de Rabat Salé Kenitra (36.956) et enfin Guelmim Oued Noun (33.943).



Source : élaboration DEPF

Graphique 37 : PIB nominal par habitant et par région en dirham (moyenne 2011-2021)

En termes d'évolution, la région de Laâyoune Sakia Al Hamra a affiché la croissance la plus remarquable en termes de PIB par habitant, enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 9%. Elle est suivie par les régions de Dakhla Oued Ed Dahab (5,4%), Guelmim Oued Noun (5,3%), Béni Mellal Khénifra (4%), de l'Oriental (3,7%), Drâa Tafilalet (3,1%), Tanger Tétouan Al Hoceima (2,8%), Rabat Salé Kénitra (2,6%). Parallèlement, la croissance du PIB par habitant est restée en dessous de la moyenne nationale de 2,5% pour quatre régions du Royaume, en l'occurrence, Fès Meknès, Marrakech Safi, Souss Massa et Casablanca Settat.

2.2.2. Configuration économique territoriale caractérisée par une diversité sectorielle...

L'analyse de la configuration sectorielle des créations de richesse au niveau des régions est marquée par une contribution importante des trois régions de l'axe Tanger-El Jadida, notamment au niveau de la valeur ajoutée des grands secteurs d'activité (primaire, secondaire et services).

Ainsi, la région de Rabat Salé Kenitra a affiché la part moyenne la plus importante de la valeur ajoutée primaire durant la période 2011-2021, soit 17% de la valeur ajoutée nationale du secteur. La région de Fès Meknès se positionne au deuxième rang avec une moyenne de 14,9%, suivie par les régions de Casablanca Settat (13,8%), de Marrakech Safi (12,2%), de Souss Massa (9,8%), de Tanger Tétouan Al Hoceima (9,4%) et Béni Mellal Khénifra (9,1%). Ces sept régions totalisent 86,2% de la valeur ajoutée nationale du secteur primaire aux prix courants.

En ce qui concerne les activités secondaires, la région de Casablanca Settat se démarque par une part importante de près de 44,9% de la valeur ajoutée de ce secteur. Cette performance est attribuable, principalement, à sa forte spécialisation dans les industries manufacturières. La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima occupe la deuxième position, représentant une part de 12,5%, tandis que les régions de Rabat-Salé-Kénitra et de Béni Mellal-Khénifra suivent respectivement avec des parts de 9,2% et 7,3%.

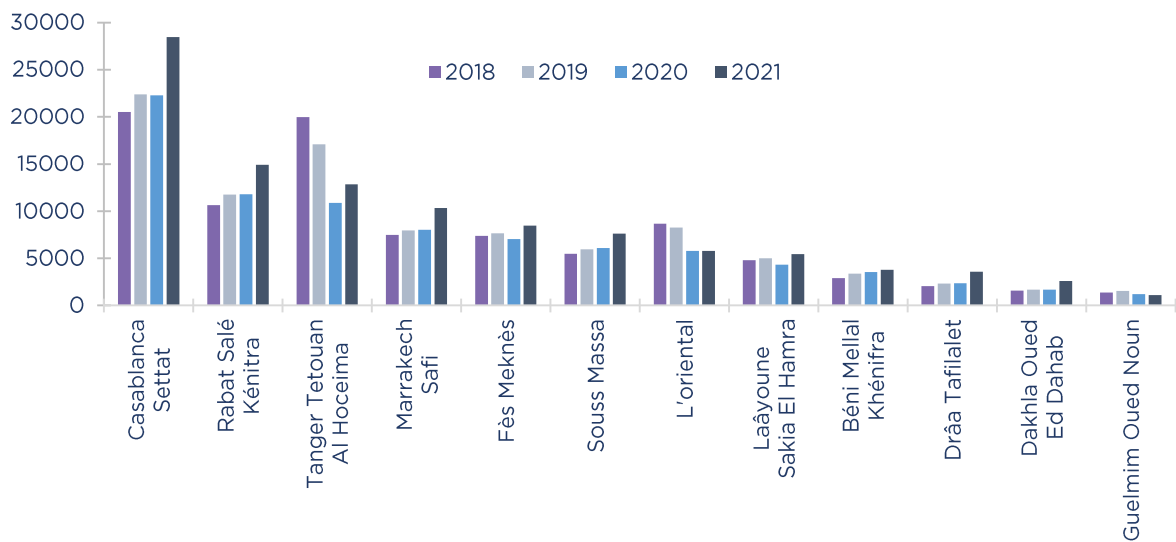
A l’instar du secondaire, la région de Casablanca Settat, également, réalise la contribution moyenne la plus importante du secteur des services à hauteur de 31% durant la période 2011-2021. La région de Rabat Salé Kenitra affiche la deuxième contribution, soit 19,1%, suivie par les régions de Tanger Tétouan Al Hoceïma (9,6%), de Marrakech Safi (8,9%) et de Fès Meknès (8,2%).

2.2.3. ... et une dynamique entrepreneuriale différenciée

La configuration sectorielle d’un territoire, d’une part, exerce une influence significative sur la dynamique de création d’entreprises en façonnant les opportunités, les ressources et les avantages locaux spécifiques à chaque secteur. Les entrepreneurs sont souvent attirés par les atouts et les conditions économiques qui prévalent dans une région, ce qui influence leur choix de création d’entreprise. D’autre part, La création d’une nouvelle entreprise ou la cessation d’une autre entraîne généralement une transformation économique du tissu productif d’une région donnée, la rendant plus concurrentielle et favorisant davantage d’échanges et de créations d’emplois. En outre, cette dynamique entrepreneuriale diffère d’une région à l’autre et d’un secteur à l’autre en fonction des potentialités intrinsèques à chaque région.

Dynamique de la création territoriale des entreprises

L’analyse détaillée de la démographie des entreprises au niveau des régions du Royaume révèle que les régions de Casablanca-Settat, de Rabat-Salé-Kénitra et de Tanger-Tétouan Al Hoceïma totalisent plus de la moitié des créations des entreprises en 2021. Par préfecture et province, d’importantes inégalités se profilent. Ainsi la préfecture de Casablanca s’accapare 22% des créations des entreprises. Par statut juridique, les créations des entreprises personnes morales sont les plus prédominantes à raison de 69% et se concentrent, principalement, dans les grandes métropoles.



Source : OMPIC, élaboration DEPF

Graphique 38 : Créations des entreprises par région sur la période 2018-2021

Par classe de chiffre d’affaires, il ressort que les micro entreprises sont les plus prépondérantes dans l’ensemble des préfectures et provinces. Par secteur, le commerce, les services divers ainsi que le BTP et les activités immobilières semblent être les trois secteurs clés en termes d’entreprises créées au niveau national. Ces secteurs constituent près des trois quarts des créations des entreprises en 2021.

Quels déterminants de la création des entreprises au niveau territorial¹⁸ ?

L'étude analytique des déterminants potentiels de la création des entreprises au niveau territorial permet de déduire que la densité des entreprises, la main d'œuvre qualifiée, la diversification sectorielle ainsi que la présence des plateformes industrielles exercent, entre autres, une force d'attraction pour la création des nouvelles entreprises.

Les créations des entreprises en 2021 sont plus importantes dans les territoires ayant une densité considérable des entreprises.

L'examen de la densité des entreprises révèle que cinq premières préfectures et provinces figurent parmi les 10 territoires performants en termes de créations des entreprises en 2021, à savoir : la préfecture de Casablanca qui se positionne en tête du classement avec 2.265 entreprises/km², suivie par la préfecture de Rabat (1.097 entreprises/km²), Fès (272 entreprises/km²), par celle de Tanger-Assilah (142 entreprises/km²) et d'Inzegane Ait Melloul (95 entreprises/km²).

Plus de 43% de la main d'œuvre qualifiée se concentre au niveau de 5 territoires les plus performants en termes de créations des entreprises

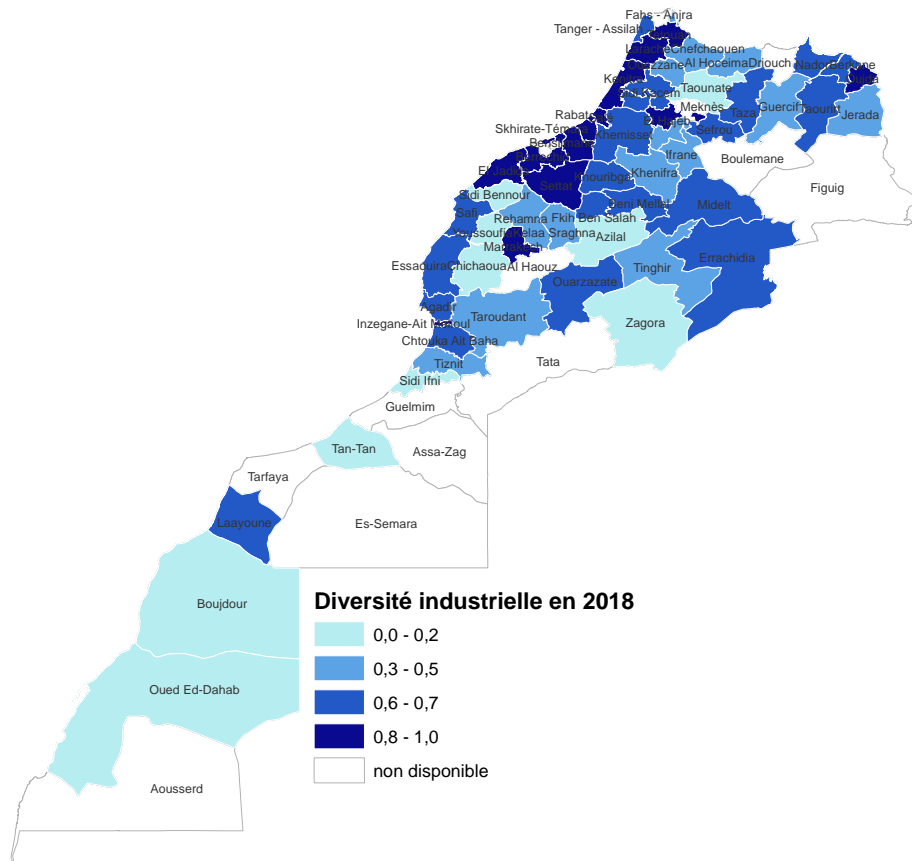
Avec une part de 19% de la population ayant un niveau supérieur, la préfecture de Casablanca occupe la 1^{ère} place au niveau national, suivie de loin par la préfecture de Rabat (6%), les préfectures de Marrakech et de Fès (5% chacune) et les préfectures de Salé et de Tanger-Assilah (4% chacune). Les autres territoires affichent des parts de la main d'œuvre qualifiée ne dépassant pas 3% au niveau national.

Les territoires les plus diversifiés sont relativement ceux qui marquent le plus de créations des entreprises

L'analyse de la diversité industrielle¹⁹ par préfecture et province en 2018 fait ressortir que la préfecture de Casablanca et de Berrechid se singularisent par des tissus productifs fortement diversifiés, soit des indices de diversité égales à l'unité, suivies par les préfectures de Marrakech, de Kénitra, de Fès, de Salé, de Skhirate-Temara et de Meknès (indice de diversité égales à 0,9).

¹⁸ L'étude des déterminants territoriaux de la création des entreprises au Maroc a mis à profit une batterie d'indicateurs, comprenant, entre autres, des statistiques démographiques, des informations sur le capital humain, sur l'emploi par secteur et sur les zones industrielles. Ce travail porte sur un échantillon de 75 territoires nationaux, selon la disponibilité des données statistiques relatives aux créations des entreprises. La prise en compte de l'élément territorial dans l'analyse de la démographie des entreprises est un élément de nature à permettre une meilleure compréhension des mécanismes qui conduisent l'évolution de la géographie économique.

¹⁹ Calculée à travers l'indice d'entropie de Neil (1976), qui est égale à la somme des parts pondérées par leur logarithme.



Source : DEPF

Carte 2 : Diversité industrielle par préfecture et province en 2018

Les territoires dotés en zones industrielles affichent le plus des créations des entreprises

Le Maroc compte 149 zones industrielles totalisant une superficie de 12.112 ha. Par préfecture et province, la préfecture de Casablanca se hisse en tête du classement avec 5 ZI, soit une superficie de 1.494 ha, suivie par la province de Fahs-Anjra (2 ZI et 984 ha), la préfecture de Marrakech (6 ZI et 934 ha), la préfecture de Tanger-Assilah (5 ZI et 752 ha), la province de Kénitra (5 ZI et 694 ha), la province de Nouaceur (8 ZI et 678 ha), la province d’El Jadida (3 ZI et 622 ha) et la province d’Inzegane Ait Melloul (3 ZI et 595 ha).

Chapitre 3 : Grands Enjeux et Défis

Si le Maroc a accompli des avancées indéniables sur la voie de la transformation structurelle de son économie et le renforcement de sa résilience face aux différents chocs, des défis majeurs restent à relever pour consolider les fondements d’un développement durable et inclusif. Le renforcement du capital humain et sa meilleure préparation aux enjeux actuels et futurs reste l’une des priorités cruciales de notre pays. Parallèlement, des enjeux importants tels que la gestion de l’eau et la transition énergétique s’érigent désormais au centre des chantiers stratégiques du pays.

3.1. Pour un capital humain renforcé et mieux orienté vers l'avenir

Le renforcement du capital humain et sa meilleure préparation pour l'avenir constituent le fondement de la transformation promue par le NMD. Dans ce sens, le développement du capital humain a été établi comme une priorité du programme gouvernemental.

En effet, des efforts significatifs ont été déployés pour améliorer le développement humain et renforcer la cohésion sociale. Des programmes sociaux ambitieux ont été initiés, en particulier pour les segments vulnérables et défavorisés de la société, avec une attention particulière aux régions enclavées. Ces initiatives ont contribué à améliorer les conditions socioéconomiques des populations, principalement les femmes et les jeunes, comme en témoignent les indicateurs positifs dans des domaines clés, tels que l'emploi, l'éducation, la santé et l'accès aux infrastructures de base.

Dans cette perspective, les pouvoirs publics continueront le parachèvement des grands chantiers structurants en cours et l'accélération de leur rythme d'avancement, notamment le Chantier Royal de la généralisation de la protection sociale, la refonte globale du système de l'éducation et de la formation ainsi que la consécration de la justice territoriale à travers le renforcement de la régionalisation.

3.1.1. L'éducation et la formation : un levier fondamental pour la qualification et le renforcement du capital humain

La feuille de route de la réforme du système éducatif national pour la période 2022-2026 constitue un chantier stratégique qui s'inscrit dans la continuité du processus de réforme du système éducatif au Maroc. Elle se base sur les références stratégiques de moyen et long termes incarnées par la vision stratégique de la réforme (2015-2030), sur le Nouveau Modèle de Développement, ainsi que sur le programme gouvernemental qui ambitionne d'atteindre trois objectifs, à savoir rendre obligatoire la scolarité, assurer l'apprentissage et favoriser l'ouverture.

Amélioration des taux de scolarisation et d'alphabétisation

Durant les deux dernières décennies, des avancées et des progrès remarquables ont été enregistrés à travers, notamment, l'atteinte de la généralisation de l'enseignement primaire et la réduction des écarts de scolarisation entre les milieux urbain et rural et entre les garçons et les filles. Toutefois, le système éducatif marocain continue de faire face à un ensemble de défis, notamment la qualité relativement faible des apprentissages et le rendement global du système éducatif.

Ainsi, le taux de préscolarisation des enfants de la tranche d'âge 4-5 ans a atteint 76,2% en 2022/2023, contre 72,5% en 2021/2022, soit une augmentation de 3,7 points. Cette évolution est due en grande partie à l'extension de l'offre scolaire surtout dans le milieu rural, grâce à l'appui de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) et à l'adoption de la gestion déléguée comme mécanisme de généralisation d'un enseignement préscolaire de qualité.

Pour l'enseignement primaire, le taux spécifique de scolarisation a enregistré une hausse notable entre 2000-2001 et 2022-2023, passant de 84,6% à 100% au niveau national.

Aux niveaux collégiale et secondaire, le taux spécifique de scolarisation des enfants âgés de 12-14 ans et ceux âgés de 15-17 ans a atteint respectivement 100% et 76,9% en 2022-2023 contre 60,3% et 37,2% en 2000-2001. Dans le milieu rural, ces taux ont atteint successivement, 92,7% et 54,1%, et cela est dû en grande partie au fait que des

élèves vivant en milieu rural poursuivent leurs études en milieu urbain, encouragés par les programmes d'appui social.

Concernant l'abandon scolaire, le nombre d'abandons pour l'année scolaire 2021/2022 se répartit selon les cycles scolaires à environ 76.233 dans le cycle primaire, 183.893 dans le secondaire collégial et 74.538 dans le secondaire qualifiant, sachant que le cycle collégial représente la plus grande part s'élevant à 55%.

S'agissant du taux d'alphabétisation²⁰ de la population âgée de 15 ans et plus au Maroc, l'analyse de l'évolution a fait ressortir une nette amélioration, passant de 52,3% en 2004 à 67,3% en 2022. Cette amélioration s'explique, en grande partie, par l'augmentation des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation. En 2020, près de 1,2 millions de personnes ont bénéficié de ces programmes, dont la majorité sont des femmes (86%) et plus de la moitié sont des ruraux (57%).

Appui social à la scolarisation

Le renforcement de l'appui social à la scolarisation a fortement contribué aux performances enregistrées. Dans ce cadre, le réseau des cantines scolaires et des internats s'est élargi et celui des bénéficiaires s'est accru annuellement. Au cours de l'année scolaire 2022/2023, un total de 1.270.078 élèves a bénéficié de la restauration scolaire, dont 94% en milieu rural. De même, 126.116 élèves ont bénéficié des services de l'internat, enregistrant, ainsi, une évolution positive de 9,4% par rapport à l'année scolaire 2021/2022.

Quant au transport scolaire, le nombre de bénéficiaires a atteint un total de 530.748 élèves, dont 82% en milieu rural, enregistrant une augmentation de 19,9% par rapport à l'année scolaire 2021/2022. En ce qui concerne l'Initiative Royale « Un million de cartables », 4.401.328 élèves ont bénéficié de cette initiative dont 2.775.960 sont issus du milieu rural, soit une augmentation de 4,4% par rapport à l'année 2021/2022.

Pour soutenir la généralisation de l'enseignement et lutter contre la déperdition scolaire, le nombre des bénéficiaires du programme « Tayssir » a connu une augmentation de 10,7%, passant de 756.774 en 2012-2013 à 2.313.189 élèves bénéficiaires d'un transfert monétaire en 2022-2023. Par ménage bénéficiaire, ce nombre est passé de 493.133 à 1.571.302 ménages durant la même période, soit une amélioration de 2,27 fois plus.

S'inscrivant dans le cadre de la continuité du processus de réforme du système éducatif marocain, la nouvelle feuille de route 2022-2026 vise, à l'horizon 2026, à réduire le taux d'abandon scolaire d'un tiers, à améliorer les acquis et les apprentissages à l'école en portant à 70% le taux des élèves maîtrisant les compétences fondamentales qui se situe aujourd'hui à 30% et à créer un environnement épanouissant et des conditions de partage et de réussite au sein des écoles en doublant les bénéficiaires des activités parascolaires.

La formation professionnelle : un levier stratégique de compétitivité économique et une voie prometteuse pour l'insertion professionnelle des jeunes

La Formation Professionnelle revêt un caractère crucial à la fois pour l'insertion socio-professionnelle des jeunes et pour l'accompagnement des stratégies et politiques sectorielles, en dotant les secteurs concernés en compétences humaines qualifiées et

²⁰ La femme marocaine en chiffre, 2023, Haut-Commissariat au Plan.

opérationnelles, permettant ainsi l'accroissement de la compétitivité du Maroc et de son attractivité.

Au cours des dernières années, la capacité d'accueil du système de la formation professionnelle initiale a été augmentée à travers la création de 38 nouveaux établissements. Ainsi, le nombre de places pédagogique est passé de 362.357 places en 2021-2022 à 405.221 en 2022-2023. L'offre de formation initiale de l'année 2023-2024 est estimée à une capacité de 410.000²¹ places pédagogiques grâce à la mise en place de 16 nouveaux établissements. Le nombre de ces derniers a atteint 18 établissements lors de la rentrée 2023-2024, dont 3 cités des métiers et des compétences ont été ouverts.

De même, l'effectif des stagiaires de la formation professionnelle qualifiante s'est développé pour atteindre 216.187 stagiaires en 2022-2023 contre 160.646 en 2021-2022.

Dans le même cadre, les programmes de formation par apprentissage ont bénéficié à 43.500 apprentis en 2023-2024 contre 20.289 apprentis en 2022-2023.

Également, le lancement de 37 nouvelles filières à fort potentiel d'employabilité et l'actualisation de l'offre de la formation professionnelle, notamment, dans les secteurs du commerce et gestion, du numérique, du tourisme et hôtellerie, de la restauration, du BTP, de l'ingénierie mécanique et de l'électrique, a été acté.

Conformément à la nouvelle feuille de route relative au développement de la formation professionnelle, et après le démarrage des trois Cités des Métiers et des Compétences (CMC) relevant des régions de Souss-Massa, l'Oriental et Laayoune-Sakia El Hamra, l'année 2023 a été marquée par l'inauguration de la quatrième CMC de la région de Rabat-Salé-Kénitra.

L'offre de formation dispensée par la CMC de Rabat-Salé-Kénitra concerne ainsi 8 secteurs métiers, dont 4 nouveaux, choisis en tenant compte des spécificités du tissu économique régional.

Il s'agit d'une offre diversifiée, tournée vers les nouveaux métiers. Les principales familles de métiers retenues concernent les secteurs du Digital et Intelligence Artificielle (22 filières), de la Santé (15 filières), de l'Agriculture (14 filières), du Tourisme & Hôtellerie (13 filières), de la Gestion & Commerce (13 filières), de l'Industrie (11 filières), de l'Agroalimentaire (11 filières) et des services à la personne et à la Communauté (6 filières).

3.1.2. Enseignement supérieur et recherche scientifique : avancées et progrès

La mise en œuvre du Plan National d'Accélération de la Transformation de l'Écosystème de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (PACTE ESRI 2030) concrétise les priorités du programme gouvernemental en matière de développement du capital humain et d'insertion du Maroc dans la société du savoir.

Dans ce contexte, le taux de scolarisation de l'enseignement supérieur post-baccalauréat, avec toutes ses composantes, de la tranche d'âge 18-22 ans, a connu une augmentation de 3 points, passant de 42,8% en 2020/2021 à 45,7% en 2021/2022. L'effectif global des étudiants dans l'enseignement supérieur universitaire public, quant

²¹ Les chiffres relatifs aux places pédagogiques concernent l'offre de formation dispensée par l'OFPPPT et ne tiennent pas compte de celle proposée par les instituts relevant des départements formateurs, les instituts à gestion déléguée et les établissements de formation professionnelle privés

à lui, a atteint 1,3 million étudiants au titre de l'année universitaire 2022-2023 contre 1,17 million en 2021/2022.

Concernant les étudiants nouvellement inscrits, leur effectif dans l'enseignement supérieur public a atteint près de 322 mille étudiants en 2022/2023, soit une progression de près de +2,7% par rapport l'année universitaire précédente. Cette tendance s'est accompagnée par un accroissement de la capacité d'accueil des établissements universitaires pour atteindre près 564 mille places contre 547 places pour l'année universitaire 2021/2022, soit une hausse de +3%.

S'agissant du renforcement des services sociaux au profit des étudiants, 421.000 étudiants ont bénéficié d'une bourse en 2022/2023 contre 385.000 en 2021/2022, et la capacité d'accueil global des cités universitaires a atteint 53.653 lits en 2022/2023 (dont 63% sont réservés aux filles) contre 51.630 lits en 2021/2022. L'effectif des étudiants de l'enseignement supérieur couverts par le régime AMO étudiants a également connu une nette amélioration. Le nombre de repas servis dans les cantines universitaires a atteint 15 millions repas contre 10 millions en 2022.

En parallèle, l'année universitaire 2023-2024 marquera la mise en place, par le Gouvernement, des mesures qui vise l'ancrage d'un nouveau modèle pour l'université marocaine, l'excellence académique et scientifique et appuie l'inclusion économique et sociale. Dans ce sens, le conseil du Gouvernement du 24 juillet 2023, a adopté les nouvelles dispositions prévues par le décret n°2.23.668. Ce dernier, publié au Bulletin Officiel du 21 août 2023, fixe la vocation des établissements universitaires, les cycles des études supérieures, ainsi que les diplômes nationaux correspondants.

Ces mesures envisagent également la mise en place d'une nouvelle structure pédagogique pour les niveaux de Licence et de Master, qui reposera sur trois éléments fondamentaux à savoir la composante disciplinaire, la compétence linguistique et les compétences transversales (Power Skills).

De plus, à partir de cette année, la formation doctorale évoluera vers une nouvelle génération de doctorants, qui seront accompagnés de certifications complémentaires conformes aux normes internationales, telles que celles liées aux compétences linguistiques et numériques.

3.1.3. Poursuite du chantier de refonte du secteur de la santé

Evolution des principaux indicateurs sanitaires

La généralisation de la couverture médicale en 2022 qui a permis à partir du 1er décembre 2022 à tous les Ramedistes (y compris leurs ayant droits) de s'inscrire au régime de l'« AMO-Tadamon », a impulsé le lancement d'une réforme en profondeur du système de santé. Cette réforme devrait permettre au système de santé de faire face aux défis actuels et futurs du secteur et de répondre de manière plus efficace aux besoins des citoyens en termes de services de santé de qualité et répartis de manière équitable.

- *Une offre en progression continue pour répondre aux besoins générés par la généralisation de la couverture médicale*

L'offre en ressources humaines poursuit sa progression, en particulier pour ce qui est de l'effectif médical et de l'encadrement médical qui enregistrent une tendance positive depuis 2000.

Ainsi, selon les données de la carte sanitaire portant sur l'offre de soins pour l'année 2022, le taux d'encadrement médical s'est établi à 1.313 habitants par médecin en 2022 enregistrant une nette amélioration par rapport à 2021 (1.356 habitants par médecin) et poursuivant sa baisse régulière depuis l'année 2000 (2.308 habitants par médecin).

La progression continue du nombre de médecins de 3,7% en moyenne par an sur la période 2000-2022 explique cette évolution positive. Ce trend est amené à se consolider pour couvrir les besoins actuels et futurs du secteur, en particulier ceux générés par la généralisation de la couverture médicale.

Cependant, bien que le nombre de médecins exerçant dans le secteur privé continue à être plus élevé que celui exerçant dans le secteur public, une réduction importante de l'écart entre l'effectif des médecins exerçant dans les deux secteurs est à constater par rapport aux années précédentes. En effet, selon les données de la carte sanitaire pour l'année 2022, le nombre de médecins exerçant dans le secteur public est de l'ordre de 14.359 en 2022 contre 14.533 exerçant dans le secteur privé, soit un écart de 174 contre 1.303 constaté en 2021²².

De manière générale, dans le cadre de la nouvelle refonte du secteur de la santé, l'effectif médical devrait être renforcé à travers l'accélération de la mise en place des mesures incitatives prévues, en mettant l'accent sur la formation de plus de médecins généralistes compte tenu du rôle clé qu'ils auront à jouer dans le cadre de cette nouvelle refonte du secteur.

Actuellement, les médecins spécialistes prédominent que ce soit pour le secteur public ou le secteur privé. En 2022, le nombre de médecins spécialistes²³ exerçant dans le secteur public et privé a été de l'ordre de 10.193 et 9.061 respectivement contre seulement 3.569 et 5.472 médecins généralistes.

Quant au personnel paramédical exerçant dans le secteur public, son effectif a connu une hausse plus soutenue ces deux dernières années de 4,4% en 2022 par rapport à 2021 et de 10,5% par rapport à l'année 2020 pour atteindre un effectif de 37.376 contre 35.789 et 33.837 respectivement, en 2021 et en 2020.

En termes d'infrastructures sanitaires, l'offre de soins de santé primaire s'est de nouveau renforcé en 2022 selon les données de la carte sanitaire pour atteindre 2.178 Etablissements de Soins de santé primaire (ESSB) contre 2.126 en 2020 (2.112 en 2000) renouant, ainsi, avec la hausse après une période de baisse qui a caractérisé l'évolution du nombre de ESSP depuis 2015 en raison de la fermeture de nombreux Etablissements non fonctionnels.

L'offre hospitalière a, quant à elle, poursuivi sa tendance haussière pour atteindre 170 établissements en 2022 contre 162 en 2020 et 120 en 2000 pour une capacité litière totale de 41.960 lits, dont 27.401 au niveau du secteur public. Cette offre a été renforcée par l'inauguration par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le 28 avril 2023, du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Mohammed V de Tanger.

²² En 2021, le nombre de médecins exerçant dans le secteur public était de seulement 12.896 médecins contre 14.199 pour le secteur privé.

²³ Hors dentistes et pharmaciens.

➤ *Des indicateurs de santé maternelle et infantile en progression continue*

Au Maroc, les efforts importants déployés par les pouvoirs publics en matière de lutte contre la mortalité maternelle se sont traduits par une baisse importante de la mortalité maternelle et infantile permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre des OMD et d'être sur la bonne voie pour la réalisation de ses engagements dans le cadre des ODD.

Le taux de mortalité maternelle a baissé de plus 35% durant la période 2010-2018, passant de 112 à 72,6 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes grâce à l'amélioration continue des indicateurs de suivi de la grossesse et de prise en charge de l'accouchement.

La mortalité des enfants a également enregistré une baisse importante pour atteindre 18 pour 1.000 naissances vivantes pour les enfants de moins d'un an et 22,16 pour 1.000 pour les enfants de moins de 5 ans en 2018 contre 36,6 et 45,8 pour 1.000 en 1997, soit une baisse respective de 50,8% et de 51,6% sur la période. La mortalité néonatale a, quant à elle, baissé de 31,2% pour atteindre 1,53 pour 1.000 naissances vivantes en 2018.

➤ *Financement de la santé : poursuite de la hausse du budget alloué en soutien au secteur de la santé*

Durant les quinze dernières années, le budget alloué au Ministère de la Santé et de la Protection Sociale (MSPS) a été multiplié par plus de 4, passant de 6,2 milliards de dirhams en 2005 à 28,1 milliards de dirhams en 2023. Ceci a permis d'augmenter de manière significative la part du budget du MSPS dans le Budget Général de l'Etat de 5,4% à 7,5% en 2023.

L'analyse des dépenses de santé révèle, quant à elle, la prépondérance des dépenses directes des ménages qui représentent 45,6% des dépenses totales de santé selon les Comptes Nationaux de la Santé 2018. Cette part devrait, toutefois, se réduire de manière significative avec l'opérationnalisation de la généralisation de la Couverture médicale et l'amélioration de l'accessibilité aux soins qui en découle.

Accélération de la refonte du secteur de la santé

➤ *Poursuite de l'opérationnalisation du chantier de réforme de la santé pour une réussite de la généralisation de la couverture médicale*

La réforme du système national de santé et sa mise à niveau, à travers la mise en œuvre de la loi-cadre n°06-22 relative au système national de santé visant à réformer le secteur est un élément fondamental pour la réussite du chantier de généralisation de la protection sociale dans son volet couverture médicale.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de cette réforme, de nombreux textes législatifs ont été adoptés par le Parlement ou en cours d'adoption, en particulier ceux concernant les organes de gouvernance du secteur et la valorisation des ressources humaines. Il s'agit, principalement, de la loi n° 09.22 promulguée par le dahir n°1.23.51 du 28 juin 2023 relatif aux métiers de la santé consacre des dispositions relatives à la mise en place d'un système de rémunération motivant pour les professionnels de la santé, de la promulgation de la loi n°08.22 relative à la création des Groupements Sanitaires Territoriaux, par le dahir n°1.23.50 du 28 juin 2023 et du projet de loi portant création de la Haute Autorité de Santé (HAS) qui est en cours d'examen au niveau du parlement.

Concernant l'Agence des médicaments et des produits de santé et l'Agence marocaine du sang et de ses dérivés, les lois relatives à leur mise en place ont été promulguées respectivement par le dahir n° 1.23.54 du 12 juillet 2023 et le dahir n° 1.23.55 du 12 juillet 2023.

➤ *Renforcement des droits et protection des professionnels de santé*

Le projet de loi relatif aux garanties essentielles accordées aux ressources humaines renforce les garanties de protection juridique des professionnels de santé en assimilant toute menace ou agression envers eux à une menace ou agression envers le service public de santé et à une atteinte directe à celui-ci et en protégeant ces derniers contre les maladies et risques professionnels auxquels ils peuvent être exposés.

Ce texte de loi consacre également l'obligation de la participation à la formation continue et introduit un nouveau système de recrutement sur la base de contrats débouchant sur une titularisation.

Il met en place, par ailleurs, un nouveau barème de rémunération comprenant une partie fixe (salaire et indemnités) et une partie variable en fonction des tâches accomplies tout en définissant les engagements incombant aux professionnels de la santé. Il fixe, aussi, les horaires de travail devant assurer la continuité du service public de santé et garantit une mobilité à large échelle des professionnels de la santé.

Enfin, il met en place un système, dans le cadre du partenariat public-privé, permettant aux professionnels du secteur public de se livrer à certaines missions dans le secteur privé.

➤ *Création de la Haute Autorité de Santé pour une meilleure gouvernance du système de santé*

Dans le cadre du renforcement de la gouvernance du système de santé pour la généralisation de la couverture médicale et en application de l'article 32 de la loi cadre 06-22 portant réforme du système de santé, de la loi 07-22 portant création de la Haute Autorité de Santé (HAS) a été adopté, le 17 juillet 2023, par la chambre des représentants au niveau du parlement.

Cette loi fixe les missions et attributions de la HAS qui est définie en tant que personne morale de droit public. Elle assure, notamment, la pérennité de l'action de l'Etat en matière de santé, l'encadrement technique de l'AMO et l'évaluation des prestations fournies par les établissements de santé publics et privés. Elle exerce, aussi, un rôle consultatif en émettant des avis concernant les politiques publiques en matière de santé. Dans le domaine de sa compétence, la HAS peut également proposer des projets de textes législatifs ou réglementaires ainsi que des mesures à prendre contre tout danger sanitaire menaçant la population.

➤ *Création des groupements sanitaires territoriaux pour une meilleure gouvernance sur le plan territorial*

Adopté par le Parlement, le 17 juillet 2023, la loi n° 08-22 relatif à la création des groupements sanitaires territoriaux a pour objet de remédier aux contraintes et obstacles qui pèsent sur l'offre des soins au niveau territorial et de réformer le système national de santé dans son volet lié à la gouvernance.

Il se base sur les choix stratégiques proposés par le Nouveau Modèle de Développement, notamment la proposition relative au regroupement du centre

hospitalier universitaire (CHU) et de l'ensemble des unités hospitalières régionales en un seul établissement public autonome chargé des soins hospitaliers, de la formation et de la recherche scientifique et ce, afin de réguler au mieux l'offre publique en termes de soins au niveau régional.

A noter que ces groupements sanitaires territoriaux sont considérés comme étant des établissements publics dotés d'une personnalité morale et d'une indépendance financière.

3.1.4. Poursuite du processus de généralisation de la protection sociale

L'année 2022 a été une année riche en termes de réalisations au niveau de l'opérationnalisation du processus de généralisation de la protection sociale dans son volet généralisation de la couverture médicale qui représente la première phase de ce processus.

Ainsi, le nombre de bénéficiaires de l'AMO a été élargi aux différentes catégories professionnelles avec la publication de plus de 26 décrets les concernant.

Conformément à la loi 09.21 portant généralisation de la protection sociale, la population bénéficiaire du RAMED a été intégrée à l'AMO vers fin décembre 2022 dans le cadre du mécanisme de solidarité AMO-TADAMON.

Généralisation de l'AMO : Vers la concrétisation de la Couverture Sanitaire Universelle

En l'espace d'une année le nombre global des bénéficiaires de l'AMO CNSS a été multiplié par 3, passant de 7,8 millions de personnes en 2020 à plus de 23,2 millions de personnes à fin juin 2023 et ce, grâce à l'intégration de 3,6 millions de travailleurs non-salariés et leurs ayants droit, et 9,7 millions de personnes bénéficiaires (assurés et ayant droit) dans le cadre d'AMO-TADAMON.

L'augmentation importante du nombre de personnes bénéficiaires de l'AMO CNSS a nécessité une mise à niveau de l'organisation interne et du système d'information de la CNSS et l'élargissement de son réseau avec la construction de nouvelles agences, mais surtout la conclusion de partenariats avec des organismes de paiement pour le traitement des dossiers et des cotisations.

L'élargissement du réseau a nécessité la création de 92 nouvelles agences dont 45 agences mobiles et 2.006 points de contact avec les organismes de paiement pour la réception des dossiers et 6.677 points de contact pour l'enregistrement des travailleurs non-salariés.

Si les cotisations pour AMO-TADAMON sont prises en charge par l'Etat, un des enjeux important pour ce qui est de l'AMO-CNSS reste l'amélioration de la collecte des cotisations pour les travailleurs non-salariés. A cela s'ajoute l'amélioration de la qualité des données et le maintien de l'équilibre financier du régime.

Sur le plan législatif et réglementaire, de nombreuses mesures ont été prises par le Gouvernement pour la concrétisation de la couverture médicale. Il s'agit, principalement, de la modification de la loi 65-00 portant couverture médicale de base pour tenir compte des dispositions de la loi 09-22 portant réforme de la protection sociale dans son volet AMO ainsi que les décrets d'application la concernant (décret 2.22.797 du 29 novembre 2022 pour application de la loi 65-00 concernant l'AMO dédiés aux personnes qui ne sont pas capables de s'acquitter des cotisations).

Par ailleurs, la loi n°60.22 portant régime de l'AMO dédié aux personnes capables de s'acquitter de leurs cotisations et n'exerçant aucune activité rémunérée ou non rémunérée a été adoptée. Ce texte détermine la catégorie éligible pour bénéficier de ce régime, que sont les personnes dont la capacité à s'acquitter des cotisations a été prouvée, et qui ne sont soumises à aucun autre régime de l'AMO. Le système de ciblage des bénéficiaires des programmes de soutien social en vigueur est retenu comme moyen pour déterminer leur capacité contributive.

Opérationnalisation du programme d'aide sociale directe : Une seconde étape pour la généralisation de la protection sociale

En application des Hautes Instructions Royales, le Gouvernement a procédé à la mise en place des prérequis nécessaires à l'opérationnalisation du programme d'aide sociale directe. Ce programme qui représente la deuxième étape de la généralisation de la protection sociale et dont la mise en place effective est prévue avant fin 2023, est destiné aux familles qui ne bénéficient pas actuellement d'allocations familiales. Il vise à octroyer aux bénéficiaires, selon le cas :

- des allocations pour l'enfance au profit des ménages ayant des enfants en âge de scolarité. Ce programme prend en considération la dimension du handicap à travers l'octroi d'un supplément au profit des enfants en situation d'handicap ;
- des allocations de naissances en faveur des nouveau-nés ;
- des allocations forfaitaires au profit des ménages pauvres et en situation de précarité, sans enfants en âge de scolarité et plus particulièrement aux ménages ayant à charge des personnes âgées.

Amélioration des mécanismes de ciblage : un gage de réussite de la généralisation de la protection sociale

La succession et la multitude des crises ont montré qu'il était fondamental de disposer d'un système national d'identification et de ciblage efficace des bénéficiaires des programmes sociaux.

La mise en place de ce système nécessite un développement architectural qui se base sur trois piliers : le Registre national de la Population (RNP), le Registre Social Unique (RSU) et l'Agence Nationale des Registres (ANR).

Le RNP est un système d'identification qui permet l'identification et le suivi de toutes les personnes résidentes au Maroc. Par contre, le RSU est un système d'information national qui permet aux programmes d'appui social de déterminer l'éligibilité des ménages selon des critères socio-économiques objectifs. L'inscription à ce registre est conditionnée par l'inscription préalable au RNP.

L'inscription des ménages au RSU s'effectue par le déclarant au nom du ménage. Cette inscription permet d'attribuer un indice socio-économique à chaque ménage en se basant sur ses données socio-économiques mesurables, telles que la taille du ménage, les dépenses annuelles en eau et en électricité et les biens durables.

Chaque programme social fixe un seuil d'éligibilité. Tous les ménages dont l'indice socio-économique est inférieur à ce seuil, seront éligibles au dit programme. Ainsi, le RSU même s'il est ouvert à l'ensemble des citoyens nationaux ainsi qu'aux étrangers résidant sur le territoire national, il ne donne pas systématiquement accès aux programmes d'appui social.

Le RSU aurait des retombées positives sur l'amélioration des conditions de vie des citoyens que ce soit en termes de réduction de la pauvreté et des inégalités, de la promotion du travail décent, l'amélioration du capital humain et le rétablissement de la confiance des ménages avec ses effets positifs sur la consommation et l'emploi.

Financement de la réforme de la protection sociale

Le financement de la réforme de la protection sociale est basé sur un système contributif pour les personnes ayant une capacité à participer au financement et un système de couverture solidaire non contributif pour les personnes n'ayant pas une capacité contributive. Le financement du système contributif se fait à travers la CPU pour les catégories des travailleurs non-salariés éligibles à la CPU et par le versement direct des cotisations à l'organisme gestionnaire pour les catégories des travailleurs non-salariés exclus du champ de la CPU.

Le budget prévu pour le financement de la protection sociale devrait permettre de couvrir les dépenses afférentes au programme AMO-TADAMON et au programme d'Aide Sociale Directe dont l'opérationnalisation est prévue vers la fin de l'année 2023. Lesdites dépenses seront imputé sur le « Fonds d'appui à la Protection Sociale et à la Cohésion Sociale ».

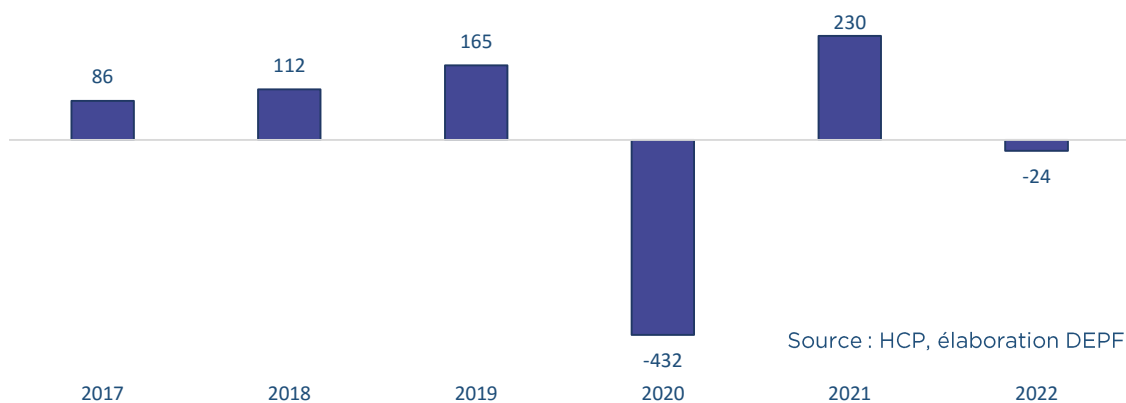
3.1.5. Diverses initiatives pour le soutien du marché de travail

La promotion de l'emploi et l'insertion sur le marché du travail s'érigent en priorité majeure du Gouvernement. Des mesures ont été mises en place pour renforcer la création d'emplois, favoriser le dynamisme du marché du travail, améliorer les compétences professionnelles et faire face au chômage, en mettant l'accent sur l'intégration des jeunes et des femmes dans le monde du travail.

Néanmoins, d'importantes contraintes structurelles persistent, accentuées, notamment, par les effets de la crise sanitaire de la Covid-19 et par la conjoncture économique nationale et internationale, et engendrent un déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

Une création nette d'emplois qui devrait se consolider

L'année pandémique 2020 a connu une destruction massive de l'emploi suite aux répercussions de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et aux conditions climatiques défavorables (perte de 432.000 postes d'emploi, particulièrement dans le secteur de l'agriculture).



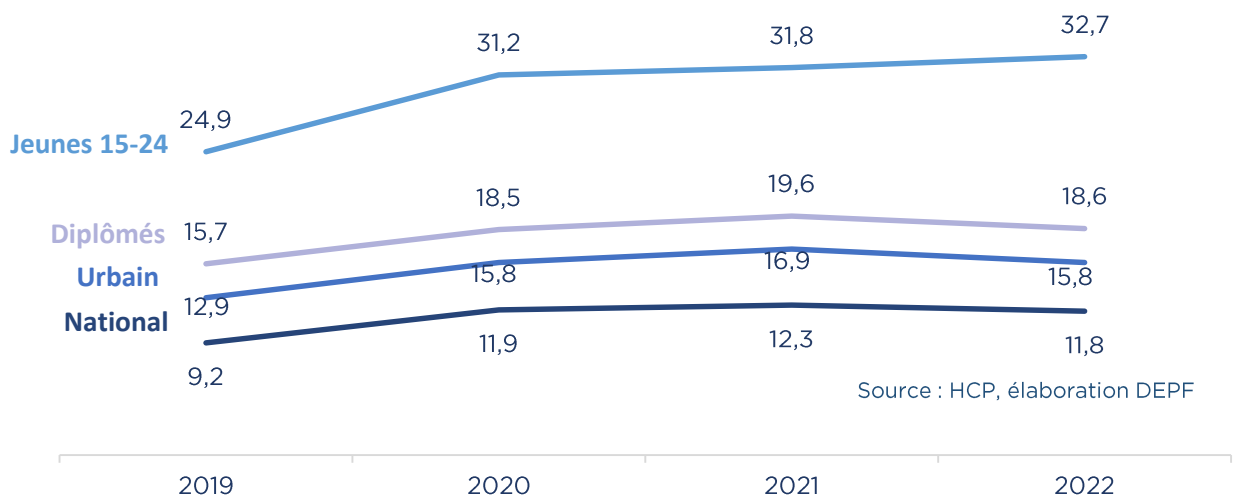
Graphique 39 : Evolution des créations nettes d'emploi en milliers

Selon les derniers chiffres du HCP, le marché du travail national continue de subir les effets négatifs de la pandémie de Covid-19 et d'une campagne agricole particulièrement défavorable, entraînant des pertes d'emplois sans précédent. En effet, après une création de 230.000 emplois en 2021, l'économie nationale a accusé une perte de 24.000 postes d'emplois en 2022, résultat d'une perte de 174.000 postes d'emploi en milieu rural et d'une création de 150.000 postes d'emploi en milieu urbain.

Le secteur des "services" demeure le principal contributeur à la création d'emplois, avec 164.000 postes nouvellement créés, suivi par le secteur de " l'industrie, y compris l'artisanat" qui a généré 28.000 postes. Cependant, le secteur de " l'agriculture, forêt et pêche" a subi une perte de 215.000 postes d'emploi, tandis que celui des BTP a perdu 1.000 emplois.

Dans ce contexte, le stock de chômeurs au niveau national a enregistré une baisse de 66.000 personnes, atteignant un total de 1.442.000 chômeurs. Cette évolution est le résultat d'une diminution de 70.000 chômeurs en milieu urbain, tandis qu'en milieu rural, il y a eu une augmentation de 4.000 chômeurs.

Par conséquent, le taux de chômage a connu une amélioration, passant entre 2021 et 2022, de 12,3% à 11,8% au niveau national. En milieu urbain, le taux de chômage a baissé de 16,9% à 15,8%, tandis qu'en milieu rural, il est passé de 5% à 5,2%. Cependant, il convient de noter que le taux de chômage reste plus élevé chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, avec un taux de 32,7%, ainsi que chez les diplômés avec un taux de 18,6%, et chez les femmes avec un taux de 17,2%.



Graphique 40 : Evolution du taux chômage en %

... et des initiatives dynamiques visant à promouvoir l'inclusion de la population en âge de travailler

Le Gouvernement a mis en place des programmes actifs d'emploi, tant au niveau national que régional, qui ont pour objectif principal de soutenir les chercheurs d'emploi et les porteurs de projets, facilitant ainsi leur intégration dans le marché du travail. Parmi ces nouvelles initiatives figurent les programmes Awrach, Intelaka et FORSA, qui ont été lancés pour répondre aux besoins du marché du travail et stimuler l'emploi.

➤ *Programmes actifs d'emploi*

Les pouvoirs publics ont entrepris la mise en œuvre de programmes actifs visant à promouvoir l'emploi, tels que Idmaj, Taehil et Tahfiz. Ces initiatives ont pour objectif d'accompagner les chercheurs d'emploi dans leur accès au marché du travail dans le secteur privé, de favoriser l'emploi salarié et d'améliorer leur employabilité.

Les réalisations de ces programmes jusqu'à juillet 2023 se présentent comme suit :

- Le programme « IDMAJ » qui comprend les contrats de formation insertion visant à encourager les entreprises à recruter, a permis d'insérer 72.319 bénéficiaires ;
- Le programme « TAHFIZ » qui vise à promouvoir l'emploi dans les entreprises, associations ou coopératives nouvellement créées, a permis à 4.095 entreprises de bénéficier de ce programme avec une insertion de 10.474 personnes, soit une augmentation de 3% par rapport à la même période de 2022.
- Le programme « TAEHIL » qui vise l'amélioration de l'employabilité des chercheurs d'emploi diplômés par l'acquisition des compétences professionnelles, a permis à 10.548 chercheurs d'emploi de suivre un cycle de formation, soit une progression de 28% comparativement à la même période de 2022.

➤ *Programme « AWRACH » : un bilan prometteur de la première étape*

Le bilan de la première édition du programme "Awrach" de l'année 2022 a vu l'enregistrement de près de 104.000 bénéficiaires dont 30% sont des femmes, et fait ressortir que 30.000 bénéficiaires sur 100.000 ont reçu une formation leur permettant d'accéder au marché du travail. Il est à noter que le Gouvernement, à travers la loi de Finances pour l'année 2023, a mobilisé 2,25 milliards de dirhams au profit du programme « Awrach », dans la perspective d'atteindre l'objectif global de créer 250.000 emplois vers la fin de l'année 2023, dans le cadre de chantiers publics de petite et moyenne envergure. Ce programme est réparti en 2 composantes à savoir les chantiers généraux temporaires et les chantiers d'appui à l'insertion durable.

➤ *Programme INTELAKA*

Depuis son lancement en février 2022 suite aux Instructions Royales, le programme Intelaka a pour objectif de soutenir et de financer les entreprises. Il cible, principalement, les jeunes diplômés, les auto-entrepreneurs, les micro-entreprises, les entreprises exportatrices et les TPE. Ce programme offre un financement pouvant atteindre 1,2 million de dirhams avec un taux de 2% pour Damane Intelak et 1,75% HT pour Damane Intelak Al Moustatmir Al Qarawi.

Les prêts accordés dans le cadre de ce programme ont dépassé 6 milliards de dirhams, permettant la distribution de 44.700 crédits au profit de 28.700 bénéficiaires. Le programme Intelaka joue ainsi un rôle essentiel en encourageant l'entrepreneuriat et en offrant des opportunités de financement aux jeunes entrepreneurs et aux petites entreprises.

Les résultats obtenus sont très proches des objectifs fixés lors du lancement du programme, avec presque 13.500 bénéficiaires prévus chaque année, et ils ont même dépassé les attentes en ce qui concerne le nombre d'emplois créés, dépassant les 27.000 attendus par an. Cette réussite témoigne de l'efficacité du programme Intelaka dans la promotion de l'entrepreneuriat et la stimulation de la création d'emplois.

➤ *Programme FORSA : un bilan positif en 2022*

Le programme FORSA vise à soutenir et encourager l'entrepreneuriat sous toutes ses formes, en offrant une opportunité équitable à tous les citoyens intéressés par la création d'entreprises et le développement de projets innovants. Il cible tous les résidents au Maroc et les MRE âgés de 18 ans et plus, qu'ils soient porteurs d'idées ou de projets d'entrepreneuriat, auto-entrepreneurs ou fondateurs d'entreprise ayant moins de 3 ans.

Il est important de souligner que parmi les bénéficiaires du programme dans sa première édition 2022, 65% étaient des jeunes âgés de 18 à 35 ans. De plus, bien que seuls 10% des demandes aient été soumises par des femmes, elles représentent 20% des bénéficiaires du programme, ce qui montre une tendance positive vers une plus grande inclusion des femmes dans l'entrepreneuriat.

Jusqu'à présent, 15.000 porteurs de projets ont été évalués par les commissions de sélection, avec 12.000 candidats sélectionnés pour la phase de formation. Parmi ceux-ci, 8.600 sont actuellement en formation, 4.600 sont en phase de suivi et 1.200 projets sont en cours d'examen par la commission de financement. Ces chiffres témoignent de l'engouement et de l'impact positif du programme Forsa dans l'encouragement de l'entrepreneuriat et le soutien des porteurs de projets au Maroc.

➤ *Le dialogue social*

En accord avec le programme gouvernemental 2021-2026, le Gouvernement s'est engagé à établir un dialogue social crédible et durable avec ses partenaires sociaux conformément à la Vision Royale concernant l'institutionnalisation du dialogue social. L'objectif est de consolider la paix sociale et de débattre des principaux sujets sociaux pour parvenir à des solutions mutuellement acceptées.

Ainsi, le Gouvernement, la CGEM et les centrales syndicales les plus représentatives ont signé, en avril 2022, un accord social et une charte nationale sur le dialogue social. Cet accord comprend des mesures importantes visant à adresser des points essentiels pour le bien-être social et économique du pays.

Dans le cadre d'un accord entre le Gouvernement, le patronat et les centrales syndicales, plusieurs mesures ont été mises en place pour encourager l'emploi et renforcer le dialogue social au Maroc. Le Gouvernement prend en charge les dépenses visant à réduire le coût salarial des employés domestiques, avec pour objectif de favoriser l'intégration des femmes sur le marché du travail et de promouvoir leur activité économique.

Parallèlement, le Gouvernement s'engage à finaliser les projets de réforme du droit de grève, des dispositions du code du travail et de la Loi relative aux syndicats professionnels. Les trois parties ont également ratifié une charte nationale sur le dialogue social pour renforcer l'action syndicale au Maroc.

Pour soutenir ces initiatives, des mécanismes d'accompagnement et d'institutionnalisation du dialogue social seront mis en place. L'Observatoire National du Dialogue Social aura pour mission de surveiller le climat social, produire des indicateurs et assurer le suivi des données. Une académie de formation sera créée pour renforcer les capacités des acteurs dans le domaine du dialogue social, de la négociation collective et de la gestion des conflits et de la médiation sociale.

Début septembre 2022, le Gouvernement a validé deux mesures importantes issues des accords conclus avec les syndicats et la CGEM : le relèvement du SMIG et du SMAG, ainsi que l'augmentation du quota de promotion des fonctionnaires, passant de 33% à 36%. Ces actions concrètes démontrent l'engagement du Gouvernement à améliorer les conditions de travail et à promouvoir l'emploi au Maroc.

Il est à souligner l'approbation du projet de décret relatif à la hausse de 5% du SMIG et du SMAG par le Gouvernement le 21 septembre 2023. Ainsi, le SMIG passera de 2.970 à 3120 dirhams à compter du premier septembre 2023. Il s'agit de la deuxième tranche de la hausse du SMIG conformément aux engagements de l'accord social du 30 avril 2022.

3.2. Enjeux de la double sécurité énergétique et hydrique

3.2.1. La transition énergétique au Royaume : des ambitions volontaristes et des enjeux pressants

A l'instar de la plupart des pays dépourvus de ressources énergétiques fossiles, le Maroc a subi de plein fouet les effets de la crise énergétique mondiale. Ce contexte difficile et plein d'incertitudes a remis la question de l'énergie à l'ordre des priorités stratégiques du pays en mettant l'accent sur quatre orientations phares : i) le renforcement de la souveraineté énergétique à travers l'accélération du développement massif des énergies renouvelables ; ii) l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale face à l'émergence de la dimension environnementale comme facteur clé de la compétitivité ; iii) l'impératif de faire face aux nouvelles barrières commerciales et tarifaires liées au climat à l'instar du nouveau mécanisme d'ajustement carbone à la frontière de l'UE et iv) l'engagement du pays à confirmer son leadership climatique et à contribuer à l'effort mondial de réduction des émissions²⁴.

Les énergies renouvelables : Des Orientations Royales avec de nouvelles ambitions.....

Eu égard à la priorité accordée au changement de paradigme énergétique national, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a donné Ses Hautes Directives, lors de la réunion de travail tenue le 22 novembre 2022, pour l'accélération des projets du développement des énergies renouvelables, notamment les énergies solaire et éolienne, afin de renforcer la souveraineté énergétique du pays, réduire les coûts de l'énergie et se positionner en tant qu'économie décarbonée dans les décennies à venir.

Dans ce cadre, force est de constater que la capacité électrique installée à partir de sources renouvelables a atteint 4.500 MW à fin septembre 2023, soit une part de plus de 40% de la puissance électrique installée. Au vu des projets en cours et ceux programmés, l'objectif de 52% prévu initialement en 2030 sera atteint avant 2027. En effet, le portefeuille des projets de développement des ER porté par MASEN sur la période 2023-2027 prévoit une capacité additionnelle de 3.648 MW dont 2.625 MW en projets solaires et 1.503 MW en projets éoliens.

²⁴ A cet effet, un processus d'élaboration d'une Stratégie de Développement Bas Carbone à l'horizon 2050 « LT-LEDS » a été lancé en 2022.

... appuyée par des réformes juridiques et institutionnelles structurantes

Afin d'accompagner cette dynamique volontariste et compléter le cadre juridique et institutionnel²⁵ du secteur de l'énergie électrique dans notre pays, un ensemble de textes juridiques phares a été adopté, dont en particulier le Décret n° 2-15-772 relatif à l'accès au réseau électrique moyenne tension, l'Arrêté ministériel conjoint n° 3851-21 du ministre de l'intérieur et du ministre de la transition énergétique et du développement durable du 6 janvier 2022, qui détermine les quantités d'énergie électrique produites à partir de sources d'énergie renouvelables pouvant être intégrées au réseau électrique moyenne tension au cours de la période de la décennie 2022-2032.

Le contexte réglementaire a été marqué, en 2023, par l'introduction de deux nouvelles lois favorisant le développement du secteur des énergies renouvelables et renforçant son attractivité au profit des investisseurs. Le premier projet de loi n° 82.21 relatif à l'autoproduction de l'énergie électrique a pour objectif de mettre en place un mécanisme robuste de régulation de l'activité d'autoproduction d'énergie électrique, indépendamment de la nature du réseau, du niveau de tension et de la capacité de l'installation utilisée. De son côté, la seconde loi n° 40-19 complétant et modifiant la loi n° 13-09 relative aux énergies renouvelables et la loi n° 48-15 relative à la régulation du secteur de l'électricité et à la création de l'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité prévoit le développement de projets d'énergies renouvelables par le privé, l'adoption de solutions visant à renforcer le rendement des projets d'énergies renouvelables et la résilience du système électrique.

Dans le même sillage, la publication en 2022 de l'arrêté n° 2138.22, délimitant les zones propices à l'implantation de sites destinés au déploiement de projets de production d'énergie électrique à partir de sources solaires, représente une avancée importante dans l'accélération du processus de développement des énergies renouvelables au Maroc.

Le développement de l'hydrogène vert : un fort potentiel à exploiter

La filière de l'hydrogène vert s'est érigée comme l'une des priorités stratégiques du pays pour le développement de l'énergie propre et la décarbonation de l'économie. Plusieurs études et analyses attestent du grand potentiel dont jouit le Maroc pour la production et l'exportation de l'hydrogène vert grâce, notamment, à ses importantes ressources renouvelables, ses infrastructures portuaires et sa liaison avec l'Europe par pipeline via l'Espagne. Dans ce cadre, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a donné Ses Hautes Instructions lors de la réunion de travail tenue le 22 novembre 2022 pour l'élaboration, dans les meilleurs délais, d'une "Offre Maroc" opérationnelle et incitative couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière de l'hydrogène vert au Maroc. Cette offre devrait comprendre, outre le cadre réglementaire et institutionnel, le schéma des infrastructures nécessaires. Le Maroc ambitionne, à travers cette offre compétitive, de se positionner comme un acteur de référence au niveau régional et mondial au cours des prochaines années dans la production et l'exportation de cette source d'énergie d'avenir.

²⁵ A citer en particulier la loi 13-09 relative aux énergies renouvelables, la loi 57-09 portant création de l'Agence marocaine de l'énergie solaire, la loi 48-15 réglementant le secteur de l'électricité et instituant l'Autorité nationale de Régulation de l'électricité...

L'OCP en tant que locomotive du développement d'une filière d'hydrogène et dérivés verts

L'OCP ambitionne de devenir un acteur leader dans la mise en place d'une base industrielle pour la production d'H₂ (hydrogène) et de molécules vertes. Le nouveau programme d'investissement de 130 milliards de dirhams sur la période 2023-2027 de l'OCP reste très prometteur visant, notamment, un objectif de production de 1 million de tonnes d'ammoniac vert en 2027 au niveau du complexe vert prévu au Sud de Tarfaya. Ce complexe sera alimenté par un parc solaire et éolien de 3,8 GW. Cet objectif sera porté à 3 millions de tonnes à l'horizon 2032.

Ce programme d'investissement du groupe prévoit l'installation d'importantes capacités d'énergies renouvelables (ER), totalisant 5 GW d'énergie propre à l'horizon 2027, avec un objectif de 13 GW en 2032. Pour cela, l'OCP a créé en 2022 sa filiale « OCP Green Energy S.A » pour développer et mettre en œuvre les activités de production d'énergie renouvelable du groupe.

À noter également qu'une usine de production d'électrolyseurs viendra soutenir l'ambition de ce projet, assurant une intégration industrielle locale dans cette nouvelle chaîne de valeur. De plus, une usine de dessalement d'une capacité de 60 millions de m³ alimentera ces installations industrielles et contribuera à la satisfaction des besoins régionaux.

3.2.2. Vers une meilleure adaptation de la politique hydrique au contexte climatique difficile du pays

Le Maroc, particulièrement vulnérable aux impacts climatiques, subit de manière accrue les effets des changements climatiques, entraînant de ce fait un stress hydrique structurel. Si les efforts entrepris par le pays ont contribué à renforcer les fondements de la sécurité hydrique, en améliorant, notamment, l'accès à l'eau potable pour la population, avec, en 2022, un taux de 100% en milieu urbain et près de 98,5% en milieu rural, les périodes de sécheresse, de plus en plus fréquentes et intenses, entraînent une diminution progressive des ressources en eau. Confronté à cette situation, le pays a entrepris des mesures stratégiques pour s'adapter aux nouvelles conditions climatiques. Ces mesures intègrent des actions visant à accroître la capacité des barrages, à investir massivement dans le dessalement, à promouvoir des techniques économes en eau pour l'irrigation et à développer des projets structurants d'interconnexion entre les bassins hydrauliques excédentaires et déficitaires.

Ces actions s'intègrent dans le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Irrigation (PNAEPI 2020-2027), qui a pour objectif d'assurer l'approvisionnement en eau et la sécurité hydrique à moyen et long terme. Parallèlement, le pays ajuste son projet du Plan National de l'Eau pour tenir compte de l'évolution future des ressources hydriques sous l'influence des tendances climatiques. Parallèlement, des efforts sont déployés pour améliorer la gouvernance du secteur de l'eau qui revêt un caractère stratégique pour le secteur.

Le secteur de l'eau : des enjeux majeurs pour la sécurité hydrique au Maroc

Le contexte hydrologique du Maroc demeure marqué par la raréfaction des ressources en eau en raison de sa localisation dans une zone au climat aride à semi-aride²⁶. Le pays figure parmi les pays les plus pénalisés en termes de ressources hydriques dans le monde, avec des disponibilités en eau se rapprochant du seuil de pénurie absolue fixé

²⁶ Notre pays n'a eu au cours de l'année 2022 qu'un apport de 1,38 milliard de m³ en eau, ce qui constitue une baisse de 85% de l'apport normal. De même, la période 2018-2022 a été la plus sèche qu'a connue le pays avec des apports cumulés de près de 17 milliards de m³, ce qui constitue le niveau le plus bas sur cinq années successives dans l'histoire du Maroc (source : présentation du Chef du Gouvernement au Parlement, décembre 2022).

à 500 m³ par personne et par an. En effet, entre 1960 et 2020, la disponibilité par habitant des ressources en eau renouvelable est passée de 2 560 m³ à environ 620 m³ par personne et par an, plaçant le Maroc en situation de stress hydrique structurel (moins de 1.000 m³). Cela s'ajoute à de fortes disparités en termes de répartition spatiale des ressources hydriques, avec des dotations variant de 100 à 1.000 m³ selon les zones du pays.

La rareté des disponibilités hydriques est exacerbée par plusieurs facteurs, notamment la dynamique démographique, la pollution des eaux et l'envasement des barrages, la faible rationalisation de l'utilisation des ressources hydriques²⁷, la surexploitation des eaux souterraines, ainsi que les lacunes en matière de gouvernance du secteur de l'eau qui pénalise l'efficacité de l'allocation des ressources hydriques pour les différents usages.

Face à cette situation hydrique contraignante, un processus anticipatif et proactif d'ajustement de la politique de l'eau au Maroc a été enclenché dans le but de s'adapter de manière plus efficace à un contexte climatique de plus en plus complexe. Ceci a conduit au renforcement et à l'accélération de la mise en œuvre d'actions stratégiques d'envergure. Ces actions visent à accroître la résilience du pays face aux chocs climatiques et à préserver sa sécurité hydrique à long terme.

Des avancées en matière d'adaptation de la politique de l'eau au contexte climatique contraignant au Maroc

Pour relever les défis posés par la raréfaction des ressources hydriques, le Maroc a adopté des mesures stratégiques intégrées au sein de plans et de programmes à long terme. Ces plans comprennent, notamment, le projet du Plan National de l'Eau 2020-2050, qui implique un investissement global d'environ 383 milliards de dirhams, ainsi que le Plan National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Irrigation (PNAEPI) 2020-2027, dont les investissements globaux ont été augmentés à 143 milliards de dirhams, comparé aux 115 milliards prévus initialement. Les mesures définies dans ces plans se concentrent, particulièrement, sur l'amélioration de l'offre hydrique et la maîtrise de la demande en eau, en plus des efforts pour améliorer la gouvernance du secteur.

En ce qui concerne l'accroissement des ressources hydriques du pays, des projets sont prévus pour augmenter la capacité des barrages. Actuellement, cette capacité dépasse les 19,9 milliards de m³ grâce à la construction de 153 grands barrages. Elle devrait être portée à près de 24 milliards de m³ d'ici 2030. Il importe, également, de noter que pour remédier aux disparités relatives à la répartition spatiale des apports de précipitations et des disponibilités en eau, la tranche urgente du projet de transfert d'eau entre le bassin du Sebou et du Bouregreg a été mise en service progressivement à partir du mois d'août 2023. D'un coût de 6 milliards de dirhams, ce mégaprojet consistant en la réalisation de 66,5 km de conduites devrait permettre le transfert d'un volume d'eau compris entre de 300 à 400 millions de m³ annuellement entre les deux bassins.

Pour diversifier les sources d'approvisionnement en eau et tirer parti des opportunités offertes par la diminution des coûts de production des eaux non conventionnelles, le Maroc a choisi d'étendre sa capacité de production d'eau dessalée. Ainsi, le pays compte 11 stations de dessalement de l'eau de mer avec une capacité de 186,58 Mm³/an. Le programme de dessalement d'eau de mer inclus dans le PNAEPI 2020-2027 en cours de finalisation, vise à porter la capacité de production, à environ plus de 1,4 milliard de m³/an, avec le recours aux énergies renouvelables. Parallèlement, la réutilisation des eaux usées traitées représente une source importante de ressources en eau, dont la

²⁷ Perte énorme qui peut atteindre 40% au niveau des canaux d'irrigation.

promotion doit être renforcée. Dans ce contexte, le Maroc prévoit d'investir dans le traitement des eaux usées, avec pour objectif la production de près de 573 millions de m³ à l'horizon 2040.

En ce qui concerne la gestion de la demande en eau, d'indéniables progrès ont été réalisés, notamment, en matière d'économie d'eau. La superficie équipée de techniques d'irrigation localisée a connu une progression significative, passant de 160.000 hectares (soit 10% de la superficie irriguée) avant la mise en œuvre du Plan Maroc Vert à 750.000 hectares en 2022 (soit 47% de la superficie irriguée). Ces efforts devraient être renforcés dans le cadre de la stratégie « Génération Green », qui vise à couvrir, d'ici 2030, environ un million d'hectares sous irrigation localisée, représentant près de 60% des surfaces irriguées à l'échelle nationale.

Par ailleurs, des efforts considérables sont déployés pour instaurer une gestion durable des ressources hydriques, en particulier en ce qui concerne les ressources en eaux souterraines, à travers une approche de partenariat public-privé. Cette gestion, mise en œuvre dans un cadre contractuel, devrait permettre de réduire de moitié l'utilisation de ces ressources d'ici 2030, en atteignant l'équilibre d'ici 2050.

D'autres mesures visant à promouvoir une utilisation rationnelle des ressources comprennent l'amélioration de l'efficacité hydrique en réduisant les pertes au niveau des réseaux de production et de distribution d'eau potable. Dans ce contexte, l'objectif est d'améliorer le rendement des réseaux de distribution pour atteindre un taux de 80% en 2030 et 85% à l'horizon 2040.

Chapitre 4 : Dynamiser les leviers de transformation et les secteurs d'appui

4.1. La transition digitale : un levier incontournable pour le développement économique

La digitalisation constitue un levier stratégique pour stimuler la croissance économique, créer des emplois, promouvoir l'innovation et améliorer la compétitivité globale du pays. Ainsi, le Maroc a formalisé plusieurs stratégies (Plan Maroc Numérique 2013, 2020, etc) pour soutenir le développement du secteur numérique, notamment, en investissant dans les infrastructures en matière de TIC, en encourageant l'entrepreneuriat et en favorisant la formation et le renforcement des compétences numériques afin de répondre à la demande croissante en emploi du secteur du digital. D'ailleurs, le Maroc forme plus de 11.000 personnes qualifiées par an en se basant sur plusieurs leviers : Les Universités, les écoles d'ingénieurs et les instituts de l'OFPPT, qui offrent des programmes de formation initiale dans le digital, les institutions non académiques (école 1337, Youcode, ...) qui proposent des programmes de recyclage et Academia Raqmia qui offre des formations à distance dans le domaine du digital.

Par ailleurs, le Maroc a mis en place, ces dernières années, plusieurs textes législatifs sur des volets clés du numérique, notamment la protection des données (09-08), la cybersécurité (05-20), le financement collaboratif (15-18) et la confiance pour les transactions électroniques (43-20). Le Maroc a, également, mis en place des institutions publiques dédiées dont, notamment, l'Agence pour le Développement du digital (ADD) et le Département de la Transition Numérique. Ce dernier a préparé une stratégie de la transition numérique à l'horizon 2030 qui vise à identifier les besoins prioritaires et à les adapter aux enjeux de la numérisation en mettant l'accent sur les projets qui ont pour but d'accélérer et de renforcer l'inclusion et l'économie numériques.

La mise en place des différentes initiatives engagées a contribué de manière significative à la création de la valeur économique et sociale. Sur le plan économique, le secteur a stimulé la création d'emplois et a généré, en 2020, entre 5% et 6% du PIB²⁸, dont la moitié provient des télécommunications. Le digital contribue, aussi, à la diversification de l'économie marocaine, en créant de nouvelles opportunités d'affaires et commerciales.

Sur le plan social, le digital a favorisé l'accès à l'information et aux services administratifs en ligne (développement de 453 services électroniques, dématérialisation des procédures des administrations financières, digitalisation des procédures portuaires et du commerce extérieur via la plateforme « PortNet », ...). En outre, l'équipement des ménages s'est nettement renforcé avec 91,1% des ménages équipés en smartphones en 2021 (contre 88,3% en 2019) et 68,4% en ordinateurs et/ou tablettes. La connectivité des citoyens à Internet s'est, également, améliorée avec un taux de pénétration de 97,01% en décembre 2022, soit 35,57 millions d'abonnés dont 33,2 millions ont un accès mobile. Par ailleurs, les réseaux sociaux font désormais partie intégrante du quotidien des marocains avec 22 millions d'utilisateurs en janvier 2021.

Pour sa part, la connectivité des entreprises s'est pratiquement généralisée²⁹ dans le cas des PME (98% en 2019) et des GE (99,5%) et elle est relativement élevée pour les TPE (81%). Néanmoins, l'adoption des technologies de l'information et de la communication demeure relativement limitée au sein des entreprises en ce qui concerne les interactions avec les administrations publiques, les fournisseurs et les clients. Cette adoption varie également selon les secteurs, avec des niveaux supérieurs à la moyenne nationale dans les industries électriques et électroniques, les industries chimiques et les industries agroalimentaires²⁹.

Le e-commerce s'est également développé, offrant aux consommateurs marocains un accès élargi à des produits et services variés. Ainsi, 28,1 millions d'opérations de paiement en ligne via des cartes bancaires, marocaines et étrangères, ont été effectuées durant 2022 en progression de +35,6% par rapport à 2021³⁰. Cette progression a été confirmée au 1^{er} semestre 2023 avec une hausse de +29,8%³¹.

Par ailleurs, le Maroc intensifie ses efforts dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA). Cette dernière connaît un essor considérable au Maroc et s'applique particulièrement dans les domaines de traitement des images (radars, caméras installées dans les villes, images satellites appliquées dans le domaine de l'agriculture, reconnaissance faciale à l'aéroport de Rabat-Salé, ...), le speech-to-text (transformer un contenu audio en texte écrit) et le texte (résumer des documents en quelques lignes). Pour renforcer les investissements et les projets d'IA au Maroc, le programme « Al Khawarizmi », doté de 50 millions de dirhams a été lancé par l'ADD en 2019. Il vise à trouver et à développer des solutions basées sur l'IA pour 11 secteurs spécifiques de l'économie, dont l'agriculture, le tourisme et la santé.

De plus, le secteur numérique a contribué à renforcer l'entrepreneuriat innovant, en encourageant la création des start-ups technologiques et la mise en place d'un écosystème d'accompagnement favorable à leurs développements avec des incubateurs, des accélérateurs et des initiatives publiques (MITC, Maroc PME, CCG, startup Maroc). Aussi, l'initiative MoroccoTech, en tant que marque nationale lancée en

²⁸ « New technologies strengthen Morocco's ICT sector », Oxford Business Group, 2021.

²⁹ « Intégration des TIC au niveau des entreprises au Maroc », HCP, 2022.

³⁰ « Activité Monétique au 31 décembre 2022 », Centre Monétique Interbancaire (CMI), mars 2023.

³¹ « Activité Monétique au 31 mars 2023 », Centre Monétique Interbancaire (CMI), juin 2023.

2022, vient consacrer l'écosystème technologique et faire du Maroc un hub numérique international.

Dans le sillage des efforts déployés par les pouvoirs publics visant à garantir une transition numérique réussie, des voies de progrès se profilent :

- *Développer une infrastructure numérique solide* pour répondre aux besoins croissants en matière de connectivité. Cela implique d'investir dans les infrastructures haut débit et très haut débit fixe et mobile sur tout le territoire pour réduire les disparités numériques régionales et assurer l'inclusion numérique des populations marginalisées. Il s'agit, aussi, de bâtir des capacités Cloud pour lever un frein critique à la digitalisation du Maroc.
- *Dynamiser la formation de talents digitaux pour répondre aux besoins du marché du travail* dans le secteur digital en se focalisant sur les métiers digitaux porteurs, notamment l'intelligence artificielle, la robotique avancée, le codage et l'analyse big data. Il s'agit, aussi, de mettre en place des initiatives de formation et de renforcement des compétences numériques pour les citoyens et les employés des entreprises en matière d'usage des TIC et de la sécurité en ligne. Il est, également, important d'intégrer l'éducation numérique dans les programmes scolaires dès le plus jeune âge à travers des programmes d'enseignement des compétences de base en informatique et en programmation.
- *Consolider la protection des données et la cybersécurité* pour renforcer la confiance des utilisateurs, réduire les risques liés aux attaques et aux violations de données, et protéger la vie privée des utilisateurs. En plus des stratégies et des lois déjà mises en œuvre par le Maroc dans le domaine, il s'avère judicieux d'organiser des campagnes anti-hacking pour sensibiliser à la vulnérabilité informatique et inciter les organisations à mettre en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles solides : pare-feux, systèmes de détection des intrusions, chiffrement des données, ...
- *Élaborer une stratégie marocaine propre à l'intelligence artificielle* visant à mettre cette technologie au service du développement économique du pays. Cette réflexion doit être amorcée en collaboration avec le secteur privé et les universités pour identifier les spécificités et les besoins du Maroc et partager les connaissances, les meilleures pratiques et les ressources. Il s'agit, également, d'élaborer dans ce cadre la réglementation appropriée pour établir des normes et des principes éthiques pour l'utilisation de l'IA.
- *Stimuler l'esprit d'entrepreneuriat dans le domaine digital*. Cela peut être réalisé en améliorant l'accès au financement, notamment, en termes de capital amorçage et de capital-risque, en adoptant une réforme de la réglementation³² et en structurant les réseaux de Business Angel.

4.2. Transition vers l'Economie Bleue : un gisement d'opportunités à saisir et des défis à relever

Avec un littoral d'une longueur de 3 500 km et une situation géographique privilégiée s'ouvrant à la fois sur la Méditerranée et l'Atlantique, ainsi qu'une Zone Économique Exclusive (ZEE) de 1,2 million de km², neuf des douze régions du Maroc donnant sur le littoral, les espaces marins et côtiers contribuent grandement à la sécurité alimentaire et au développement socio-économique du pays. Ils offrent également d'importantes opportunités d'investissement. Cependant, ces espaces marins et côtiers, qui abritent diverses activités et fonctions, subissent une pression croissante en raison de la

³² Parmi les défaillances de la réglementation on retrouve l'absence d'une définition juridique de la start-up, la rigidité et l'inadaptation des formes juridiques, et la lourdeur et la complexité de la procédure relative à la liquidation judiciaire.

surexploitation des ressources naturelles, de la pollution et de l'aggravation des changements climatiques.

Dans ce contexte complexe, qui met en évidence à la fois l'urgence de protéger les espaces marins et côtiers et la nécessité de les exploiter pour en tirer des avantages, il devient impératif d'assurer une gouvernance globale et une coordination d'interventions dans le milieu marin et côtier impliquant les multiples acteurs. L'objectif est de garantir un développement cohérent et synergique de tous les secteurs d'activité, tout en préservant la qualité des écosystèmes à long terme. En ce sens, et conformément aux orientations du Nouveau Modèle de Développement (NMD), qui préconise de libérer le plein potentiel de l'économie bleue, le gouvernement marocain ambitionne d'élaborer une Stratégie Nationale d'Économie Bleue (SNEB). Cette stratégie vise à assurer un développement intégré et durable des espaces marins et côtiers.

Important potentiel des secteurs bleus au Maroc et un fort engagement pour sa mobilisation

L'économie bleue englobe l'ensemble des activités en interaction avec les espaces côtiers et marins, notamment la pêche, le transport maritime, l'aquaculture, le tourisme côtier, les sports nautiques, le commerce, la construction navale, l'industrie et la recherche scientifique. En plus de leur contribution à la sécurité alimentaire et à l'emploi, ces espaces soutiennent la croissance économique, régulent le climat et contribuent au bien-être des communautés côtières. Selon de multiples publications émanant de différentes institutions nationales (DPDPM³³, CESE, MTEDD, DPM...), les opportunités sectorielles des espaces marins et côtiers liées à l'économie bleue peuvent être résumées comme suit :

- Un potentiel touristique avec des infrastructures et une capacité d'hébergement prometteuses ;
- Un potentiel aquacole grâce à des sites favorables et une capacité de production ;
- Un potentiel de pêche en termes de production halieutique (+1,4 million de tonnes), de devises générées (+14 milliards DH) et de création d'emplois (environ 700 000 emplois) ;
- Un potentiel minéral grâce à l'exploitation de ressources, telles que les sables marins, les minerais, les marais salants et les lagunes ;
- Un potentiel énergétique incluant les énergies vertes (éolienne offshore, hydrolienne, houlomotrice...), l'exploration et la production d'hydrocarbures, ainsi que les centrales électriques ;
- Un potentiel portuaire avec une diversité de ports de pêche pour le commerce extérieur, à vocation régionale, locale et de plaisance ;
- Un potentiel hydrique comprenant les installations de dessalement de l'eau de mer et diverses activités utilisant l'eau de mer (refroidissement, lavage, etc.) ;
- Un potentiel écologique mettant en valeur un patrimoine environnemental riche, comprenant des écosystèmes marins, forestiers, dunaires, des zones humides, des écosystèmes steppiques et des falaises côtières ;
- Un potentiel balnéaire avec un total de 298 plages (dont 186 surveillées en 2021) ;
- Un potentiel nautique offrant une variété d'activités nautiques, de la navigation légère à l'aviron et à la traction ;
- Un potentiel culturel englobant le patrimoine matériel et immatériel des sites historiques, ainsi que le patrimoine archéologique.

³³ La Direction des ports et du domaine public maritime a réalisé en 2017 un Atlas de 11 potentiels marins et côtiers.

Conscient de l'importance de ces espaces marins et côtiers, le Maroc a développé plusieurs stratégies sectorielles couvrant de nombreux secteurs, tels que les ports, la pêche, le tourisme, l'eau, la forêt et le développement durable. Ces stratégies sont complétées par d'autres projets et plans au niveau national ou/et régional, promouvant une approche plurisectorielle, notamment le Plan National du Littoral (PNL), les Schémas Régionaux du Littoral, le Plan de surveillance de la qualité des zones de baignade et le Plan d'Urgence National de Lutte contre les Pollutions Marines Accidentelles.

Parallèlement, le Maroc est activement engagé au niveau international dans différentes conventions et initiatives³⁴ en relation avec l'économie bleue.

Vers une stratégie d'Economie Bleue intégrée à la mesure des défis et les potentialités du secteur

Le dualisme entre le développement socio-économique et l'urgence de la protection de l'environnement rendent impérative l'instauration d'une gouvernance intégrée et collaborative des espaces marins et côtiers. Ce nouveau système de gouvernance, basé sur le concept de l'économie bleue, devrait englober les principes de rationalisation de l'utilisation des ressources publiques et des moyens, de mise en place de la subsidiarité et du processus bottom-up, de mobilisation de l'intelligence collective, de fondement de l'action sur la science, de prise en compte de la minorité ainsi que de prééminence de la justice et de l'éthique.

À cet égard, le gouvernement marocain envisage de mettre en œuvre un nouveau programme national de l'économie bleue pour un développement durable des zones marines et côtières en assurant une meilleure coordination institutionnelle à la fois verticale et horizontale entre les secteurs concernés. Ce programme gouvernemental repose sur trois piliers : (i) la sécurité alimentaire nationale ; (ii) le développement économique et la création d'emplois ; et (iii) la protection et l'exploitation durable des ressources naturelles. Etalé sur cinq années, le financement total du programme s'élève à 438,9 millions de dollars.

Par ailleurs, conformément aux orientations du NMD, ce programme gouvernemental intègre la promotion des approches de clusters côtiers comme mécanisme pour faciliter l'agrégation et la convergence des politiques régionales, tout en soutenant le développement d'une stratégie de l'économie bleue. Il est également important de noter la création récente d'une Commission interministérielle pour le développement de l'économie bleue (CIDEB), placée sous la présidence du chef du gouvernement. Cette commission a pour mission principale de superviser le processus de co-construction de la Stratégie Nationale de l'Économie Bleue (SNEB), en adoptant une approche collaborative et consultative incluant l'ensemble des parties prenantes, telles que les

³⁴ Ces conventions et initiatives portent, notamment, sur :

- Les engagements pour mettre en œuvre l'ODD 14 dans le contexte de l'Agenda 2030 ;
- La Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) lancée en 2005 en méditerranée ;
- L'initiative de la Ceinture Bleue « Blue Belt Initiative (BBI) » lancée par le Royaume du Maroc en 2016 dans le cadre de l'Agenda d'Action de CCNUCC ;
- L'initiative WESTMED pour le développement durable de l'EB de l'Union pour la Méditerranée occidentale ;
- La Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) dans laquelle le Maroc est membre fondateur de l'Alliance ;
- La Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer de Montego Bay qui accorde aux Etats côtiers le droit d'extension de leur plateau continental au-delà de 200 miles marins (actuellement, le Maroc est en cours d'exécution de la procédure pour l'extension du plateau continental qui revêt une importance stratégique, puisqu'elle permettra d'étendre la juridiction du pays.) ;
- Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques.

institutions publiques, le secteur privé et financier national, les collectivités territoriales, la société civile, les universités et les centres de recherche.

4.3. Le secteur du transport et de la logistique : des acquis à consolider et des gaps à combler

Les infrastructures de transport et de logistique jouent un rôle crucial dans le développement économique et social ainsi que l'inclusion territoriale. Le Maroc a intensifié ses efforts au cours des deux dernières décennies pour renforcer sa connectivité, en mettant en place/en préservant un ensemble d'infrastructures comprenant routes, chemins de fer, aéroports, ports et zones logistiques. L'objectif est de renforcer la compétitivité et l'attractivité à l'échelle nationale et régionale. Les principales réalisations se résument comme suit :

- *Une connectivité inter-régionale par le réseau routier à consolider* : Avec un linéaire de 59.400 km, comprenant 1.800 km d'autoroutes et 1670 km de voies express, le réseau routier marocain a considérablement évolué. Le taux de routes revêtues a grimpé à 79% en 2021, comparé à 56% en 2000. Il est important de souligner que ce réseau routier assure 90% des déplacements de personnes et 75% du transport de marchandises.
- *Un fort potentiel du réseau ferroviaire* : Le réseau actuel s'étend sur une longueur de 2295 km, dont 200 km de ligne à grande vitesse (LGV). Il a, ainsi, permis d'augmenter le trafic passager de 30,9 millions en 2010 à 45,9 millions en 2022 (dont 4,2 millions via la LGV³⁵).
- *Une perpétuelle progression de la connectivité aérienne du Maroc* : Le réseau aéroportuaire marocain est composé de 25 aéroports, dont 19 sont internationaux, répartis dans différentes régions du Royaume. Ces aéroports ont enregistré un volume de 25,1 millions de passagers (MPax) au cours de l'année 2019³⁶, par rapport à 6,9 millions en 1999 (soit une croissance annuelle de +6,7%). Cette évolution a été soutenue par des efforts visant à aligner les aéroports nationaux sur les normes internationales en matière de sûreté, de sécurité et de qualité, tout en augmentant leur capacité d'accueil. Cette capacité est passée de 12 MPax/an en 2003 à 37 MPax/an fin 2019.

Cette dynamique sera renforcée davantage à moyen et long terme, grâce à la signature d'un contrat-programme ambitieux entre le gouvernement³⁷ et la RAM, couvrant la période 2023-2027. L'objectif de ce contrat est de renforcer la position du Maroc sur la scène mondiale et continentale en matière de trafic et de connectivité aérienne. L'ambition est d'attirer 65 millions de voyageurs d'ici à 2037, dont 50% seraient captés par la compagnie nationale. De plus, l'objectif est de hisser l'aéroport Mohammed V parmi les trois premiers aéroports en Afrique.

- *Une remarquable amélioration de la connectivité maritime* : Les infrastructures portuaires jouent un rôle crucial dans l'économie nationale, étant donné que la majeure partie des échanges extérieurs du Maroc passe par la voie maritime. Le trafic commercial est passé de 49,5 millions de tonnes (MT) en 1999 à 70,8 MT en 2009, pour atteindre 193,1 MT en 2022. Cela représente des taux de croissance respectifs

³⁵ Des études d'avant-projet et de montage financier sont en cours pour, notamment, l'extension du réseau LGV.

³⁶ Ce trafic s'est relevé, suite à la crise pandémique, à 20,6 MPax en 2022, soit un taux de récupération de 82% relativement à 2019.

³⁷ En vertu de ce contrat-programme, l'État renforcera sa participation au capital de la compagnie aérienne nationale pour soutenir, en particulier sa volonté d'élargir sa flotte actuelle de 50 à 200 appareils en 2037, portant son chiffre d'affaires à 94 MMDH contre 16,5 MMDH en 2019.

de +44% et +173% sur les périodes 1999-2009 et 2010-2022. Cette évolution favorable est en grande partie attribuée au complexe portuaire Tanger Med³⁸, qui a permis de placer le Maroc en tant que hub portuaire et logistique à l'échelle régionale et continentale (passant de la 80^{ème} place mondiale en 2006 à la 19^{ème} en 2022³⁹).

- *Une prise de conscience des conseils régionaux à s'inscrire dans la dynamique au niveau territorial* : Plusieurs Plans de Développement Régional (PDR) intègrent des projets de transport en accord avec leurs compétences spécifiques et partagées. À titre d'exemple, la région de Casablanca-Settat prévoit d'allouer plus de 18 milliards de dirhams à des projets de mobilité, dont 11 milliards de dirhams pour le développement de la connectivité ferroviaire intra-régionale et 5 milliards de dirhams pour le renforcement du réseau routier régional. En ce qui concerne Rabat-Salé-Kénitra, son PDR 2022-2027, en cours de validation, prévoit le renforcement de la connectivité de la région à travers, notamment, le renforcement du réseau de tramway et de bus et l'amélioration des routes rurales classées et non classées.

Les avancées indéniables réalisées au niveau des infrastructures de transport et de la logistique durant les deux dernières décennies gagneraient à être alignées sur les aspirations des parties prenantes en ce qui concerne les prestations de services offertes et, ainsi que sur les défis réels imposés par les profondes mutations à l'échelle mondiale. Ainsi, le Ministère du Transport et de la Logistique a identifié de nouvelles priorités et orientations stratégiques dans le cadre de sa feuille de route. Celle-ci s'articule autour des quatre axes stratégiques suivants :

- *La mobilité des personnes* : cet axe concerne le développement d'un système intégré et durable de transport en commun des personnes en milieu urbain et en milieu rural.
- *Le transport des marchandises* : la promotion de la logistique et du transport des marchandises, à travers le développement de chaînes logistiques performantes au service de la compétitivité de l'économie nationale, en accordant la priorité à l'accélération de la mise en œuvre des zones logistiques et au développement des compétences dans le secteur du transport des marchandises et de la logistique.
- *La gouvernance du secteur* : cet axe a pour objet d'améliorer l'efficacité de la gestion des stratégies sectorielles par la mise en œuvre des chantiers de réforme des entreprises et établissements publics sous tutelle et la réhabilitation du cadre juridique, afin qu'il soit conforme aux références nationales et aux engagements du pays sur le plan international.
- *Le renforcement du rôle de l'administration* : cette priorité consiste en l'accélération de la transformation numérique du Ministère, la dématérialisation des services et la simplification des procédures, ainsi que la qualification des ressources humaines.

³⁸ La mise en service, en 2007, du port Tanger Med I, d'une capacité de 3 MEVP, et du port Tanger Med II, d'une capacité de 6 MEVP en 2019. Ainsi, le complexe portuaire Tanger Med a traité durant l'année 2022 un tonnage global de 107,8 MT, soit environ 56% de l'ensemble du tonnage portuaire réalisé au Maroc.

³⁹ Selon l'Indice de connectivité des transports maritimes réguliers du CNUCED.

PARTIE III : POURSUITE DU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES DANS UN CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL DIFFICILE

L'économie mondiale fait face à un contexte agité marqué par des crises sanitaires et géopolitiques concurrentes, qui ont engendré un mouvement inflationniste inédit ayant des répercussions négatives sur le pouvoir d'achat des consommateurs et leurs conditions de vie. Ce contexte a, par conséquent, exercé une forte pression sur les finances publiques en raison des mesures prises pour limiter ces répercussions dans la majorité des pays dont le Maroc.

Malgré ce contexte contraignant, le Maroc a lancé des réformes importantes dans le cadre du Nouveau Modèle de Développement plaçant le citoyen au centre du processus de développement et visant à édifier les fondements de l'État social. Ces réformes aspirent également à assurer les conditions et les incitations nécessaires à l'émergence d'une nouvelle génération d'investissements privés à haute valeur ajoutée, qui garantit la création d'opportunités d'emplois et la réalisation d'un développement durable assurant la justice spatiale et sociale.

L'initiation de cette génération de réformes incontournables, ambitieuses et coûteuses, n'aurait pas été possible si le Maroc n'avait pas réussi à rétablir l'équilibre de ses finances publiques après la crise de la Covid-19, au moment où le déficit budgétaire avait atteint 7,1% du PIB en 2020 et le volume de la dette du Trésor avait franchi 72,2% du PIB.

En dépit de la succession des crises, le Gouvernement a pu concilier entre son engagement de faire face aux pressions inflationnistes et la poursuite du déploiement des différentes réformes engagées, tout en veillant à restaurer les marges financières et assurer la soutenabilité des finances publiques. Cela s'est concrétisé par la réduction du déficit budgétaire de 7,1% du PIB en 2020 à 5,5% en 2021 et 5,2% en 2022, malgré les dépenses supplémentaires qui ont été mobilisées et qui ont dépassé les 40 milliards de dirhams au cours de l'année 2022 afin de préserver, en particulier le pouvoir d'achat des citoyens face à la vague inflationniste qu'a connue le monde et les effets de sécheresse.

Par ailleurs, ces réalisations accomplies dans ce contexte difficile ont été saluées par diverses institutions internationales. Parmi lesquelles on note :

- Le retrait du Maroc, au cours du mois de février 2023, de la liste grise du Groupe d'Action Financière (GAFI) ;
- L'annonce, le 17 mai 2023, du retrait officiel du Maroc de la liste grise de l'Union Européenne ;
- La sortie réussie du Maroc sur le marché financier international, en mobilisant 2,5 milliards de dollars, alors que les offres des investisseurs dépassaient les 11 milliards de dollars, notamment des investisseurs institutionnels de renom ;
- L'approbation du Fonds Monétaire International pour l'octroi de la ligne de crédit modulable (FCL) au Maroc d'un montant de 5 milliards de dollars pour une durée de deux ans, compte tenu de la solidité du cadre et des fondements de la politique économique du pays ;

- La confirmation par des institutions internationales de notation (Fitch Rating, Standard and Poor's) des perspectives stables pour les finances publiques du Maroc et pour son économie en général.

Ainsi, la troisième partie du présent Rapport Économique et Financier se focalisera, dans un premier temps, sur l'analyse de l'évolution du profil des finances publiques du pays à la lumière des évolutions du contexte national et international. Ensuite, il sera question de mettre en exergue les réalisations menées dans le cadre des différentes réformes engagées par le Maroc pour lui assurer un développement économique et social durable avant de présenter le contexte macroéconomique et les grandes orientations qui sous-tendent les prévisions au titre du Projet de Loi de Finances 2024.

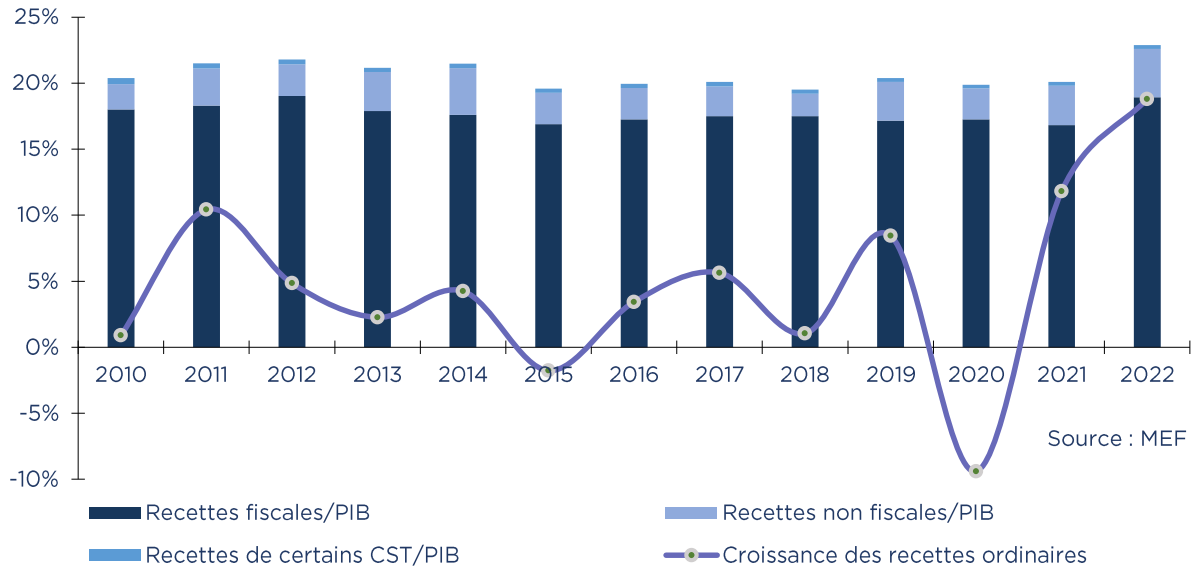
Chapitre 1 : Evolution du profil des finances publiques dans un contexte national et international difficile

Durant la dernière décennie, les finances publiques ont connu une évolution mitigée marquée par une phase de réduction du déficit budgétaire et de maintien de la dette du Trésor à des niveaux soutenables jusqu'à l'année 2019. En 2020, la crise sanitaire de la Covid-19 a entraîné des gaps au niveau des finances publiques sous l'effet du repli économique conjugué à un effort budgétaire exceptionnel déployé pour atténuer les conséquences socio-économiques de cette crise. À partir de 2021, des efforts importants ont été déployés par le Gouvernement pour rétablir l'équilibre des finances publiques, tout en mobilisant de l'espace budgétaire pour relancer l'activité économique, atténuer les effets de l'inflation et de la sécheresse et, en parallèle, déployer de grands chantiers de réformes (protection sociale, santé, enseignement, ...).

1.1. Rebondissement des recettes après des crises successives

A l'exception de l'année 2020 marquée par la crise de la Covid-19, les recettes ordinaires ont affiché une croissance continue de l'ordre de 3,3% en moyenne entre 2010 et 2021, soit une part de 20,4% du PIB. L'examen des recettes ordinaires met en évidence une prédominance des recettes fiscales par rapport aux recettes non fiscales qui s'est renforcée progressivement pour représenter en moyenne 85,9% des recettes ordinaires entre 2010 et 2021.

Représentant une part de 22,9% du PIB en 2022, les recettes ordinaires ont connu une croissance exceptionnelle de l'ordre de 18,8% avec une mobilisation de ressources financières importantes dans le cadre des mécanismes de financement innovants.



Graphique 41 : Evolution des recettes ordinaires par principales composantes

Les recettes fiscales (hors TVA des collectivités territoriales) ont connu une progression de 3% en moyenne sur la période 2010-2021, suite à l'augmentation des recettes de l'Impôt sur les Sociétés de 0,4%, de l'Impôt sur le Revenu de 4,3%, de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) de 4,5% et de la Taxe Intérieure de Consommation (TIC) de 3,9%.

Au titre de l'année 2022, malgré une conjoncture internationale difficile et une faible production céréalière, les recettes fiscales ont affiché une progression de 17,4% (hors TVA des collectivités territoriales) et ce, en dépit de l'effort prononcé en matière de remboursements, dégrèvements et de restitutions fiscaux qui ont porté sur un montant total de 17,7 milliards de dirhams contre 13,5 milliards de dirhams en 2021⁴⁰.

Par type d'impôts et de taxes, cette augmentation des recettes fiscales est due à :

- **une forte augmentation de 40% des recettes de l'Impôt sur les Sociétés** en raison de la conjoncture économique exceptionnellement favorable de l'année 2021 et de l'amélioration notable des recettes au titre du complément de régularisation (+6,3 milliards de dirhams) et des acomptes (+10,5 milliards de dirhams) ;
- **une hausse de 8,1% des recettes de l'Impôt sur le Revenu** corollaire à l'augmentation des recettes issues de l'IR sur salaires (+2,5 milliards de dirhams) et de l'IR sur les professionnels (+292 millions de dirhams) ;
- **une hausse de 15,2% des recettes de la TVA**, due, principalement, au raffermissement de la TVA à l'importation de 12 milliards de dirhams (+28%). Néanmoins, une baisse de 9,4% des recettes de la TVA intérieure est à souligner sous l'effet, principalement, de la hausse des remboursements des crédits de TVA, qui ont atteint 16,7 milliards de dirhams en 2022 contre 10,5 milliards de dirhams en 2021 ;

⁴⁰ Rapport d'activité de la DGI, 2022.

- une progression de 2,1% des recettes de la TIC, de 16,9% des recettes des droits de douane sous l'effet de la progression des importations (+39,5% en 2022) et de 14,5% des recettes des droits d'enregistrement.

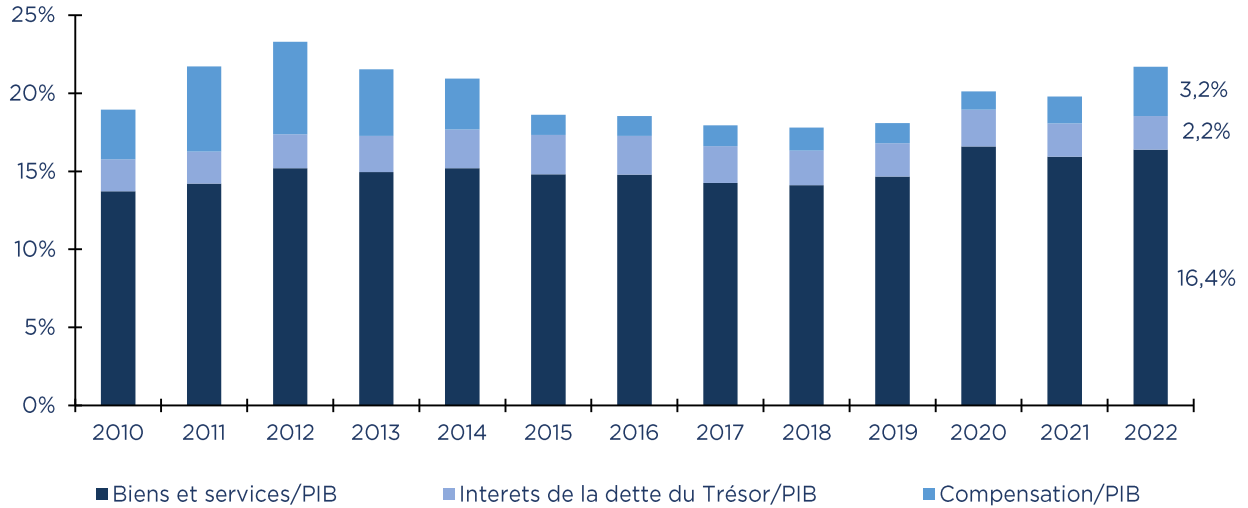
1.2. Maintien du niveau des dépenses de l'Etat pour stimuler la dynamique économique et atténuer l'effet de l'inflation

L'analyse des dépenses globales au cours de la dernière décennie révèle une résistance à la baisse, voire une augmentation tendancielle, malgré la croissance relativement modérée des recettes fiscales. En ce qui concerne les dépenses ordinaires, elles ont augmenté en moyenne de 4,3% par an sur la période 2010-2021. Ce taux a été ramené à 0,6% sur la période 2013-2019 suite au repli des dépenses de compensation, avant de s'inscrire en hausse continue en passant de 3,4% en 2020 à 8,7% en 2021 et à 14,4% en 2022. Cette hausse s'explique, essentiellement, par les effets cumulés de la crise sanitaire et de la hausse des prix des matières premières.

La part des dépenses courantes dans les dépenses publiques a atteint 76,4% en 2021 et 75,5% en 2022 contre 23,6% et 24,5%, respectivement, pour les dépenses d'investissement.

L'analyse détaillée des dépenses ordinaires fait ressortir les évolutions ci-après :

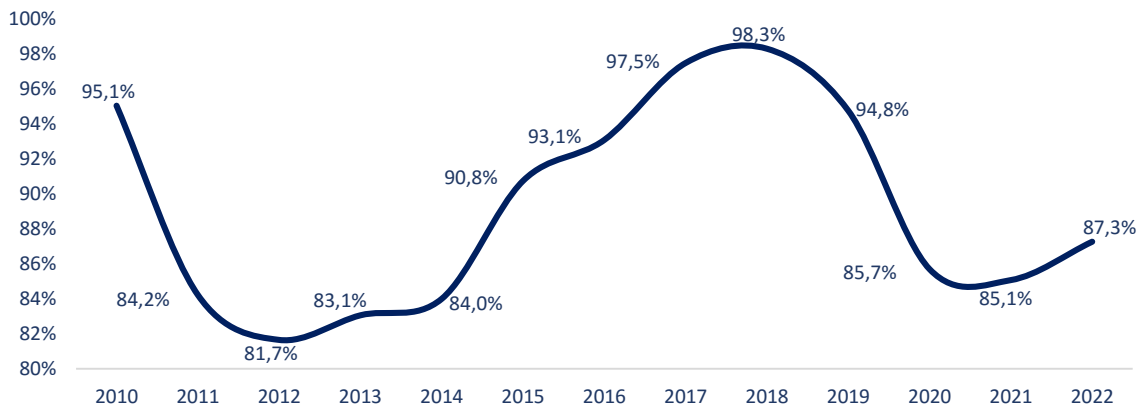
- Les dépenses en biens et services ont connu une croissance annuelle moyenne de 4,3% entre 2010 et 2021 et ont représenté 75,8% des dépenses ordinaires. La part des dépenses du personnel est de 67,2% des dépenses ordinaires avec une croissance annuelle moyenne de 5,3% entre 2010 et 2021 due, principalement, aux revalorisations salariales et aux promotions de grades prises dans le cadre du dialogue social. En 2022, les dépenses en biens et services, représentant 75,5% des dépenses ordinaires, ont augmenté d'environ 7,2% en raison de la mise en œuvre de la réforme de la protection sociale et des engagements contenus dans le dialogue social. Durant la même année, la part des dépenses du personnel a représenté 67,8% des dépenses ordinaires et ont enregistré une croissance de 5,2%.
- Les charges de compensation ont fortement diminué à partir de 2013 grâce à la réforme progressive de la compensation, qui a réduit ces charges à 3,8% du PIB en moyenne entre 2013 et 2014, puis à 1,3% entre 2015 et 2020. Cette tendance s'est estompée en 2021 et 2022 pour enregistrer une progression de 61,4% et de 92,8% respectivement, en raison de la hausse des prix du gaz butane, qui a atteint 688 dollars la tonne en 2022, contre 587 dollars la tonne en 2021.
- Le ratio des charges en intérêts de la dette du Trésor par rapport au PIB a connu une tendance à la baisse au cours des dernières années, établi à 2,3% en moyenne entre 2010 et 2021 en raison de la diminution des taux d'intérêt. Les charges en intérêt de la dette sont, principalement, liées aux charges d'intérêts de la dette intérieure du Trésor, représentant 84,8%. En 2022, les charges en intérêts de la dette du Trésor ont représenté 2,2% du PIB et sont générées à 82,6% par l'endettement intérieur.



Source : MEF

Graphique 42 : Evolution des dépenses ordinaires par principales composantes

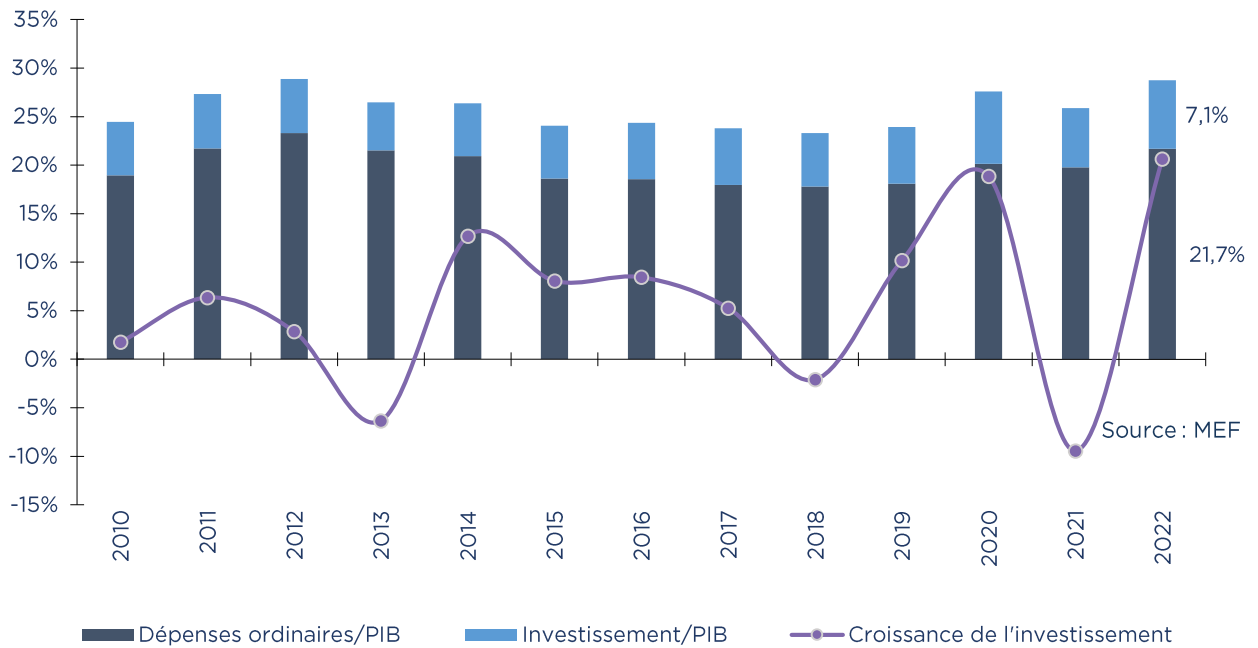
Il est important également de souligner que le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes fiscales a connu une évolution positive durant les trois dernières années, pour se situer à 87,3% en 2022 après 85,7% en 2020 et un niveau moyen de 89,3% sur la période 2010- 2021.



Source : MEF

Graphique 43 : Evolution du taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes fiscales

Par ailleurs, au cours de la dernière décennie, le Gouvernement a introduit des mesures visant à soutenir l'activité économique et à mettre en œuvre des projets d'infrastructures et des stratégies sectorielles. Cela s'est traduit par une augmentation des dépenses d'investissement financées par le Budget Général de l'État pour se situer à 5,8% du PIB et 22,7% des dépenses globales entre 2010 et 2021. En 2022, les dépenses en investissement se sont renforcées pour se situer à 7,1% du PIB et 24,5% des dépenses globales.

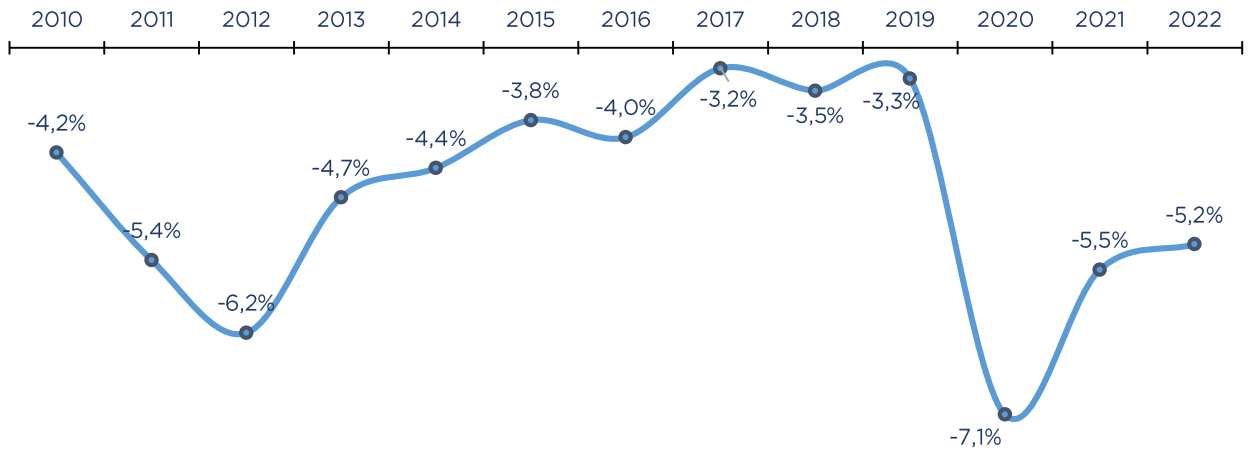


Graphique 44 : Evolution des dépenses d'investissement

1.3. Redressement progressif du déficit budgétaire

1.3.1. Evolution du solde budgétaire

Depuis 2013, le solde budgétaire s'est progressivement amélioré suite à des mesures d'assainissement budgétaire ayant permis de réduire la charge de compensation et les dépenses de l'État. Ces actions ont permis, par conséquent, de réduire le déficit budgétaire de 6,2% du PIB en 2012 à 3,3% du PIB en 2019. Le déficit budgétaire s'est creusé en 2020 pour atteindre 7,1% du PIB sous l'effet conjugué de l'augmentation des dépenses exceptionnelles pour faire face aux répercussions de la crise sanitaire de la Covid-19 et d'une baisse importante des recettes ordinaires en lien avec la contraction de l'activité économique globale à l'instar des différents pays du Monde. À partir de 2021, le déficit budgétaire s'est amélioré de 1,6 point du PIB et de 0,3 point en 2022 pour atteindre 5,2% du PIB. Ceci malgré l'effort budgétaire consenti pour faire face aux répercussions de la crise sanitaire, alléger l'effet de la remontée des prix des matières premières pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages et certains secteurs spécifiques de l'économie (transport, tourisme, agriculture), dynamiser l'économie et l'entreprise ainsi que pour lancer des réformes sociales structurelles (protection sociale, santé et enseignement).



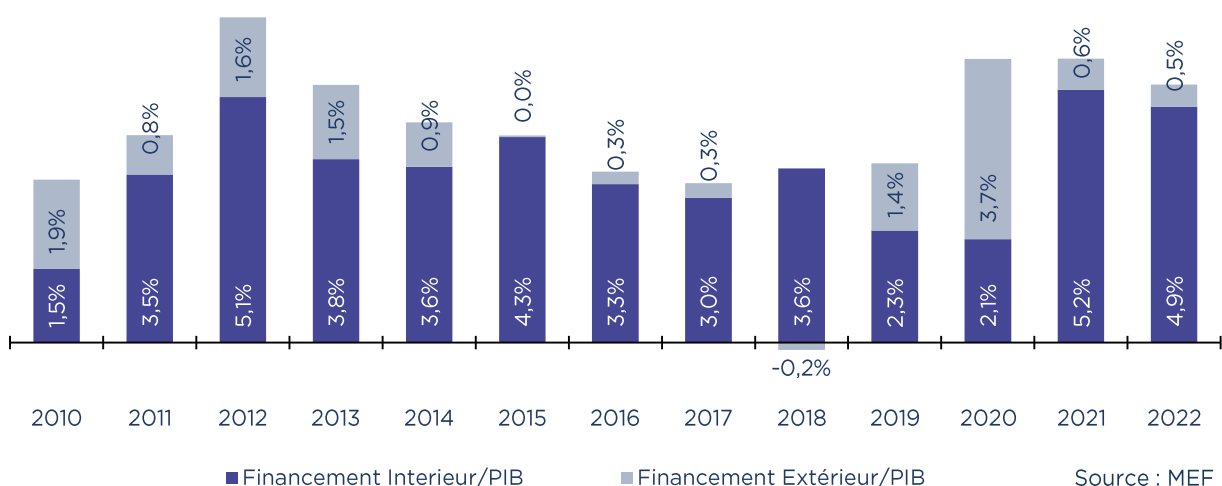
Source : MEF

Graphique 45 : Evolution du solde budgétaire en pourcentage du PIB

1.3.3. Besoin de financement

L'évolution du besoin de financement a connu une légère progression, passant de 3,4% du PIB en 2010 à 3,7% du PIB en 2019 avant d'atteindre 5,9% du PIB en 2020 et de diminuer pour franchir 5,3% du PIB en 2022.

Compte tenu de ces évolutions et d'une réduction des opérations en instance de 1,6 milliard de dirhams, le besoin de financement du Trésor s'est situé à 71,1 milliards de dirhams en 2022 contre 75 milliards de dirhams en 2021. Ce besoin a été couvert, principalement, par le recours au marché de la dette intérieure à hauteur de 65 milliards de dirhams et la mobilisation de financements extérieurs à hauteur de 6,1 milliards de dirhams.



Source : MEF

Graphique 46 : Evolution du besoin de financement (en % du PIB)

1.4. Soutenabilité de la dette du Trésor

1.4.1. Evolution de l'endettement du Trésor

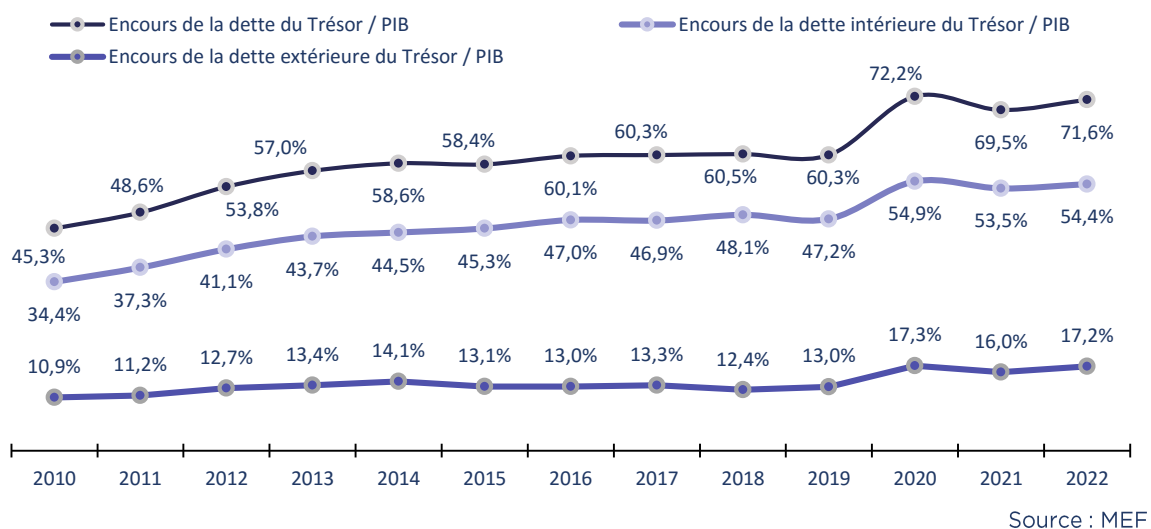
L'endettement du Trésor a enregistré au cours de la dernière décennie une tendance haussière à plusieurs vitesses évoluant de 45% en 2010 à 60,3% en 2019, sous l'effet du ralentissement de la croissance économique et le creusement du déficit primaire. Ainsi, l'accroissement des charges de compensation, les revalorisations salariales convenues dans le cadre du dialogue social et la décélération des recettes fiscales sont autant de facteurs qui ont contribué à la hausse du taux d'endettement du Trésor. Ce dernier est passé de 42,3% en 2009 à 53,4% du PIB en 2012, soit une augmentation de 11,1 points du PIB.

Les mesures prises à partir de 2013 pour assurer l'assainissement budgétaire, par le biais de la compression des charges de compensation et la mobilisation de plusieurs fonds de coopération, ont permis de limiter la progression de l'endettement du Trésor. La variation de l'encours de la dette est passée, ainsi, de 3 points du PIB en moyenne entre 2009 et 2012 à 1,7 points entre 2013 et 2016, avant de se limiter à 0,1 point du PIB au cours des années 2017-2019.

En 2020, les mesures prises pour atténuer l'effet de la crise pandémique sur les ménages et les entreprises ont fait augmenter le ratio d'endettement du Trésor à 72,2% du PIB, soit une hausse de 12 points du PIB en une année.

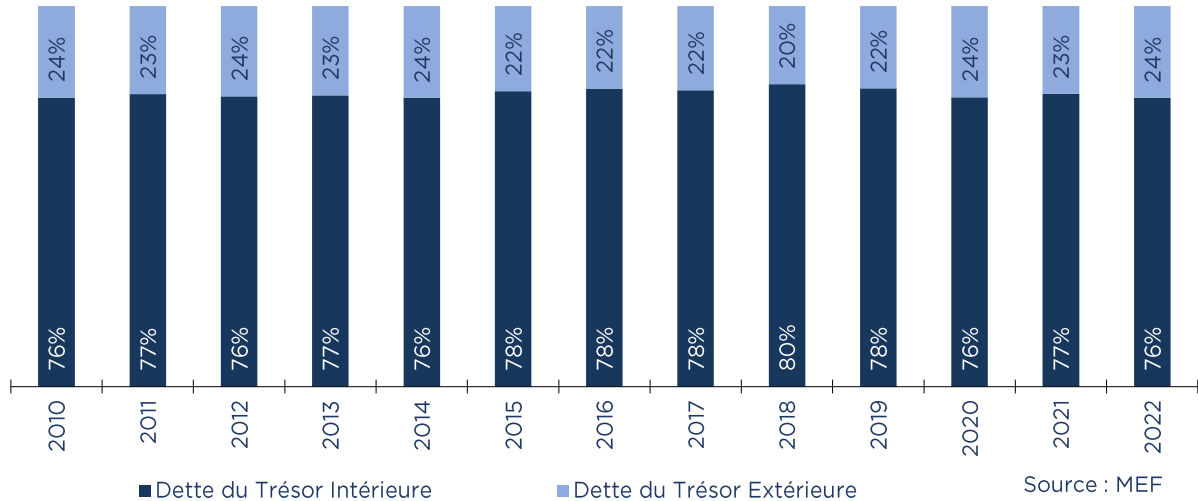
En 2021, le taux d'endettement du Trésor s'est allégé pour s'établir à 69,5% du PIB, marquant, ainsi, un recul de 2,8 points du PIB. Ceci en raison de la reprise soutenue de l'activité économique conjuguée à une envolée des niveaux d'inflation à l'échelle mondiale et nationale provoquée par la crise sanitaire de la Covid-19 et accentuée par la crise ukrainienne.

En 2022, le taux d'endettement du Trésor a repris son trend haussier pour atteindre 71,6% du PIB sous l'effet du ralentissement de la croissance économique conjugué à une hausse de 25,1 milliards de dirhams de la dette extérieure du Trésor.



Graphique 47 : Evolution de l'encours de la dette du Trésor (en % du PIB)

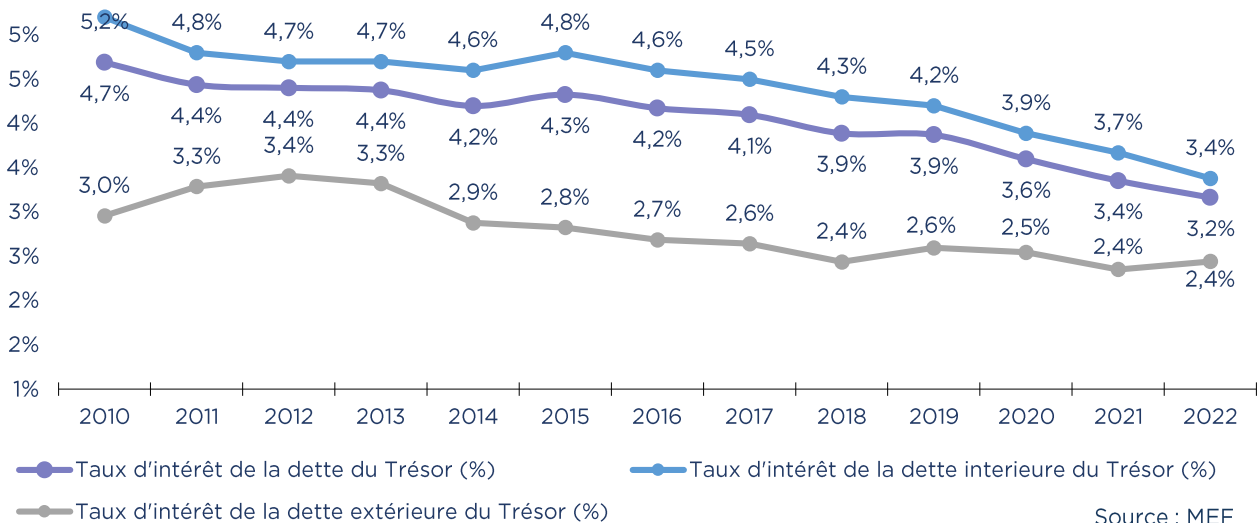
La dynamique de l'endettement a été également orientée vers l'endettement intérieur qui a représenté 76% de l'encours de la dette du Trésor en 2022, en s'inscrivant dans une logique d'atténuation du risque lié aux fluctuations des taux de change.



Graphique 48 : Evolution de la structure de la dette du Trésor

En outre, la dynamique de la dette a été favorisée par la diminution des taux d'intérêt sur la dernière décennie, comme l'illustre la baisse observée du coût moyen (taux apparent de la dette) de près de 152 points de base, depuis 2010 pour atteindre 3,2% en 2022.

Néanmoins, et à partir de 2022, une hausse été observée au niveau des taux d'intérêt de 9 points de base et des primes de risque relatifs à la dette extérieure du Trésor et ce, en raison de la normalisation opérée de la politique monétaire, avec l'augmentation des taux directeurs par plusieurs Banques Centrales au niveau international en vue de freiner l'inflation.



Graphique 49 : Evolution du Taux d'intérêt apparent de la dette du Trésor

Chapitre 2 : Poursuite de la mise en œuvre des réformes

Afin de renforcer l'efficacité et la viabilité de ses finances publiques et favoriser une croissance plus forte et plus inclusive, le Maroc poursuit le déploiement d'un ensemble de réformes ambitieuses lui permettant de se hisser à un nouveau palier de développement. Il s'agit, notamment, de la réforme fiscale, la réforme des établissements et entreprises publics, de la réforme de la Loi Organique relative à la loi de Finances et l'adoption d'une nouvelle charte de l'investissement en parallèle avec la création du Fonds Mohammed VI pour l'investissement.

2.1. Poursuite de la mise en œuvre de la loi cadre relative à la réforme fiscale

Après plusieurs mesures introduites dans le cadre des Lois de Finances depuis l'année 2021 pour la mise en œuvre de la loi-cadre n°69-19 relative à la réforme fiscale, la Loi de Finances 2023 a traduit la volonté du Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre progressive de la loi cadre précitée à travers l'intégration d'un ensemble de dispositions fiscales qui s'articule autour des objectifs suivants :

- La réforme de l'Impôt sur les Sociétés ;
- La réforme des régimes d'imposition en matière d'Impôt sur le Revenu ;
- La consécration du principe de la neutralité de la TVA ;
- La rationalisation des incitations fiscales ;
- L'accompagnement des entreprises en difficulté ;
- Le renforcement de la collaboration en matière d'échange d'information entre l'Administration fiscale et les autres administrations et organismes publics ;
- La mobilisation du plein potentiel fiscal.

A ce titre, les principales mesures fiscales introduite au titre de la LF 2023 se présentent comme suit :

2.1.1. Mesures spécifiques à l'Impôt sur les Sociétés

- Convergence progressive vers un taux unifié en matière d'IS sur une période de 4 ans ;
- Révision du Régime fiscal des organismes de placement collectif immobilier (OPCI) afin d'assurer la continuité du soutien de l'Etat à ce nouveau type de véhicule de financement ;
- Rationalisation des avantages fiscaux des zones d'accélération industrielle (ZAI) accordés aux entreprises financières afin d'assurer l'équité fiscale dans le traitement des entreprises financières.

2.1.2. Mesures spécifiques à l'Impôt sur le Revenu

- Allègement de la charge fiscale des titulaires de revenus salariaux et assimilés et des retraités en matière d'Impôt sur le Revenu en cohérence avec les engagements du Gouvernement issus du dialogue social visant l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés et des retraités ;

- Prorogation du délai de l'exonération de l'IR pour les employés nouvellement recrutés dans le cadre des mesures d'encouragement et de soutien à l'emploi et d'amélioration de la compétitivité des entreprises ;
- Mise en œuvre progressive du principe de l'imposition du revenu annuel global des personnes physiques ;
- Révision du mode d'imposition et de contrôle de l'IR sur profit foncier dans le cadre du renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'administration fiscale et la consolidation de la confiance partagée avec les usagers ;
- Rationalisation des avantages fiscaux prévus en matière d'IR sur salaire au profits des salariés des banques et entreprises d'assurance ayant le statut CFC ;
- Amélioration des régimes de l'auto-entrepreneur et de la CPU en encadrant l'avantage fiscal accordé aux contribuables dans le cadre de ces deux régimes.

2.1.3. Mesures spécifiques à la Taxe sur la Valeur Ajoutée

- Soumission des opérations effectuées par les avocats, interprètes, notaires, adouls, huissiers de justice et vétérinaires, au taux normal de 20% au lieu du taux de 10% appliqué auparavant.
- Institution de formalités réglementaires pour le bénéfice de l'exonération du matériel agricole en matière de TVA.
- Exonération de la TVA applicable aux ventes et prestations de services effectuées par les fabricants et les prestataires, personnes physiques, dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à 500.000 dirhams.
- Exonération de la TVA à l'importation des aliments simples destinés à l'alimentation du bétail et des animaux de basse-cour à compter du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2023.

2.1.4. Mesures spécifiques à la Taxe Intérieure de Consommation et les droits d'importation

- Prorogation du délai d'exonération des droits de douanes et autres droits et taxes à 24 mois, pour les biens d'équipement, matériels et outillages importés par ou pour le compte des entreprises qui s'engagent à réaliser des grands programmes d'investissement dans le cadre de conventions conclues avec le Gouvernement ;
- Exonération du droit d'importation pour certains médicaments et produits pharmaceutiques destinés, notamment, aux affections de longue durée ;
- Instauration d'une Taxe Intérieure de Consommation sur les produits sucrés ;
- Augmentation du droit d'importation des cigarettes électroniques et dispositifs de vaporisation électriques personnels similaires ;
- Application d'une TIC aux produits connexes de tabac pour pipe à eau (Muassel sans tabac) ;
- Réduction du droit d'importation pour le papier duplex, le café non torréfié, les composants en métal et les joints en caoutchouc ainsi que les composantes en plastique entrant dans la fabrication des filtres pour véhicules et le papier utilisé comme intrant dans la fabrication de ces filtres.

2.1.5. Mesures spécifiques aux droits d'enregistrement et autres taxes

- Dématérialisation du paiement des droits de timbre sur la carte nationale d'identité électronique (CNIE) et sur la Fiche Anthropométrique ;
- Institution de l'obligation pour les concessionnaires agréés de recouvrer le timbre proportionnel lors de la première immatriculation des véhicules acquis au Maroc ;
- Exonération du paiement de la Taxe Spéciale Annuelle sur les Véhicules (TSAV) et l'annulation des majorations et pénalités pour les véhicules de plus de 10 ans sous réserve du respect de certaines conditions.

2.1.6. Mesures communes

- Baisse des taux de cotisation minimal en continuité de la baisse entamée par la LF 2022 et conformément aux orientations de la loi cadre portant réforme fiscale ;
- Rationalisation de l'exonération de l'impôt retenu à la source au titre des dividendes versés par les sociétés installées dans les Zones d'Accélération Industrielle et les sociétés ayant le statut « Casablanca Finance City » ;
- Révision du régime d'imposition des avocats ;
- Révision de la définition des sociétés à prépondérance immobilière ;
- Régularisation de la situation fiscale des sociétés inactives ;
- Régularisation de la situation fiscale des entreprises n'ayant réalisé aucun chiffre d'affaires ou ayant payé uniquement le minimum de cotisation minimale, au titre des quatre derniers exercices clos, à travers l'institution d'une procédure simplifiée temporaire ;
- Reconduction de la contribution sociale de solidarité sur les bénéfiques et revenus au titre des années 2023, 2024 et 2025 ;
- Instauration de la possibilité pour l'administration fiscale de procéder à l'échange d'informations avec les autres administrations et organismes publics légalement habilités, dans le cadre d'une convention.

2.2. Poursuite de la restructuration des Entreprises et Etablissements Publics

Le Maroc a lancé un programme ambitieux de réforme du secteur des établissements et entreprises publics (EEP) qui vise à établir de nouvelles bases pour la gouvernance, la gestion et le contrôle des EEP.

La mise en œuvre de la réforme des EEP passe par deux composantes principales : la concrétisation des opérations de restructuration et la mise en place des textes législatifs et réglementaires prévus par la loi-cadre n°50.21, ainsi que l'opérationnalisation de l'Agence nationale de gestion stratégique des participations de l'État (ANGSPE).

Les travaux se sont accélérés pour l'opérationnalisation de l'ANGSPE et ce, à travers notamment :

- La nomination du Directeur Général en Conseil des Ministres du 13 juillet 2022 ;
- La nomination des administrateurs et la tenue du premier conseil d'administration en décembre 2022 ;
- L'Approbation des instruments de gestion de l'Agence ;

- L'élaboration en cours d'un projet de décret fixant les modalités selon lesquelles l'Agence procède aux diligences nécessaires pour donner son avis sur les différentes opérations de capital et de portefeuille prévues au niveau des articles 7 et 8 de la loi n°82-20 ;

En matière de concrétisation des opérations de restructuration des EEP, plusieurs actions ont été réalisées ou sont en cours de réalisation, à savoir :

- L'adoption d'un ensemble de textes juridiques pour le déploiement de la loi cadre n°50-21, notamment :
 - L'adoption d'un projet de décret instituant l'instance de concertation sur la politique actionnariale de l'Etat ;
 - La préparation en cours d'un projet de loi relatif à la réforme de la gouvernance et du contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques ;
- L'élaboration en cours d'une feuille de route visant d'un côté le redimensionnement du portefeuille public et d'un autre côté, la revue et le renforcement du modèle économique d'un certain nombre d'EEP ;
- L'actualisation en cours du code marocain des bonnes pratiques de gouvernance des EEP ;
- La préparation d'un projet de décret fixant les modalités et les conditions dans lesquelles les contrats programmes doivent être conclus entre l'Etat et les EEP ;
- L'élaboration en cours d'un guide de contractualisation entre l'Etat et les EEP accompagné de modèles types de contractualisation. Ce guide est structuré de sorte à inscrire les contrats programmes dans une démarche globale intégrant à la fois une présentation claire du programme public confié aux EEP, les mesures de restructuration et de synergie et les actions de fiabilisation des modèles institutionnel et économique des EEP.

2.3. Poursuite des réformes en faveur de la dynamisation des investissements publics et privés

Conformément aux Hautes Orientations Royales visant à relancer l'économie marocaine, plusieurs réformes ont été lancées pour dynamiser l'investissement public et privé :

➤ Charte d'investissement

La loi-cadre 03-22, formant charte de l'investissement, fixe les objectifs fondamentaux de l'État pour promouvoir le développement et attirer les investissements, dans le but de positionner le Maroc en tant que hub attractif sur le plan continental et international.

Dans le cadre de l'opérationnalisation des dispositions de ladite loi-cadre, plusieurs efforts ont été menés pour le parachèvement de l'arsenal juridique d'application de cette loi cadre. A cet effet, un décret et trois arrêtés ont été adoptés :

- Décret n° 2-23-1 relatif à la mise en œuvre du dispositif de soutien principal à l'investissement et du dispositif de soutien spécifique applicable aux projets d'investissement à caractère stratégique, adopté le 26 janvier 2023 ;
- Arrêté du Chef du gouvernement n° 3-13-23 pris pour l'application de l'article 6 du décret n° 2-23-1, relatif à la mise en œuvre du dispositif de soutien principal à l'investissement et du dispositif de soutien spécifique applicable aux projets d'investissement à caractère stratégique ;
- Arrêté du Chef du gouvernement n° 3-12-23 pris pour l'application des articles 1 et 7 du décret n° 2-23-1 du 25 rajab 1444, relatif à la mise en œuvre du dispositif de soutien principal à l'investissement et du dispositif de soutien spécifique applicable aux projets d'investissement à caractère stratégique ;
- Arrêté du Chef du gouvernement n° 3-14-23 fixant la liste des provinces ou des préfectures relevant des catégories A) et B) dans le ressort territorial desquels les projets d'investissement réalisés peuvent bénéficier d'une prime territoriale.

Dans ce cadre, force est de signaler que la première réunion de la Commission nationale des investissements a été tenue le 24 mai 2023 et a approuvé 21 projets d'investissement d'un montant global de 76,7 milliards de dirhams. Ces investissements permettront la création de 5.728 emplois directs et 14.707 emplois indirects.

La Commission nationale des investissements a tenu sa deuxième réunion, le 20 juillet 2023, et a approuvé 19 projets pour un montant de 31,5 milliards de dirhams correspondant à la création de 11.742 emplois directs et 9.280 indirects.

➤ *L'opérationnalisation du Fonds Mohammed VI pour l'Investissement*

Le Fonds Mohammed VI pour l'investissement a pour vocation de financer des projets d'investissement productifs et de soutenir la capitalisation des entreprises nationales. Doté d'une enveloppe globale de 45 milliards de dirhams, dont 15 milliards de dirhams provenant du budget de l'Etat, le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement interviendra selon deux modes d'action, l'un direct pour les projets d'envergure ou à portée stratégique et l'autre indirect à travers des sous-fonds thématiques ou sectoriels. Ces fonds visent à fournir des solutions de financement aux entreprises marocaines pour renforcer leurs fonds propres, stimuler leurs investissements et créer des emplois durables.

Après avoir mis en place son dispositif juridique et de gouvernance, l'opérationnalisation du Fonds se poursuit avec la nomination de son Directeur Général et la tenue de deux conseils d'administration en décembre 2022 et mars 2023.

Par ailleurs, la loi n°58-22 modifiant et complétant la loi n°41-05 relative aux Organismes de placement en capital-risque a été adoptée. Cette loi permettra d'accompagner la mise en œuvre des sous-fonds sectoriels ou thématiques dans le cadre de l'opérationnalisation du Fonds Mohammed VI pour l'Investissement à travers la création d'une nouvelle génération d'OPCC réservés aux investisseurs professionnels et aux modalités de gestion simplifiées.

Par ailleurs, le Fonds Mohammed VI pour l'investissement a lancé en 2023 son premier appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour sélectionner des sociétés de gestion chargées de créer et gérer ces fonds sectoriels ou thématiques.

Ce premier appel à manifestation d'intérêt a suscité une forte mobilisation des sociétés de gestion au niveau national et international. Au total, 46 demandes de candidature ont été enregistrées, dont 24 émanant de soumissionnaires locaux, 17 de soumissionnaires internationaux et 5 de consortiums mixtes. Les propositions reçues couvrent une vaste gamme de secteurs et de thèmes, comprenant, notamment, l'industrie, la promotion des petites et moyennes entreprises, l'agriculture, le tourisme et divers autres sujets innovants.

Le nombre substantiel et la diversité des propositions reçues confirment le potentiel du secteur du capital-investissement au Maroc en tant que source de financement pour les entreprises. Cela témoigne également de l'engagement des sociétés de gestion envers l'approche proposée par le Fonds Mohammed VI.

Au total, Le plan d'actions du Fonds prévoit la réalisation d'un volume d'investissement de 120 MMDH sur 2023-2026, en accompagnant les sociétés de gestion en tant que premier investisseur dans ces fonds.

2.4. Projet de réforme de la Loi Organique relative à la loi de Finances

La Loi Organique relative à la Loi de Finances, adoptée en juin 2015 et entrée en vigueur en janvier 2016, a institué les grands principes devant régir la gestion et la gouvernance des finances publiques et comporte des dispositions permettant une gestion budgétaire performante, transparente et démocratique, depuis la programmation jusqu'à l'évaluation.

À ce titre, le déploiement de cette Loi Organique fait état d'avancées importantes, notamment, en matière de renforcement de l'équilibre budgétaire, de la rigueur budgétaire, de la transparence budgétaire et comptable et, aussi, en matière de modernisation de la gestion publique basée sur l'efficacité et l'efficience.

A noter à cet égard que la Loi Organique relative à la Loi de Finances reste ouverte à des éventuels ajustements pour améliorer l'interprétation et/ou à l'application de certaines dispositions de la LOF en parallèle avec l'introduction de nouvelles règles budgétaires.

A cet effet, un projet d'amendement de la LOF est en cours d'élaboration et vise à rehausser le débat institutionnel, notamment, entre le Parlement et le Gouvernement en matière de gouvernance des finances publiques, à accompagner la dynamique enclenchée en matière de réformes institutionnelles, à élargir le champ d'application des dispositions de ladite Loi ainsi qu'à renforcer les principes et les règles financières à travers l'inclusion de nouvelles dispositions.

Le projet d'amendement de la LOF prévoit les dispositions relatives, notamment, à :

- L'introduction d'une nouvelle règle budgétaire ancrée sur un objectif d'endettement à moyen terme devant orienter l'élaboration de la programmation budgétaire triennale ;
- L'intégration des Etablissements Publics bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'Etat dont la liste est fixée par voie réglementaire, dans le champ de la LOF ;
- L'enrichissement des documents accompagnant le projet de loi de finances, par une note sur le cadre budgétaire à moyen terme ;
- Le réaménagement du calendrier d'examen et de vote du projet de loi de finances de l'année ;
- La clarification du processus et modalités d'examen et d'approbation de la loi de finances rectificative ;
- La réduction du délai de dépôt du projet de loi de règlement ;
- La consécration de la dématérialisation du processus de dépôt des projets de loi de finances et des documents présentés au Parlement ainsi que de l'ensemble des échanges institutionnels y afférents.

Chapitre 3 : Projet de Loi de Finances 2024

3.1. Contexte macroéconomique du Projet de Loi de Finances 2024

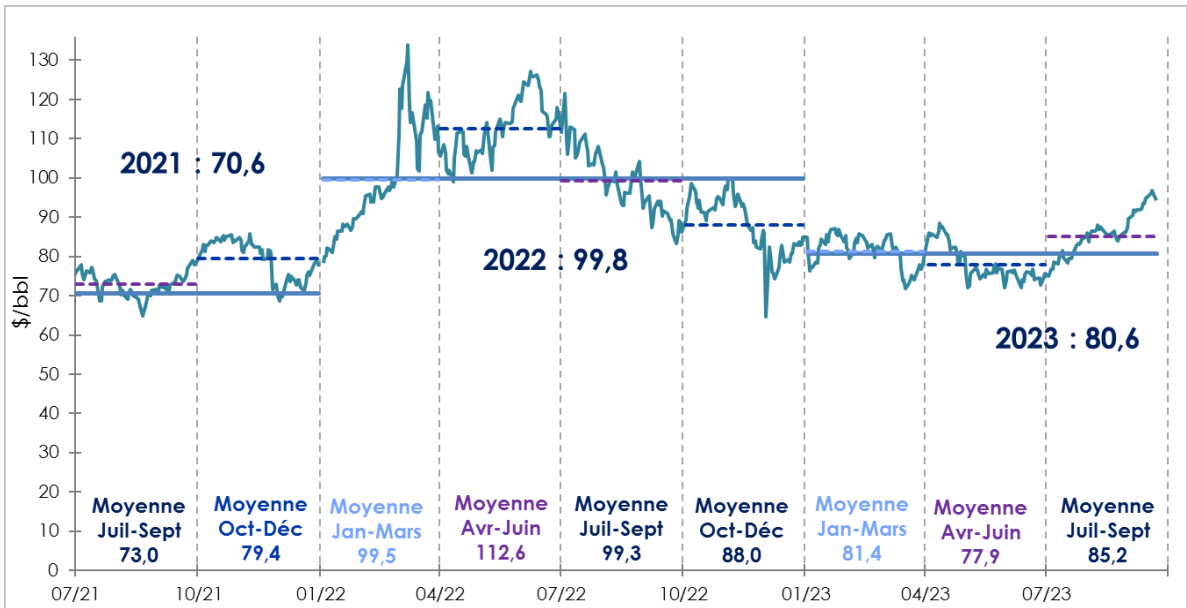
Après son fort rebond de 2021, le rythme de croissance de l'économie nationale a connu une décélération en 2022 pour atteindre, selon les données provisoires de la comptabilité nationale, un taux de 1,3% après 8% en 2021. En 2023, et suite à l'amélioration des perspectives du secteur agricole et la reprise d'un certain nombre de secteurs économiques, le taux de croissance du PIB devrait accélérer pour atteindre 3,4%.

Cette reprise devrait se consolider et se poursuivre en 2024. Les activités non-agricoles devraient ainsi voir leur croissance se consolider pour atteindre 3,5%, alors que les activités agricoles devraient, sous hypothèse d'un retour à la normale, voir leur croissance accélérer à un niveau de 6%. Cela devrait permettre à l'économie nationale de consolider sa croissance pour atteindre 3,7%.

3.1.1. Les principales hypothèses sous-tendant les prévisions économiques

L'exercice de prévision prend en considération les données provisoires des comptes nationaux pour l'année 2022 (base 2014) et des derniers éléments conjoncturels au niveau national et international. Les principales hypothèses du cadre macroéconomique se présentent comme suit :

- *Un cours moyen du baril de Brent de 80 dollars en 2024, au même niveau qu'en 2023*



Source : Bloomberg, élaboration DEPF

Graphique 50 : Evolution mensuelle du cours du Brent (dollars/baril)

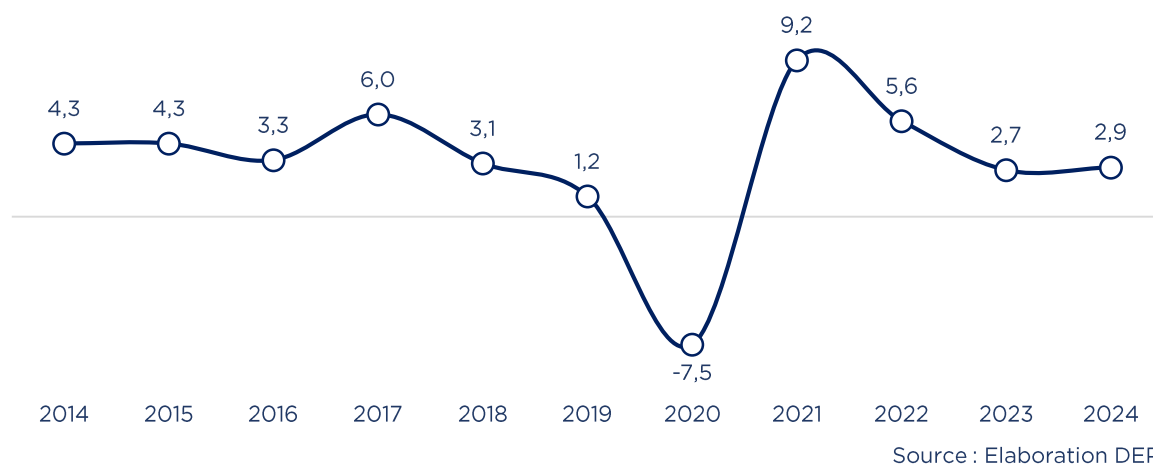
- *Une parité euro-dollar de 1,08 en 2023 et en 2024*



Source : Bloomberg, élaboration DEPF

Graphique 51 : Evolution mensuelle du taux de change euro/dollar

- *Un accroissement de la demande étrangère adressée au Maroc (hors produits de phosphates et dérivés) de 2,9% en 2024 après 2,7% en 2023.*



Graphique 52 : Evolution de la demande étrangère adressée au Maroc hors OCP en volume (en %)

- *Une production céréalière de 75 millions de quintaux en 2024 contre 55 millions de quintaux en 2023, conjuguée à une consolidation des performances des autres cultures et de l'élevage.*

3.1.2. Perspectives économiques en 2024

Sur la base des hypothèses retenues, le rythme de croissance de l'économie nationale devrait atteindre 3,7% en 2024, sous le double effet de l'amélioration de la valeur ajoutée agricole de 6% et de la progression de celle non agricole de 3,5%. La valeur ajoutée secondaire devrait s'accroître de 3% après 0,5% en 2023. Le secteur tertiaire devrait, quant à lui, progresser de 3,8% en 2024 après 4,3% en 2023. Le PIB non agricole devrait croître de 3,5% en 2024 après 3,1% en 2023.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
- Produit intérieur brut	2,9	-7,2	8,0	1,3	3,4	3,7
- Valeur ajoutée totale	3,0	-7,0	7,8	1,0	3,4	3,8
- Valeur ajoutée agricole	-5,0	-8,1	19,5	-12,9	6,0	6,0
- Valeur ajoutée non agricole	4,0	-6,9	6,3	3,0	3,1	3,5
- Activités secondaires	4,1	-5,2	7,1	-1,7	0,5	3,0
- Activités tertiaires	3,9	-7,9	5,8	5,4	4,3	3,8
- Impôts nets des subventions sur les produits	2,3	-8,3	10,3	3,9	3,2	3,0
- Produit intérieur brut non agricole	3,8	-7,1	6,7	3,1	3,1	3,5

Source : MEF

Tableau 1 : Croissance du PIB par principales composantes sectorielles

Du côté de la demande, la consommation finale des ménages (y compris ISBL) devrait afficher une hausse en volume de 3,3% en 2024, sous l'effet de la consolidation des

revenus des ménages et des transferts des MRE. S'agissant de la consommation finale des administrations publiques, elle devrait s'accroître de 5,6% en 2024, en accélération par rapport à l'année 2023 (4,1%). Pour ce qui est de l'investissement, la formation brute de capital fixe devrait progresser de 3,7% en 2024 après une accélération de 6,9% en 2023.

Par ailleurs, la modération attendue de la croissance de la demande extérieure adressée au Maroc devrait diminuer les perspectives de croissance des exportations nationales des biens et services. Ces dernières devraient progresser, en volume, de 4,9% en 2024 au lieu de 4,8% en 2023. De même pour les importations qui devraient croître, en volume, de 5,0% en 2024 après 4,9% en 2023.

3.2. Objectifs prioritaires du projet de loi de finances 2024

Dans le cadre des Hautes Orientations Royales et des engagements du programme gouvernemental, le Projet de Loi de Finances 2024 a adopté les quatre objectifs prioritaires suivants :

- 1) La mise en œuvre du programme de reconstruction et de mise à niveau générale des régions sinistrées par le séisme d'Al Haouz, ainsi que le renforcement des mesures de lutte contre les impacts conjoncturels ;
- 2) La poursuite de la consolidation des fondements de l'État social ;
- 3) La poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles ;
- 4) Le renforcement de la soutenabilité des finances publiques.

3.2.1. La mise en œuvre du programme de reconstruction et de mise à niveau générale des régions sinistrées par le séisme d'Al Haouz, ainsi que le renforcement des mesures de lutte contre les impacts conjoncturels

Guidés par les Hautes Instructions Royales, l'Etat marocain a réagi de façon rapide et coordonnée pour faire face aux effets du séisme d'Al Haouz. En effet, dans le cadre de l'effort national pour la mise en place de mesures d'urgence pour palier l'impact du séisme ayant touché plusieurs régions de notre pays, il a été procédé, le 11 septembre 2023, à la création du Fonds Spécial numéro 126 pour la gestion des effets du séisme ayant touché le Royaume du Maroc.

En réponse aux Directives Royales visant à apporter un soutien et une aide financière directe aux familles touchées, notamment celles qui ont perdu leur logement, des aides financières d'urgence ont débuté en mois d'octobre 2023.

Pour ce qui est des actions de réhabilitation des régions impactées par le séisme, un programme de reconstruction et de réhabilitation des régions touchées par le séisme a été présenté devant Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu le Glorifie, le 20 septembre 2023. Ledit programme, doté d'un budget global estimé à 120 milliards de dirhams sur une période de cinq ans (2024-2028), repose sur deux piliers fondamentaux : i) la reconstruction et la réhabilitation de l'infrastructure endommagée par le séisme, et ii) le développement ambitieux et intégré des régions du Grand Atlas, à travers des projets structurants.

Programme de reconstruction et de réhabilitation générale des zones touchées par le séisme d'Al-Haouz

Ce programme est articulé autour de quatre composantes principales :

- Le relogement des personnes impactées par le séisme, la reconstruction des logements et la réhabilitation des infrastructures ;
- Le désenclavement et la mise à niveau des territoires ;
- L'accélération de la résorption des déficits sociaux, notamment, dans les zones montagneuses affectées par le séisme ;
- L'encouragement de l'activité économique et de l'emploi ainsi que la valorisation des initiatives locales.

De plus, il sera procédé à la mise en place d'une plateforme de stockage de réserves d'urgence (tentes, couvertures, lits, médicaments, fournitures alimentaires, etc.) dans chaque région, dans le but de répondre immédiatement aux catastrophes naturelles.

Dans le cadre du premier pilier, une enveloppe de 22 milliards de dirhams sera mobilisée, dont :

- 8 milliards de dirhams pour les aides d'urgence aux familles et les aides pour la reconstruction et la mise à niveau des logements totalement ou partiellement endommagés. Il s'agit :
 - d'une allocation de 30.000 DH répartis sur 12 mois (2.500 dirhams) pour chaque famille impactée ;
 - d'une allocation de 140.000 DH par famille en faveur des familles dont les logements ont été complètement effondrés ;
 - d'une allocation de 80.000 DH par famille pour couvrir les travaux de réhabilitation des logements partiellement effondrés.
- 14 milliards de dirhams pour désenclaver les zones impactées par le séisme, réhabiliter les barrages et les stations d'eau endommagées par le séisme ainsi que les centres de santé et les établissements d'enseignement, relancer le tissu économique local et préserver le patrimoine culturel et les édifices religieux.

Dans le cadre du deuxième pilier, une enveloppe de 98 milliards de dirhams sera mobilisée pour le développement des infrastructures et la promotion des activités agricoles et touristiques dans les provinces en question, l'appui à l'émergence de centres ruraux intégrés et à la réhabilitation urbaine et des villes anciennes, ainsi que le renforcement de la qualité des services publics, notamment les marchés, les gares routières et les abattoirs.

Le financement du programme de reconstruction et de réhabilitation des régions touchées par le séisme de l'Al-Haouz provient de diverses sources à savoir le Fonds spécial pour la gestion des effets du séisme ayant touché le Royaume du Maroc, le Budget Général de l'État, les contributions des collectivités territoriales, le Fonds Hassan II et les aides internationales.

Pour garantir une gouvernance efficace de ce programme, une agence dédiée sera créée pour toute la période nécessaire à la réalisation complète du programme. Ses principales missions incluent le suivi de la distribution des aides financières, la mise en œuvre des projets de reconstruction et de réhabilitation, l'élaboration des projets de développement socio-économique, et la coordination entre les différents secteurs et parties prenantes concernées.

En plus des moyens financiers projetés pour faire face aux dégâts du séisme d'Al Haouz, le Gouvernement a mené plusieurs mesures pour juguler les pressions inflationnistes et lutter contre le stress hydrique.

Ainsi, en matière d'inflation, les mesures prises par le Gouvernement pour maîtriser le taux d'inflation et le ramener à son niveau d'avant crise ont commencé à donner fruit au vu de la baisse enregistrée au niveau de ce taux durant les derniers mois. L'objectif est de poursuivre ces efforts pour assurer l'équilibre entre les politiques budgétaire et monétaire afin de ramener le niveau de l'inflation à 2,5% en 2024 et à 2% à partir de 2025.

Dans ce cadre, le Gouvernement consolidera les mesures visant à soutenir les intrants agricoles ainsi que l'alimentation du bétail en parallèle avec le développement des chaînes de production et de distribution dans le cadre de la stratégie « Génération Green ». La mise en œuvre de cette stratégie se poursuivra durant l'année 2024 à travers, notamment, l'opérationnalisation des engagements relatifs aux 19 contrats-programmes approuvés au début de 2023 et totalisant un budget de plus de 110 milliards de dirhams, dont 42 milliards de dirhams en tant que participation de l'Etat.

Sur le plan hydrique, et au vu du caractère stratégique de la problématique de l'eau, le Gouvernement veillera à l'accélération de la mise en œuvre du programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027, dont le budget alloué s'élève à 143 milliards de dirhams. Dans ce cadre, le Gouvernement a appelé les départements et instances concernés à plus de veille et d'efficacité dans l'exécution des projets programmés selon le calendrier arrêté. Ce programme vise entre autres :

- L'achèvement du projet de liaison entre les bassins d'eau de Sbou et Bouregreg ;
- La poursuite de la construction des barrages, afin d'augmenter la capacité de stockage en eau douce ;
- La programmation des stations de dessalement de l'eau de mer et l'augmentation du volume d'utilisation des eaux usées traitées ;
- Le renforcement de l'approvisionnement en eau potable dans le milieu rural.

En somme, le Gouvernement vise l'intensification des efforts pour l'amélioration de la résilience du pays face aux changements climatiques à travers une approche intégrée et complémentaire, reposant sur le renforcement du cadre institutionnel qui permettra une meilleure coordination et synergie entre les départements gouvernementaux pour l'ancrage de l'aspect climatique dans les différentes politiques publiques.

3.2.2. La poursuite de la consolidation des fondements de l'État social

Après la généralisation de l'assurance maladie obligatoire (AMO), et suite aux Hautes instructions de Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, le Gouvernement lancera le programme d'aide sociale directe avant fin 2023, et qui ne sera pas limité aux seules allocations familiales, mais couvrira également certaines franges nécessiteuses de la société. En effet, ledit programme sera destiné aux enfants en âge de scolarité, aux enfants en situation de handicap et aux nouveau-nés. En outre, il est dédié aux familles

pauvres et en situation de précarité, sans enfants en âge de scolarité, plus particulièrement aux ménages ayant à charge des personnes âgées.

Pour financer ce programme, le Gouvernement mobilisera les ressources nécessaires à travers, notamment, la réforme d'un ensemble de programmes sociaux existants. Dans ce cadre, le Gouvernement veillera à l'accélération de la mise en œuvre du dispositif de ciblage à travers l'exploitation de toutes les capacités financières et logistiques pour renforcer l'opération d'enregistrement dans le Registre national de la population (RNP) et le Registre social unifié (RSU).

Par ailleurs, et en prenant en considération le rôle que joue le secteur de la santé dans l'ancrage des fondements de l'État social et dans la réussite du chantier de la généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire, en particulier les efforts seront poursuivis pour assurer la réforme du secteur de la santé, en particulier en matière de réhabilitation de l'offre sanitaire. Ceci parviendra à travers la poursuite de la construction et de l'équipement des nouveaux centres hospitaliers universitaires de Rabat, d'Agadir et de Laayoune et le lancement des travaux de construction et d'équipement de nouveaux centres hospitaliers universitaires à Errachidia, Beni Mellal et Guelmim.

Parallèlement, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du programme de réhabilitation de près de 1.400 établissements de soins de santé primaires, et le développement du système d'information intégré en parallèle avec l'opérationnalisation de la loi sur la fonction sanitaire et la création des groupements sanitaires territoriaux.

En outre, conscient de l'importance de la réforme du système d'éducation et d'enseignement comme étant l'un des piliers de l'Etat social, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la feuille de route 2022-2026 pour la réforme du système d'éducation. Cette dernière permettra aux élèves d'acquérir les apprentissages de base et de les accompagner dans l'achèvement de leur enseignement obligatoire. De plus, elle contribuera à promouvoir le métier d'enseignant et de le rendre plus attractif à travers, notamment, une formation fondamentale et continue de qualité, l'adoption d'un nouveau statut unifié et incitatif et le renouvellement des approches pédagogiques et des outils numériques afin de faciliter le travail pour les enseignants et de renforcer l'impact sur les apprenants.

Le Gouvernement poursuivra, également, ses efforts pour la mise en œuvre de la feuille de route pour la généralisation de l'enseignement préscolaire à l'horizon 2028, et ce à travers la création de 4.000 unités d'enseignement par an au profit des enfants, dont l'âge se situe entre 4 et 6 ans, notamment dans le milieu rural.

Le Gouvernement œuvrera, également, à opérationnaliser le Plan national d'accélération de la transformation de l'écosystème de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation (PACTE ESRI), qui vise l'édification d'un nouveau modèle de l'université marocaine. Ce dernier est fondé sur un système de gouvernance institutionnelle efficace pour le secteur et une réforme pédagogique entière et intégrée visant l'amélioration du système LMD (Licence, Master, Doctorat). Rajoutant à cela le développement d'une recherche scientifique à travers une nouvelle génération de

doctorants selon les normes internationales, capables de réaliser des recherches innovantes dans les domaines prioritaires. En effet, il sera question de lancer dans une première étape un programme de formation de 1.000 étudiants doctorants annuellement.

En outre, et en relation avec sa politique intégrée en matière d'emploi, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la deuxième version du programme « Awrach » pour atteindre l'objectif de création de 250.000 emplois. Concernant le programme « FORSA » visant l'accompagnement et le financement de 10.000 porteurs de projet au titre de l'année 2023, il sera question de réaliser en 2024 une évaluation globale dudit programme afin d'éditer un guide référentiel de bonnes pratiques dans le domaine d'accompagnement et d'encadrement des porteurs de projets.

Concernant la politique d'habitat, le Gouvernement, suite aux Hautes Orientations Royales, a lancé un nouveau programme qui s'étale sur la période 2024-2028 qui constitue une nouvelle approche d'accès à la propriété, à travers une aide financière directe au profit des acquéreurs du logement principal.

Son objectif est de faciliter l'accès au logement décent aux classes sociales à faible revenu et à la classe moyenne, de réduire le déficit en logement et d'accélérer l'achèvement du programme « villes sans bidonvilles ».

Dans le même sillage, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du programme de réduction des disparités sociales et spatiales en matière d'accessibilité et de scolarité des filles du monde rural, de développement des activités non agricoles, de désenclavement des sites touristiques et d'amélioration des conditions d'approvisionnement en eau potable.

Sur un autre volet, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la troisième phase de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). Il s'agit, notamment, de l'accompagnement des personnes en situation de précarité, l'amélioration du revenu et l'intégration économique des jeunes, ainsi que donner de l'élan au capital humain des générations montantes, notamment, en matière de santé et d'éducation.

Dans le cadre de ses efforts visant l'amélioration de la situation de la femme et la consolidation de l'insertion sociale des familles, le Gouvernement mènera les efforts nécessaires pour la déclinaison de la stratégie « JISR » qui vise, en particulier l'augmentation du taux de participation des femmes dans le développement économique du pays.

Aussi, le Gouvernement œuvrera pour la mise en œuvre de la stratégie culturelle qui est fondée sur la préservation et la valorisation du patrimoine culturel marocain, le renforcement de l'infrastructure culturelle, le développement des industries culturelles et créatives, ainsi que le renforcement de la coopération internationale et de la diplomatie culturelle.

Parallèlement, et dans le cadre de l'officialisation de la langue amazighe, le Gouvernement a fixé officiellement le 14 janvier de chaque année comme jour du nouvel

an amazighe et jour férié national rémunéré et œuvrera pour l'accélération du rythme de mise en œuvre de la feuille de route arrêtée à cet effet.

Sur un autre registre, et compte tenu de l'importance accordée aux marocains du monde au vu de leur rôle économique, social et culturel au niveau national et international, le Gouvernement intensifiera ses efforts visant à améliorer les conditions de retour à leur Patrie, le Maroc, tout en rendant le service public, à cette tranche de la population, beaucoup plus accessible et convivial. De même, il multipliera ses efforts visant à renforcer l'efficacité et l'efficience du dispositif institutionnel relatif aux marocains du monde, tout en accordant une attention particulière à leurs investissements et à leurs initiatives.

Et conformément à la charte nationale sur l'institutionnalisation du dialogue social, le Gouvernement poursuivra le dialogue avec l'ensemble des partenaires sociaux et économiques.

3.2.3. La poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles

Dans la continuité du chantier relatif à la réforme du système de la justice, le Gouvernement poursuivra la modernisation et le développement de l'arsenal juridique inscrit dans le programme législatif et œuvrera à la mise en œuvre progressive du projet de modernisation et de transformation numérique de l'administration judiciaire, ainsi que la réhabilitation de l'infrastructure des tribunaux et l'amélioration des compétences des ressources humaines. De plus, le Gouvernement accordera une attention particulière au projet de généralisation des tribunaux de la famille dans toutes les régions.

Par ailleurs, le Gouvernement mobilisera tous les moyens pour faire réussir le chantier de déconcentration administrative et faire avancer la déclinaison du chantier de la régionalisation avancée. Il vise à adopter une nouvelle politique basée sur la territorialisation des opérations de développement économique et social en créant des représentations communes et en œuvrant à l'unification du travail de tous les services de l'Etat au niveau régional, et ce dans le but d'assurer l'efficacité et la qualité dans les services accordés.

Parallèlement, le Gouvernement veillera à l'opérationnalisation de tous les chantiers relatifs à la réforme de l'administration, notamment, en matière de bonne gouvernance et de simplification des procédures et leur digitalisation, et ce dans le but d'améliorer l'accès des usagers aux services publics fondamentaux.

Au niveau de l'investissement, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la nouvelle charte de l'investissement en opérationnalisant le nouveau système de soutien à l'investissement prévoyant l'octroi des primes communes à l'investissement, une prime territoriale et une prime sectorielle, en plus des mesures de soutien en faveur des projets à caractère stratégique et des autres mesures pour le développement des investissements marocains à l'étranger. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra l'opérationnalisation du Fonds Mohammed VI pour l'investissement en tant que levier de l'investissement privé, notamment, en ce qui concerne les grands projets structurants

en plus de son rôle dans la contribution au financement des entreprises dans les secteurs prioritaires comme l'industrie, l'agriculture et le tourisme ou la participation dans la formation des capitaux des petites et moyennes entreprises et des grandes entreprises publiques et privées.

S'agissant de l'amélioration du climat des affaires et le renforcement de l'attractivité et de la compétitivité de l'économie nationale, le Gouvernement œuvrera pour l'opérationnalisation de la feuille de route arrêtée à cet effet, qui adopte une nouvelle génération de réformes liées à la simplification et à la digitalisation des procédures administratives, l'amélioration de l'accès au foncier et aux zones industrielles, le développement de nouveaux instruments de financement, l'amélioration de l'accès aux marchés publics et la réforme du code de commerce. Parallèlement, le Gouvernement poursuivra ses efforts visant à créer un environnement incitatif aux initiatives entrepreneuriales et à l'innovation, notamment, les start-ups et les PME et à encourager l'investissement dans les projets en faveur de la compétitivité logistique et des énergies renouvelables.

Dans le même sillage, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la stratégie énergétique qui vise la production de 52% de l'énergie électrique sur la base des sources renouvelables à l'horizon 2030. Dans son volet d'efficacité énergétique, cette stratégie cible les secteurs consommateurs de l'énergie, à savoir les secteurs des transports, de la construction, de l'industrie, de l'agriculture et de l'éclairage public. De plus, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du plan d'équipement relatif à l'Agence Marocaine de l'Energie Durable et l'Office National de l'Eau et de l'Electricité sur la période 2023-2027 visant l'accélération du programme de développement des énergies renouvelables. Parallèlement, le Gouvernement poursuivra son soutien direct à l'Office National de l'Eau et de l'Electricité à travers le renforcement de ses ressources financières, et ce dans le but de maintenir la production de l'énergie électrique et de satisfaire les besoins des secteurs économiques en ciblant un coût conforme aux ambitions du Nouveau Modèle de Développement et en préservant le pouvoir d'achat des catégories vulnérables de la population.

Par ailleurs, le Gouvernement accélérera la mise en œuvre du chantier « Offre Maroc » pour la filière de l'hydrogène vert, et ce dans le but de valoriser les ressources de notre pays et de répondre aux besoins des investisseurs et des marchés internationaux.

Sur un autre volet, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la feuille de route stratégique du secteur touristique à travers la mobilisation de 6,1 milliards de dirhams avec un objectif d'accueillir 17,5 millions de touristes à l'horizon 2026, atteindre 120 milliards de dirhams de recettes en devises et créer 80.000 emplois directs et 120.000 emplois indirects.

3.2.4. Le renforcement de la soutenabilité des finances publiques

Compte tenu des défis auxquels sont confrontées les finances publiques et des efforts financiers mobilisés considérables, d'une part, pour faire face aux effets conjoncturels actuels et, d'autre part, pour assurer l'ancrage des bases de l'État social parallèlement à la poursuite des réformes structurelles, le Gouvernement s'engage à prendre toutes les

mesures nécessaires pour maintenir et soutenir l'équilibre des finances publiques, en adoptant un ensemble de réformes nécessaires, qui permettraient de réaliser des marges financières, à même de faire face à ces défis, et à financer les différents projets de réforme et de développement dans lesquels notre pays s'est engagé.

A cet effet, le Gouvernement renforcera l'équilibre et la durabilité des finances publiques à travers la réforme de la Loi Organique de la loi de Finances (LOF) en adoptant, particulièrement, une nouvelle règle budgétaire de maîtrise de l'endettement à des niveaux acceptables, notamment, à travers la programmation pluriannuelle. De plus, il élargira le périmètre de la LOF pour intégrer les établissements publics bénéficiaires des ressources affectées ou des subventions de l'Etat.

En outre, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la loi-cadre portant réforme fiscale à travers la mise en place de mesures concrètes permettant d'atteindre la justice fiscale et la mise en place d'un système fiscal stable, simplifié et transparent accordant une visibilité aux investisseurs et à tous les opérateurs. Dans ce cadre et au cours de l'année 2024, la priorité sera accordée à la réforme de la TVA et à l'intégration de l'informel.

Parallèlement, le Gouvernement développera les mécanismes de financement innovants, et poursuivra la rationalisation de la gestion du portefeuille public par la mise en œuvre des dispositions de la loi-cadre n°50-21 relative à la réforme des établissements et entreprises publics.

Globalement, le Gouvernement veillera à la réduction progressive du déficit budgétaire permettant, ainsi, la réduction du volume d'endettement, la consolidation de l'équilibre financier ainsi que la récupération des marges financières nécessaires à la poursuite de la mise en œuvre des divers chantiers de développement.

En se basant sur ce qui précède, le Projet de loi de Finance 2024 prend en considération les priorités ci-haut tout en maîtrisant les dépenses selon les orientations suivantes :

- La limitation au niveau des dépenses de personnel, aux besoins nécessaires à la mise en œuvre des chantiers de réforme et à la prestation des services aux citoyens dans les meilleures conditions, à travers, notamment, l'optimisation des ressources humaines disponibles, en recourant à la formation et à la répartition équilibrée des ressources au niveau central et régional ;
- La gestion optimale des dépenses de fonctionnement à travers :
 - La rationalisation de la consommation de l'eau et la réduction des dépenses de la consommation de l'électricité à travers le recours aux énergies renouvelables et la rationalisation des dépenses relatives aux télécommunications ;
 - La veille au non cumul des arriérés en donnant la priorité à leur liquidation, notamment ceux relatifs à l'eau et à l'électricité, réellement dus à l'Office Nationale de l'Eau et de l'Electricité ;
 - La réduction au maximum des dépenses relatives au déplacement, à la réception et à la restauration, à l'organisation des cérémonies, des conférences et des séminaires ainsi que les dépenses relatives aux études.
- L'optimisation des dépenses d'investissement à travers :

- La priorisation de la programmation des projets objets d'Instructions Royales ou ceux qui entrent dans le cadre des accords signés devant Sa Majesté le Roi ou des accords conclus avec les institutions internationales et les pays donateurs en veillant sur l'accélération de la mise en œuvre des projets en cours ;
- L'assainissement préalable de la situation juridique du foncier avant la programmation d'un nouveau projet ;
- La réduction au maximum des dépenses relatives à l'acquisition de véhicules et la construction ou l'aménagement de sièges administratifs.

Ces orientations s'appliquent également aux budgets des Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome (SEGMA), des Comptes Spéciaux du Trésor (CST) et des établissements publics. De même, le Projet de Loi de Finances 2024 vise à rationaliser les subventions programmées au profit de ces budgets en priorisant les dépenses de personnel et les projets liés à la mise en œuvre des priorités ci-dessus.

3.3. Prévisions des recettes et des dépenses de l'Etat au titre de l'année 2024

Le Projet de Loi de Finances 2024 (PLF 2024) prévoit la poursuite des efforts visant la réduction du déficit budgétaire à des niveaux soutenables et ce, à travers des mesures visant l'optimisation des dépenses et la mobilisation de recettes additionnelles. Ainsi, les prévisions des recettes et des dépenses au titre de l'année 2024 devraient se traduire par un déficit budgétaire de près de 4% du PIB après 4,5% du PIB au titre de la Loi de Finances 2023.

3.3.1. Recettes de l'Etat

Les recettes ordinaires nettes prévues au titre du PLF 2024 devraient se chiffrer à 339,3 milliards de dirhams, s'inscrivant en hausse de 8,5% par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2023.

Pour ce qui est des recettes fiscales (y compris la part de la Taxe sur la Valeur Ajoutée transférée aux collectivités territoriales), elles devraient progresser de 6,1% par rapport aux prévisions de la LF 2023, pour s'établir à 270,8 milliards de dirhams en 2024. Ces recettes se situeraient à 17,5% du PIB. Cette évolution est le résultat d'un accroissement des recettes des impôts directs de 3,3%, des impôts indirects de 6,9%, des droits de douane de 4,7% et des recettes au titre des droits d'enregistrement et de timbre de 20,9%.

Impôts directs

Les impôts directs devraient se situer à 116,9 milliards de dirhams en 2024, en hausse de 3,3% par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2023. Ce montant représente 7,6% du PIB et 43,2% du total des recettes fiscales. Leur évolution serait due, essentiellement, à l'accroissement attendu des recettes de l'IR de 4,8 milliards de dirhams.

Les recettes de l'IR sont estimées à 52,7 milliards de dirhams en 2024, en hausse de 10% par rapport aux prévisions de la LF 2023 et représenteraient 3,4% du PIB. Pour ce qui est de l'IS, ses recettes sont estimées à 59,9 milliards de dirhams et représenteraient, ainsi, 3,9% du PIB en 2024.

Impôts indirects

Les recettes prévisibles des impôts indirects sont estimées à 118,9 milliards de dirhams, en augmentation de 6,9% par rapport à la Loi de Finances de 2023. Parmi ces recettes, celles de la TVA devraient atteindre 86,9 milliards de dirhams, en progression de 9,6%, suite à la hausse attendue des recettes de la TVA intérieure et à l'importation de 17,1% et 6,1% respectivement.

Pour ce qui est de la TVA intérieure, elle devrait atteindre 29,4 milliards de dirhams en 2024, soit 1,9% du PIB dans un contexte marqué par l'amélioration attendue de la consommation des ménages. De leur côté, les recettes de la TVA à l'importation seraient établies à 57,5 milliards de dirhams, en liaison notamment avec la hausse prévisible des importations.

Estimées à 2,1% du PIB, les recettes des Taxes Intérieures de Consommation devraient marquer une légère progression de 0,4% en 2024 par rapport aux prévisions de la LF 2023 pour atteindre 31,9 milliards de dirhams. Cette évolution prévisible résulte d'un accroissement de 0,2% des recettes de la Taxe Intérieure de Consommation sur les produits énergétiques, d'une stabilisation de celles liées aux tabacs et d'une augmentation des autres recettes de la TIC, de 3,3% par rapport aux prévisions au titre de la LF 2023.

Droits de douane

Estimés à 1% du PIB, les droits de douane devraient se situer à 15,7 milliards de dirhams en 2024, soit une hausse de 4,7% par rapport à la LF 2023. Leur part dans les recettes fiscales serait de près de 5,8% en 2024.

Droits d'enregistrement et de timbre

Les droits d'enregistrement et de timbre marqueraient une hausse de 20,9% par rapport aux prévisions de la LF 2023 pour s'établir à 19,3 milliards de dirhams.

Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales prévues au titre du PLF 2024 devrait atteindre 65,3 milliards de dirhams, en progression de 20,5% par rapport aux prévisions de la LF 2023 et représenteraient 19,2% du total des recettes ordinaires et 4,2 points du PIB. Cette évolution traduit l'accroissement des recettes en provenance des Etablissements et Entreprises Publics de 0,1% pour se situer à 19,5 milliards de dirhams et la progression des recettes générées par les nouveaux mécanismes de financement des investissements publics, estimées à 35 milliards de dirhams. De leur côté, les recettes de cessions de participations de l'Etat devraient s'établir à 5 milliards de dirhams, soit le même niveau de la LF 2023.

3.3.2. Dépenses de l'Etat

Les prévisions des dépenses (y compris SEGMA et Comptes Spéciaux du Trésor) tablent, au titre de l'année 2024, sur une enveloppe de 401,3 milliards de dirhams, en

augmentation de 6,1% par rapport aux prévisions de la LF 2023. En pourcentage du PIB, ces dépenses représenteraient 26% du PIB.

Les dépenses ordinaires sont évaluées à près de 307 milliards de dirhams en 2024, soit une hausse de 5,3% par rapport à la LF 2023. Ces dépenses devraient représenter 19,9% du PIB en 2024.

Dépenses de biens et services

Les dépenses en biens et services devraient se situer à près de 252,8 milliards de dirhams, en hausse de 7,6% par rapport à la LF 2023 avec une part de 63,9% des dépenses du personnel.

Quant à la masse salariale, elle serait en baisse de 0,3 point du PIB par rapport aux prévisions de la LF 2023, passant de 10,8% à 10,5% pour se situer à 161,6 milliards de dirhams. Cette évolution tient compte du coût des postes budgétaires à créer, des changements d'échelle, des promotions de grade et de l'impact budgétaire des dernières dispositions du dialogue social. Concernant les dépenses au titre des autres biens et services, elles augmenteraient de 15,3% par rapport à la LF 2023 pour atteindre 91,2 milliards de dirhams.

Charges en intérêts

La charge des intérêts de la dette est estimée à près de 37,2 milliards de dirhams pour l'année 2024, soit une augmentation de 24,2% par rapport aux prévisions de la LF 2023. Elle devrait représenter 2,4% du PIB en 2024.

Charge de la compensation

La charge de la compensation, quant à elle, est estimée à 17 milliards de dirhams⁴¹, soit l'équivalent de 1,1% du PIB en 2024.

Dépenses d'investissement

Concernant les dépenses d'investissement, le Projet de Loi de Finances 2024 prévoit des émissions d'un montant de 100,3 milliards de dirhams, en augmentation de 10% par rapport aux prévisions de la LF2023. Elles représenteraient l'équivalent de 6,5% du PIB en 2024.

3.3.3. Déficit budgétaire

Le déficit budgétaire, résultant des évolutions prévisibles des recettes et des dépenses pour l'exercice budgétaire 2024, serait de près de 62 milliards de dirhams, en baisse de 0,5 point du PIB, par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2023, pour se situer à 4% du PIB.

⁴¹ Il s'agit des charges dues et non des paiements.

ANNEXES STATISTIQUES

	Moyenne						Prévisions	
	2012-17	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1.1- Environnement international								
Croissance économique mondiale (FMI) (En %)	3,5	3,6	2,8	-2,8	6,3	3,5	3,0	2,9
États-Unis	2,2	2,9	2,3	-2,8	5,9	2,1	2,1	1,5
Zone Euro	1,1	1,8	1,6	-6,1	5,6	3,3	0,7	1,2
France	1,1	1,8	1,9	-7,7	6,4	2,5	1,0	1,3
Espagne	1,1	2,3	2,0	-11,2	6,4	5,8	2,5	1,7
Chine	7,3	6,8	6,0	2,2	8,5	3,0	5,0	4,2
Turquie	5,8	3,0	0,8	1,9	11,4	5,5	4,0	3,0
Moyen-Orient et Asie centrale	3,5	2,8	1,6	-2,6	4,3	5,6	2,0	3,4
Maroc (1)	3,3	3,1	2,9	-7,2	8,0	1,3	3,4	3,7
Algérie	3,0	1,2	1,0	-5,1	3,4	3,2	3,8	3,1
Tunisie	2,3	2,6	1,6	-8,8	4,4	2,5	1,3	1,9
Égypte	3,6	5,3	5,5	3,6	3,3	6,7	4,2	3,6
Jordanie	2,6	1,9	1,8	-1,6	2,2	2,5	2,6	2,7
Commerce mondial des B&S en volume	3,5	4,0	1,2	-7,8	10,9	5,1	0,9	3,5
Cours internationaux des principaux produits								
Phosphates bruts (\$/t)	123,7	87,9	88,0	76,1	123,2	266,2	260,0	240,0
Blé dur Etats Unis (\$/t)	242,6	209,9	201,7	231,6	315,2	430,0	355,0	335,0
	Moyenne						Prévisions	
	2012-17	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1.2- Composantes du PIB (Evolution annuelle aux prix de l'année précédente) (En %)								
Produit intérieur brut	3,3	3,1	2,9	-7,2	8,0	1,3	3,4	3,7
Agriculture	2,5	5,6	-5,0	-8,1	19,5	-12,9	6,0	6,0
Hors agriculture	3,3	2,8	3,8	-7,1	6,7	3,1		
Industries de transformation	1,8	3,2	3,4	-7,4	7,8	0,3		
Construction	2,3	1,3	0,5	-4,1	4,7	-3,6		
Administration publique; sécurité sociale obligatoire	3,8	3,9	6,6	5,3	5,1	4,2		
Importations de biens et services	4,4	4,8	2,1	-11,9	10,4	9,0	4,9	5,0
Consommation finale intérieure	3,3	2,8	2,8	-4,4	7,1	0,4		
Ménages (2)	1,3	2,5	2,2	-5,6	7,0	-0,6	3,2	3,3
Administrations publiques	3,9	3,7	4,8	-0,6	7,2	3,3	4,1	5,6
Formation brute de capital fixe	3,6	2,4	1,7	-10,0	7,6	-2,2	6,9	3,7
Exportations de biens et services	5,4	3,8	5,1	-15,0	7,9	20,4	4,8	4,9
1.3- Contribution à la croissance en volume (En points)								
Produit intérieur brut	3,3	3,1	2,9	-7,2	8,0	1,3	3,4	3,7
Agriculture	0,3	0,6	-0,5	-0,8	2,0	-1,5		
Hors agriculture	3,0	2,5	3,4	-6,4	6,0	2,7		
Industries de transformation	0,3	0,5	0,5	-1,1	1,2	0,0		
Construction	0,1	0,1	0,0	-0,2	0,3	-0,2		
Administration publique; sécurité sociale obligatoire	0,3	0,3	0,6	0,5	0,5	0,4		
Importations de biens et services	-1,7	-2,0	-0,9	5,0	-4,0	-3,8	-2,8	-2,8
Consommation finale intérieure	2,6	2,2	2,1	-3,4	5,6	0,3	2,8	3,1
Ménages (2)	0,8	1,5	1,3	-3,3	4,2	-0,3	2,0	2,0
Administrations publiques	0,7	0,7	0,9	-0,1	1,4	0,6	0,8	1,0
Formation brute de capital fixe	1,0	0,7	0,5	-2,7	2,0	-0,6	1,9	1,0
Exportations de biens et services	1,5	1,2	1,7	-5,1	2,4	6,8	2,1	2,3
1.4- Ratios économiques								
Importations de biens et services/PIB	39,3	43,4	41,9	38,0	42,4	56,3		
Consommation finale intérieure/PIB	78,8	77,5	77,2	78,5	78,7	81,2		
Ménages (2)	60,3	59,5	59,0	59,1	59,7	62,0		
Administrations publiques	18,5	18,0	18,2	19,4	19,0	19,2		
Exportations de biens et services/PIB	28,7	33,8	34,1	30,8	33,2	44,8		
Taux d'ouverture de l'économie (En %)(3)	68,0	77,3	76,0	68,8	75,6	101,1		
Taux de pénétration des importations(En %) (4)	35,6	39,7	38,9	35,5	38,9	50,6		
Taux d'investissement brut (5)	31,6	31,9	30,4	28,6	30,4	30,1		
Epargne nationale brute en % du PIB	27,6	27,3	27,2	27,6	28,2	26,8		
Capacité (+) ou besoin (-) de financement en % du PIB	-3,6	-4,9	-3,4	-1,2	-2,3	-3,5		
RNBD aux prix courants par habitant (En DH)	33320	35537	36370	34008	37532	39163		
Source : - World Economic Outlook, FMI, Commodity price data, Banque Mondiale - Haut Commissariat au Plan								
(1) Source Haut Commissariat au Plan jusqu'en 2022 et prévision de la DEPF pour 2023 et 2024.								
(2) y compris la consommation des ISBL								
(3) Total des exportations et des importations des biens et services rapporté au PIB nominal								
(4) Importations des biens et services rapportées à la demande intérieure.								
(5) Formation brute de capital fixe (augmentée des variations des stocks) rapportée au PIB								

	<i>Moyenne</i>					
	2012-17	2018	2019	2020	2021	2022
1.5 - Commerce extérieur						
Évolution des exportations globales (En millions de dh)	210602	275441	284496	263089	329405	428612
Taux de croissance (En %)	6,0	10,7	3,3	-7,5	25,2	30,1
Alimentation	9,5	7,6	6,0	0,8	10,9	19,4
Dont : - Agrumes	-1,5	17,6	-5,9	3,9	57,8	43,9
- Produits de la mer (1)	9,6	2,9	-1,9	1,8	14,9	11,1
Énergie et lubrifiants	-10,9	40,8	33,8	-68,5	71,0	86,8
Produits bruts	-1,7	-1,6	-4,6	-5,6	30,8	29,3
Demi-produits	-0,5	15,8	-4,1	0,6	55,3	37,6
Groupe OCP (2)	-1,5	17,6	-5,9	3,9	57,8	43,9
Produits finis d'équipement	10,2	19,3	12,3	-12,7	4,5	26,0
Produits finis de consommation	12,2	6,9	1,5	-12,1	25,2	31,5
Part des principaux partenaires dans les exportations (En %)						
Union européenne (28 pays)	60,2	63,5	64,4	63,8	59,4	56,6
dont : - France	21,4	21,7	21,8	21,9	20,4	18,8
- Espagne	21,4	23,6	24,1	23,9	21,5	19,6
Évolution des importations globales (En millions de dh)	397142	481442	490953	422861	528571	737441
Taux de croissance (En %)	3,4	9,9	2,0	-13,9	25,0	39,5
Alimentation	1,5	7,6	4,5	15,5	8,4	44,9
Dont Blé	-5,4	9,4	1,2	46,3	5,8	81,2
Énergie et lubrifiants	-4,3	18,3	-7,2	-34,7	52,0	102,1
Produits bruts	-1,4	18,8	-10,2	-12,0	51,8	49,9
Demi-produits	3,8	4,5	4,7	-10,8	24,3	46,5
Produits finis d'équipement	8,2	10,0	5,5	-14,6	9,4	19,3
Produits finis de consommation	8,5	8,2	4,2	-14,4	33,2	10,2
Part des principaux partenaires dans les importations (En %)						
Union européenne (28)	50,6	52,0	51,4	50,9	48,9	45,4
dont : - France	12,6	11,9	12,2	12,0	10,5	10,6
- Espagne	14,6	15,8	15,6	15,4	15,7	14,1
États-unis	6,7	7,9	7,4	6,3	6,4	7,4
Taux de couverture de biens et services (En%)	74,3	78,1	81,4	80,9	78,2	79,5
Taux de couverture des biens (En%)	53,0	57,2	57,9	62,2	62,3	58,1
Déficit commercial global en % du PIB	18,0	17,2	16,7	13,9	15,6	23,2
Facture énergétique en % du PIB	7,9	6,9	6,2	4,3	5,9	11,5
Facture énergétique en % des exportations globales	38,9	29,9	26,8	19,0	23,0	35,7
Importations des biens d'équipement en % du PIB	8,3	10,1	10,2	9,4	9,3	10,6
Balance des paiements en % du PIB						
Solde du compte courant	-4,9	-4,9	-3,4	-1,2	-2,3	-3,5
Biens et services	-10,6	-9,5	-7,8	-7,3	-9,2	-11,5
Biens	-16,8	-15,9	-15,3	-12,8	-14,1	-20,2
Services	5,8	6,4	7,5	5,5	4,8	8,7
Revenu primaire	-1,8	-1,6	-1,6	-1,0	-1,4	-1,4
Revenu secondaire	7,4	6,3	6,0	7,1	8,3	9,4
Recettes voyages	6,0	6,1	6,4	3,2	2,7	7,0
Recettes MRE	5,8	5,4	5,2	5,9	7,3	8,2
Recettes des investissements directs étrangers (En millions de dh)	36224	46099	34489	26005	32537	39555
1.6 - Monnaie						
Taux de croissance de l'agrégat M3 (En %)	5,0	4,1	3,8	8,4	5,1	8,0
Créances sur l'économie en % du PIB	87,4	85,6	87,1	98,3	92,3	94,7
Avoirs officiels de réserve en mois d'importation de marchandises globales	6,1	5,8	6,2	9,1	7,5	5,5
Taux de liquidité globale de l'économie (3)	157,2	169,1	170,3	198,0	191,8	184,7
Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation	1,3	1,6	0,2	0,7	1,4	6,6
Cours de change des principales devises par rapport au dirham						
1 Euro (moyen)	11,002	11,091	10,769	10,823	10,633	10,685
1 \$ USA (moyen)	9,119	9,383	9,616	9,502	8,992	10,165

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes et de Bank Al-Maghrib

(1) Produits de la mer : Poissons frais, salés, séchés ou fumés, Poissons vivants, Crustacés, mollusques et coquillages et Préparations et conserves de poissons et crustacés.

(2) Phosphates, engrais naturels et acide phosphorique

(3) Rapport de la liquidité totale de l'économie, constituée de M3 et des agrégats de placements liquides, au PIB nominal.

	<u>Moyenne</u>						
	2012-17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23
2.1 - Agriculture et pêche							
Moyenne des précipitations nationales (mm)	345,2	348,2	296,7	255,6	291	202	247
Production des 3 principales céréales (milliers de qx)	76450	102616	51865	32070	103242	34000	55100
Rendement (qx/ha)	15,8	22,9	14,6	7,4	23,7	9,5	15,0
	<u>Moyenne</u>						
	2012-17	2018	2019	2020	2021	2022	
2.2- Mines							
Production marchande des phosphates (milliers de tonnes)	27814	34315	35276	37441	38115	30456	
Production de l'acide phosphorique (milliers de tonnes)	4784	5829	5829	6184	7100	6300	
Chiffre d'affaires à l'exportation du groupe OCP (En millions de dh)	42039	51989	48946	50868	80271	115484	
Part des produits dérivés des phosphates (%)	77,8	84,0	85,1	85,6	88,9	88,4	
Taux de croissance de l'indice de la production minière (%)	2,6	4,3	2,9	5,0	2,1	-18,6	
2.3- Énergie et eau							
Taux de croissance de l'indice de la production d'électricité (%)	4,3	6,5	15,1	-4,0	6,6	0,3	
Energie électrique appelée nette (millions de KWh)	33824	37295	38853	38372	40512	42317	
Ventes électrique de l'ONEE (millions de KWh)	29161	30737	30836	30284	31951	33437	
Taux de remplissage des barrages (%)	62,6	62,3	49,2	37,0	34,2	31,4	
2.4 Industries de transformation							
Taux de croissance de l'indice de la production industrielle (1) (%)	2,3	2,9	2,4	-6,3	6,7	0,8	
Produits des industries alimentaires	4,3	0,8	1,0	0,9	6,7	4,7	
Fabrication de textiles	-0,6	1,2	-3,0	-13,6	12,2	-0,9	
Produits de l'industrie automobile	4,4	8,3	6,3	-25,0	9,2	12,7	
2.5 - Bâtiment et travaux publics							
Ventes totales de ciment (milliers de tonnes)	14498	13286	13627	12174	13975	12487	
Mises en chantier (en nombre d'unités)	318267	310415	365413	240501	248122	200893	
Dont : Logements	178711	148795	149276	90813	99885	90604	
2.6- Tourisme							
Taux d'occupation (%)	41,7	46,0	48,0	26,0	25,0	41,0	
Arrivées de touristes (y compris MRE) (milliers)	10260	12289	12932	2778	3722	10869	
Nuitées touristiques dans les hôtels classés (milliers)	19336	23954	25244	6976	9196	19009	
Recettes touristiques (millions de dh)	62498	73022	78747	36450	34310	93638	
2.7- Télécommunications							
Parc des abonnés à la téléphonie mobile (milliers)	42344	44738	46667	49421	51334	52898	
Taux de pénétration (%)	126,3	127,0	131,1	137,5	141,4	144,3	
Trafic voix sortant du Mobile (en millions de minutes)	47753	53374	56342	55683	55668	53468	
Parc des abonnés à la téléphonie fixe (milliers)	2505	2199	2055	2357	2511	2645	
Taux de pénétration (%)	7,5	6,2	5,8	6,56	6,91	7,21	
Parc Internet (milliers)	12237	22782	25385	29803	32846	35574	
Taux de pénétration (%)	36,1	64,7	71,3	82,9	90,5	97,0	
2.8- Assurances							
Chiffre d'affaires des sociétés d'assurances (millions dh)	30937	41364	44903	45721	50207	54496	
Assurance vie et capitalisation (%)	37,0	44,0	45,6	44,6	45,7	46,6	
Assurance non vie (%)	62,8	55,5	54,0	54,2	53,1	52,1	
Sources : Calcul de la DEFP sur la base des données de :							
- Département de l'Agriculture							
- Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire							
- Département de l'Habitat et de la Politique de la Ville							
- Département de l'Eau							
- Haut Commissariat au Plan							
- Office National des Pêches							
- Office Chérifien des Phosphates							
- Office National d'Electricité et de l'Eau							
- Office des Changes							
- Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale							
- Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications							
(1) Industries manufacturières hors raffinage de pétrole							

	Moyenne						Prévisions	
	2012-17	2018	2019	2020	2021	2022	LF2023	PLF2024
3.1- Charges et ressources du Trésor (En millions de DH) (1)								
Recettes ordinaires (y.c FSR et FSP)	213852	233144	252839	229093	256180	304362	312721	339349
Recettes fiscales	183125	209173	212638	198793	214565	251896	255273	270797
Impôts directs	82178	95523	96514	92651	90790	113285	113165	116942
IR	36227	42297	42941	40165	44430	48024	47931	52739
IS	43251	49664	48864	48778	44592	62434	60914	59918
Impôts indirects	77799	88919	91408	83404	96061	106595	111143	118851
TVA	53074	60600	61508	56014	65101	74990	79330	86911
TIC	24725	28318	29900	27390	30960	31605	31813	31940
Droits de douane	8303	9693	9768	9488	11885	13895	15019	15728
Enregistrement et Timbre	14845	15039	14948	13250	15829	18121	15947	19276
Recettes non fiscales	27367	20194	36405	27169	37743	48666	54148	65253
Recettes de certains CST	3360	3777	3796	3131	3872	3800	3300	3300
Dépenses globales (y.c FSR et FSP) (2)	258702	274802	294356	311435	326392	373814	378396	401312
Dépenses ordinaires (y.c FSP)	207516	212766	224379	231962	252200	288631	291458	307031
Biens et Services	153954	168726	181888	191171	203254	217916	234912	252845
Personnel	101657	106232	127719	133530	140456	147755	155794	161623
Autres biens et services	52297	62494	54169	57641	62798	70161	79117	91221
Intérêts de la dette publique	24809	26322	26419	27259	27106	28600	29966	37229
Intérieure	21050	22589	22578	23147	22409	23628	23291	28489
Extérieure	3759	3733	3841	4112	4697	4972	6675	10331
Compensation	28754	17718	16072	13532	21840	42115	26580	16957
Dépenses d'investissement	57218	65601	72265	85885	77771	93809	91138	100281
Solde des comptes spéciaux	6032	3565	2288	6412	3579	8626	4200	6000
3.2- Indicateurs des finances publiques : En % du PIB								
Recettes ordinaires (y.c FSR et FSP)	20,7	19,5	20,4	19,9	20,1	22,9	21,7	22,0
Recettes fiscales	17,7	17,5	17,2	17,2	16,8	18,9	17,7	17,5
Impôts directs	7,9	8,0	7,8	8,0	7,1	8,5	7,8	7,6
IR	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,6	3,3	3,4
IS	4,2	4,2	3,9	4,2	3,5	4,7	4,2	3,9
Impôts indirects	7,5	7,4	7,4	7,2	7,5	8,0	7,7	7,7
TVA	5,1	5,1	5,0	4,9	5,1	5,6	5,5	5,6
TIC	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,2	2,1
Droits de douane	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0
Enregistrement et Timbre	1,4	1,3	1,2	1,1	1,2	1,4	1,1	1,2
Recettes non fiscales	2,6	1,7	2,9	2,4	3,0	3,7	3,8	4,2
Dépenses globales (y.c FSR et FSP) (2)	25,0	23,0	23,7	27,0	25,6	28,1	26,2	26,0
Dépenses ordinaires (y.c FSP)	20,0	17,8	18,1	20,1	19,8	21,7	20,2	19,9
Biens et Services	14,9	14,1	14,7	16,6	15,9	16,4	16,3	16,4
Personnel	9,8	8,9	10,3	11,6	11,0	11,1	10,8	10,5
Autres biens et services	5,1	5,2	4,4	5,0	4,9	5,3	5,5	5,9
Intérêts de la dette publique	2,4	2,2	2,1	2,4	2,1	2,2	2,1	2,4
Intérieure	2,0	1,9	1,8	2,0	1,8	1,8	1,6	1,8
Extérieure	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,7
Compensation	2,8	1,5	1,3	1,2	1,7	3,2	1,8	1,1
Dépenses d'investissement	5,5	5,5	5,8	7,5	6,1	7,1	6,3	6,5
3.3- Taux d'endettement direct du Trésor	58,2	60,5	60,3	72,2	69,5	71,6		
Encours dette intérieure/PIB	44,9	48,1	47,2	54,9	53,5	54,4		
Encours dette extérieure/PIB	13,3	12,4	13,0	17,3	16,0	17,2		

Source : Ministre de l'Economie et des finances

(1) Hors TVA des collectivités locales

(2) y compris les dépenses relatives aux FSR : Fonds spécial routier et FSP : Fonds du soutien des prix

LF : Loi de Finances

PLF : Projet de Loi de Finances

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
4.1- Démographie								
Population (En milliers) (1)	34487	34852	35220	35587	35952	36313	36670	37022
Taux d'urbanisation (en %)	61,3	61,9	62,4	62,9	63,4	63,9	64,3	64,8
Taux de féminité (en %)	50,2	50,2	50,2	50,2	50,2	50,2	50,2	50,2
Taille moyenne des ménages	4,5	4,4	4,4	4,3	4,3	4,2	4,2	4,1
	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	22/23
Taux brut de natalité (pour mille)	17,6	17,4	17,2	16,9	16,7	16,5	16,2	16,0
Taux brut de mortalité (pour mille)	5,4	5,2	5,1	5,1	5,0	5,1	5,1	5,1
Taux brut d'accroissement démographique (pour mille)	12,2	12,2	12,1	11,8	11,7	11,4	11,1	10,9
4.2- Education et formation								
Taux spécifique de scolarisation au primaire (de 6 à 11 ans) (en %) (2)	97,4	99,1	99,5	99,8	100,0	103,7	107,7	
Milieu rural	99,4	101,1	102,7	103,6	104,3	110,4	115,9	
Chez les filles dans le milieu rural	98,2	100,3	101,9	103,3	104,2	110,3	116,0	119,8
	2004	2012	2014	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'analphabétisme (15 ans et plus) (En %) (3)	47,7	40,7	38,6	37,2	35,9	34,9	34,2	32,7
Féminin	60,4	52,6	49,9	47,5	46,1	45,0	43,9	42,3
Masculin	34,4	28,1	26,6	26,6	25,4	24,5	24,1	22,9
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
4.3- Activité, emploi et chômage (15 ans et plus)								
Taux d'activité (En %)	47,4	46,5	46,7	46,0	45,8	44,8	45,3	44,3
Urbain	41,4	40,5	42,4	42,0	42,3	41,9	42,3	41,9
Rural	56,7	55,7	54,1	53,2	52,2	50,0	50,9	49,1
Taux de chômage (En %)	9,7	9,4	10,2	9,5	9,2	11,9	12,3	11,8
Masculin	9,4	8,9	8,8	8,1	7,8	10,7	10,9	10,3
Féminin	10,5	10,9	14,7	14,1	13,5	16,2	16,8	17,2
Urbain	14,6	13,9	14,7	13,8	12,9	15,8	16,9	15,8
15-24 ans	39,0	41,0	42,8	41,8	39,2	45,3	46,7	46,7
25-34 ans	21,1	20,1	21,6	20,9	20,4	23,9	25,9	24,8
Sans diplôme	7,3	6,4	6,7	6,1	5,2	8,5	7,8	6,8
Ayant un diplôme	19,5	19,4	19,6	18,6	17,3	19,9	21,7	20,4
	2013	2014	2015	2017	2019	2020	2021	2022
4.4- Santé (4)								
Nombre d'habitants par médecin (public et privé)	1703	1698	1596	1493	1438	1418	1355	1313
Nombre d'habitants par ESSB	11943	11814	12222	12238	12429	12373	12304	12319
Nombre d'habitants par lit (public)	1553	1587	1546	1381	1414	1349	1375	1355
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Espérance de vie à la naissance (En nombre d'années)	75,8	75,9	76,1	76,3	76,4	76,6	76,7	76,9
Masculin	74,2	74,3	74,5	74,6	74,8	74,9	75,1	75,2
Féminin	77,4	77,6	77,8	78,0	78,2	78,3	78,5	78,6
	1971	1985	1994	2004	2008	2011	2014	2019
4.5- Niveau de vie et Equipements de base								
Part de la population située au dessous du seuil de la pauvreté (En%)	42,7	21,0	16,5	14,2	8,8	6,2	4,8	1,7
Urbain	38,3	13,3	10,4	7,9	4,7	3,5	1,6	0,5
Rural	44,7	26,8	23,0	22,0	14,2	10,0	9,5	3,9
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Part de la population rurale bénéficiant de l'eau potable (PAGER)	95,0	96,0	96,6	97,0	97,4	97,8	98,2	98,4
Programme d'Electrification Rurale Généralisée								
Taux d'Electrification Rurale (En %)	99,2	99,4	99,5	99,6	99,7	99,8	99,8	99,9
Sources : - Département de la Santé - Département de l'Éducation nationale - Haut Commissariat au Plan								
(1) Projections du CERED et RGPH 2014								
(2) Pourcentage de la population d'un âge spécifique scolarisée, quelque soit le niveau d'éducation.								
(3) Source : rapports indicateurs sociaux et femmes en chiffres, HCP								
(4) Rapports "Santé en chiffres", rapports "Ressources humaines de santé en chiffres", ENPSF 2018, Carte sanitaire, Ministère de la Santé et de la Protection Sociale								